

**CORRESPONDANCE DE FREDERIC de LA TREMOILLE
COMTE de LAVAL (1602-1642)**

Présentée et annotée par Jean Luc TULOT
(Troisième partie)

-=-

1624 *Frédéric de La Trémoille passa les deux premiers mois de l'année 1624 à se morfondre à l'Ile-Bouchard. Nous ne possédons pas de lettre pour lui pour les dix mois suivant de l'année.*

Charlotte-Brabantine de Nassau vint au mois de mai à l'Ile-Bouchard où Marie de la Tour d'Auvergne la rejoignit. Elle y donna le jour le 8 juin 1624 à son second fils Louis-Maurice qui comme son oncle Frédéric portera le titre de comte de Laval.

2 janvier 1624 – L'Ile Bouchard¹

Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Je vous escrivis hier, mais un gentilhomme qui se nomme le Sr. de La Coudre et tient de Berrie, m'a prié de vous écrire en sa considération pour des vantes qu'il doit, de quoy les officiers de Berrie le pressent, bien qu'il leur en ait desjà donné partiee. Il désireroit que vous luy fissiez l'honneur de luy en faire quelque composition et avoir quelque délai pour le payement du principal. Il m'a tant prié de cela que j'ay esté contraint de vous en importuner. Je vous supplie donc très humblement, Madame, de ne le pas trouver mauvais et de me faire l'honneur de me mander ce qui vous plait d'ordonner de cest affaire puisque celle-cy n'est pour autre sujet, je la finieray en me disant,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

L'Isle, ce 2 janvier 1624.

Archives nationales, 1 AP 381/41

10 janvier 1624 – L'Ile-Bouchard

Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Pour ne manquer à mon devoir bien que le Sr. de Châteauneuf vous ait porté toutes nouvelles, je continueray à m'en acquitter pour vous dire que suivant ce qu'il vous avoit pleu me faire l'honneur de mander de mon voyage de Bretagne. Je n'ay pas encor appris la fin de Estats², je crois que mon frère m'en donnera advis pour l'aller voir. Ce qui me semble seroit à propos si le Roy venoit en ce país où le bruit est grand de sa venuee, mesme l'on y parle de l'envoy de quelque garnisons dans aucunes places d'icy autour et jusques en ceste ville. Vous estes dur le lieu Madame d'où tels envois partent pour les prévoir et les prévenir. Je vous baise très humblement les mains et demeure pour toute ma vie,

Madame,

¹ Cette lettre et la suivante sont datées de 1623 mais sont en fait de 1624.

² La session des Etats de Bretagne qui avait commencé le 23 novembre 1623 à Nantes, s'acheva seulement le 27 janvier 1624.

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.
Frédéric de La Trémoille

De L'Isle, ce 10 janvier 1624.

Archives nationales, 1 AP 381/40

18 janvier 1624 – L'Ile-Bouchard
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

J'ay eu l'honneur de recevoir les vostres et le bassin qu'il vous a pleu m'envoyer. Je vous en remercie très humblement. Je ne vallois pas de si belles estraines. J'attans de savoir mon frère de retour pour l'aller voir. C'est ce que j'ay fait à la plus part de la noblesse d'icy autour qui me tesmoigne certes beaucoup de bonne volonté. Il ne se passe guerres jour qu'il n'y en vienne quelqu'un icy.

Pour ce qui a esté mandé du cerf, il y a neuf mois que je fus à un bat dans vos bois ou il en fut tué un, bien que je l'eusse défandu d'y tirer. Depuis que je suis revenu, l'on me dit que M. de Beauveau qui a charge dans les forêts du Roy s'en estoit /2/ formalisé et mesme il en avoit écrit à Bourdieu³, cela a esté cause qu'au dernier bal où je fuste dis que l'on tirat surtout, mais je fis battre du costé où il n'y a point de cerfs, n'approuvant pas qu'on les tue à coups d'arquebuse, mais aussi trouvant fort estrange de quoy ce gentilhomme avoit voullu controller une chose où il n'avoit que voir. Cela n'a pas pourtant empesché qu'il ne me soit venu visiter et que je ne l'aye veu chez luy. Je crois que le bruit qui en a esté cessera puisque je trouve ceste sorte de chasse très mal plaisante et que je fais dessain de n'y aller, puis ce qui m'en fasche davantage c'est que cela vous ait mis en paine et ne désirant rien faire qui vous puisse apporter eu mescontentement, je demeureray,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.
Frédéric de La Trémoille

Archives nationales, 1 AP 381/54

25 janvier 1624 – L'Ile-Bouchard
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Depuis que je vous ay escrit est arrivé icy le Sr. d'Iray, qui m'a apporté des lettres de mon frère et m'a dit qu'il ne seroit pas si tost à Vittré, à cause qu'il a affaire à Rennes pour quelque quinze jours. C'est ce qui m'empeschera d'aller si tost que je vous avois mandé en Bretagne, cependant j'employray le temps que je demeureray en ce païs à voir ceux que je n'ay encor visités. Si vous plaisoit m'envoyer des mandemens aux fermiers de Bécherel et de Gaël, je toucherois lorsque j'yray à Vittré ce qui est escheu de leur ferme des Noël, ne me restant pas grand chose des trois cens escus qu'il vous avois pleu me donner parce qu'il en a fallu payer les gages et faire /2/ habiller mes gens. J'ose vous importuner de cela puisqu'il vient

Madame,

de vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.
Frédéric de La Trémoille

De L'Isle, ce 25 de janvier 1624.

Archives nationales, 1 AP 381/55

³ Pierre du Bourdieu, écuyer, était le capitaine et gouverneur du château et de la ville de l'Ile-Bouchard.

31 janvier 1624 – L'Ile-Bouchard
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Je n'ay pas eu l'honneur de recevoir de vos nouvelles par ceste dernière voye sans que l'on m'a dit que le Sr. de Châteauneuf revenois j'eusse envoyé en apprendre. Si cela est, je crains qu'il luy soit arrivé quelque accident, car il y a longtemps qu'il devoit estre arrivé icy où l'on appréhende fort que le dégel du froid vigoureux qui fait ne rompe vos ponts et vos escluses et où je ne peux empescher que les gabeleurs ne donnent tousjours quelque sujet de plainte. Je n'ay osé les chasser sans savoir vostre volonté. Je crois que s'ils continuent, ce sera une grand descharge pour le peuple et chose fort aisée à faire puisqu'il y en a beaucoup d'autres qui le l'ont fait sans difficulté.

J'attendray donc sur cela /2/ et surtout autre chose l'honneur de vos commendemens et demeureray toute ma vie,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

A L'Ille, ce dernier janvier 1624.

Archives nationales, 1 AP 381/56

8 février 1624 – L'Ile-Bouchard
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

J'ay receu celle dont il vous a pleu m'honorer et ensemble le mandement adressant au fermier qui y a satisfait. C'est une continuation de vos bienfaits, de quoy je vous rends très humbles remerciemens et prie Dieu de me faire la grâce de ne m'en rendre jamais indigne. L'on nous fait espérer vostre venue bientost en ce païs, de quoy je me resjouis vivement puisque je l'y souhaite de tout mon cœur pourveu que ce soit en bonne santé.

Le Sr. de Maseuil a esté à Vittré pour poursuivre la charge de M. de La Ferrière⁴, qui raporte le peu de séjour que mon frère y doit faire sans aller à Rennes, ce qui m'empeschera d'y aller faire mon voyage que je ne l'en sache de retour. Je désirerois que le /2/ vostre icy peut estre dans le temps que l'on nous a fait espérer pour mériter auprès de vous la qualité

Madame,

de vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De L'Isle, ce 8 feb. 1624.

Archives nationales, 1 AP 381/56

15 février 1624 – l'Ile-Bouchard
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

J'ay receu celles qu'il vous plaisoit me faire l'honneur de m'escire par M. de La Grise et envoye incontinent à Vittré ce qui s'y adressoit.

Et pour ce qu'il vous plaît me mander de ce qui me touche, je n'ay qu'à vous supplier comme je fais très humblement de voulloir continuer à ma procurer les advantages que vostre bonté m'a fait ressentir jusques icy, prenant créance assurée que les conseils que je reçois de vous, je ne les

⁴ Pierre de Marconnay, sieur de Maseuil et M. de La Ferrière étaient des gentilshommes ordinaires de Henri de La Trémoille.

amplouyray jamais qu'à ce que vos volentez me prescrint. J'attens à les savoir sur les gabeleurs, les volleries et insolences desquels sont execives, estant impossible d'y mettre ordre que ne parlés souffrir plus icy ce qu'il sera très aise à faire poruveu qu'il vous plaise y consentir.

Les glaces que je vous mandois n'ont, Dieu mercy /2/, fait aucun dommage. Je souhaite que l'affermissement de la paix dont pourtant l'on ne voit encor guères d'effaits oste la crainte que l'on avoit d'en recevoir de bien grands.

Je vous baise très humblement les mains et demeure pour toute ma vie,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

A L'Isle, ce 15 fevrier 1624.

Archives nationales, 1 AP 381/57

1625 *Frédéric de La Trémoille, comme son frère aîné Henri, avait passé l'année 1624 à attendre un geste du souverain. Si Henri de La Trémoille reçut le 17 mars 1625 une commission de maréchal de camp de cavalerie légère dans l'armée mise sur place dans le "Païs Messin", sous les ordres du duc d'Angoulême⁵, Frédéric fut oublié dans cette distribution de commandements.*

Après avoir attendu encore un mois, Frédéric de La Trémoille se rendit le 17 avril 1625 à La Rochelle et déclara au maire qu'ayant appris qu'en la Cour qu'on voulait les "décevoir", il venait pour mourir avec eux⁶. Frédéric participa à plusieurs sorties contre l'armée royale. Le 1er novembre, il envoya un de ses serviteurs, Lescure, "pour aller trouver Sa Majesté pour la supplier très affectueusement et très humblement de nous donner la paix"⁷.

Il revint à Charlotte-Brabantine de Nassau de solliciter le pardon de Frédéric auprès de Louis XIII. Celui-ci accorda son pardon le 13 mars 1626⁸

23 décembre 1625 – La Rochelle

Frédéric de La Trémoille

à M. de La Mazure⁹

Monsieur de La Mazure, vous ferés s'il vous plaist tenir l'argent que vous avés à moy, hormis trois cens livres à Paris afin qu'il soit délivré à Monsieur Tévenin, député de ceste ville, qui me le fera rendre. Celle-ci vous servira de descharge, laquelle n'estant à autre fin. Je prie Dieu, Monsieur de La Mazure, qu'il vous ai en sa garde.

Vostre plus affectionné amy à vous servir.

Frédéric de La Trémoille

De La Rochelle, ce 23^e décembre 1625.

Monsieur, si vous desvez envoyer quelque >>>> à Paris, on sçaura de mes nouvelles au logis de Monseigneur le duc de La Trémouille.

Archives nationales, 1 AP 381/58

⁵ Charrier de Thouars, op. cit., p. 138-139.

⁶ I. MESCHINOT de RICHEMOND, "Diaire de de Joseph Guillaudeau, sieur de Beaupréau (1584-1643)", *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome XXXVIII, 1908, p. 277.

⁷ *Ibid.* p. 307.

⁸ Louis-Charles de LA TREMOILLE, *Le Charrier de Thouars*, p. 269.

⁹ M. de La Mazure, un huguenot marié à une catholique, était au service des La Trémoille depuis le milieu des années 1590. Il semble avoir été leur trésorier.

Le secrétaire de M. d'Espesses¹² a esté amener à Vittré par M. du Châtelet¹³, cependant que j'y estois il m'a entretenu de ce dont il vous plait m'escire comme aussy M. l'Ambassadeur. Je luy ay respondu que devant aller à Nantes dans fort peu de jours je le voirais là et y apprenatois plus particulièrement les choses que devoient absolument précéder l'acceptation de l'offre qui m'estoit faite comme la création du Roy et les moyens qu'il plairoit à M. Fourcher pour la levé et entretien des troupes que l'on désire /3/ que j'y conduise ; qu'ignorant toutes ces choses je ne luy pouvois rendre de response positive, que cependant je remerciois M. l'Ambassadeur avec beaucoup d'honnestetez que j'adjoutay ou ensuite je vous envoie copie de la lettre que je luy escris et de celle à Monsieur vostre frère.

Cependant, je vous diray, Madame, que je trouverais l'offre qui m'est fait bien beau si les moyens de subsister y rencontrant, car pour y emettre du mien vous en cognoissez l'impossibilité. Si j'y vois quelque lumière quand je seray à la Court d'où la chose doit despendre. Je vous en donneray advis et rendray la hardiesse de vous supplier de mesnager l'affaire par delà je vous baise très humblement les mains an la qualité,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De L'Isle, ce 9 juillet 1626.

Archives nationales, 1 AP 381/59

16 juillet 1626 – l'Ile-Bouchard
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Depuis mes dernières du 9 de ce mois, j'ay tousjours attendu, comme je vous mandois, des nouvelles de mon frère pour selon icelles aller trouver le Roy, mais je n'en ay point encor receu, ce qui me met aucunement en paine et qui cause que n'ayant rien appris je me dispanceray de vous faire celle-cy bien longue ; seulement oseray-je vous faire une très humble suplication, non pas pour moy, mais pour M. Vincent¹⁴ qui estant revenu pour servir tout seul ceste Eglise par la descharge que le sinode a accordée à M. Perillaut¹⁵ et faisant /2/ mesnage à part, il vous supplie très humblement Madame vouloir luy accorder quelques chartées de bois pour son chauffage en vostre forest. Les bons offices que j'ay receu de luy m'enhardissent à vous faire ceste demande. Je vous baise très humblement les mains comme estant,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De L'Isle, ce 16 de juillet 1626.

Archives nationales, 1 AP 381/60

12 août 1626 – Nantes
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

¹² Charles Faye, seigneur d'Espesses, ambassadeur de France aux Provinces-Unies.

¹³ Paul Hay (1592-1636), sieur du Chastelet, fils de Daniel Hay, sieur de La Motte et de Gillette de Pellineuc, conseiller au parlement de Bretagne (1616), puis avocat général (1618); devint maître des requêtes en 1623. Distingué par Richelieu, il fit une brillante carrière et fut nommé en 1633 conseiller d'Etat.

¹⁴ Philippe Vincent, baptisé le 20 septembre 1596 à Saumur, fils du pasteur de Saumur Jean Vincent et de Claude Douchet, fut ministre à l'Ile-Bouchard de 1620 à 1626, avant d'être ministre à La Rochelle.

¹⁵ Pierre Perillaut fut pasteur de L'Ile-Bouchard de 1603 à 1626. Il avait épousé le 14 novembre 1602 à Angers Claude Douchet, veuve du pasteur Jean Vincent et était le beau-père de Philippe Vincent.

Je suis bien marry d'apprendre, par celle qu'il vous plait me faire l'honneur de m'escire de La Haye, du 6 de juillet, que vous ayez si peu receu de mes lettres. Si vous puis-je assurer avec vérité, Madame, que je n'ay laissé passer aucune occasion sans m'acquitter de mon devoir.

Je crois que les nopces de ma seur ont présagé celles de Mademoiselle de Montpensier. A ceste heure, Madame, elle fut fiancée, il y a aujourd'huy huit jours, dans la chambre du Roy, par M. le Cardinal, et le landemain espousée par luy mesme ; tout c'est passé sans aucune cérémonie¹⁶.

La Court est sur son parterment, à ce que l'on dit, pour Paris. Le Roy a mandé quelques présidens et conseillers de la Court de parlemen de Rennes¹⁷, pour faire le procès à Chalais¹⁸. L'on a envoyé pour prendre Tronson, qui avoit esté chassé.

Je vous ay mandé de mon voyage de Bretagne et ce que j'y avois fait, de quoy j'espère que vous aurez receu satisfaction : j'entends de mon procédé, car quand [à] l'autre je n'y vois rien de disposé. Je pansé que l'on me dispensera de suivre la Court.

La créancc que j'ay que vous trouverez bon qe vous informe de tout de qui me touche me fera vous dire que, depuis quelques temps, ma belle seur me fait très mauvaise mine, mesme prend à tâche de me faire de petits desplaisirs, ce qui fait que je ne la voys guères ; mon frère ne m'en fait pas semblant, aussi je vis fort bien avec luy.

Je vous baise très humblement les mains comme estant, Madame, vostre très humble et très obéissant fils et serviteur,

Frédéric de La Trémoille

A Nantes, 12 d'aoust 1626¹⁹.

Archives nationales, 1 AP 381/61

23 août 1626 – Nantes
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Une maladie qui m'a tenue au lit depuis quelques jours et m'a empesché de prendre congé du Roy et des Raines, me dispencera, s'il vous plait, de vous faire celle bien longue, seulement vous diray-je que je loue Dieu de vostre heureuse arrivée en Angleterre, selon que M. Carleton en a eu advis et nous en a fait part.

Je crois que Dieu me donnera assez de force pour partir avec mon frère après demain et prendre la commodité de son carosse et quitter ce mauvais air pour respirer celuy de Thouars.

Je demeure toute ma vie

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Nantes, ce 23 aoust.

Archives nationales, 1 AP 381/62

¹⁶ Le 5 juillet 1626, Richelieu avait fiancé Gaston d'Orléans à Marie de Bourbon-Montpensier et le lendemain la messe de mariage fut célébrée dans l'église des Jacobins de Nantes. " Il ne fut jamais vu de mariage si triste ", nota Bois d'Ennemetz un gentilhomme de Gaston. Georges DETHAN, *La vie de Gaston d'Orléans*, Editions de Fallois, Paris, 1992, p. 59.

¹⁷ La chambre de justice criminelle constituée pour juger Chalais, présidée par le garde des sceaux Marillac, comptaient deux présidens au parlement de Bretagne, dont le premier, le procureur général et huit conseillers de ce parlement et trois maîtres de requêtes de l'Hôtel du roi. Roland MOUSNIER, *L'Homme rouge ou la vie du Cardinal de Richelieu (1585-1642)*, Coll. Bouquins, Robert Laffont, 1992, p. 260.

¹⁸ Henri de Talleyrand, marquis de Chalais, ensorcelé par Mme de Chevreuse, avait pris parti contre le mariage, arrêté le 8 juillet à Nantes, condamné à mort le 18 août pour avoir voulu attenter à la personne du Roi, fut exécuté dans des conditions atroces le 19 août sur la place du Bouffay à Nantes à six heures du soir. Il avait vingt-huit ans.

¹⁹ Louis-Charles de LA TREMOILLE, *Le Charrier de Thouars*, p. 268.

1627 Frédéric de La Trémoille au début de l'année se rendit à Paris. Le 25 mars, il reçut une commission du roi de Danemark, Christian IV, pour lever 3 000 soldats en France et les lui mener²⁰. Le 19 mai, Louis XIII l'autorisa à prendre du service en pays étranger²¹. Mais le destin était contre lui Christian IV qui avait subi défaites sur défaites avait entrepris des pourparlers de paix avec l'Empereur.

Frédéric de La Trémoille revint à l'Ile-Bouchard au début du mois de juin. C'est alors qu'il apprit que le cardinal de Richelieu souhaitait acquérir cette terre dont il était en partie propriétaire. Il donna suite favorable à cette proposition, sous réserve que le cardinal achète pour lui la maison des Dorides à 4 lieues de Thouars, qu'il y puisse y faire célébrer le culte et reçoive des compensations financières.

Alors que les anglais débarquaient à l'île de Ré, il fut assez malade d'une fièvre tierce. Au mois d'août, il envoya un gentilhomme assurer à Louis XIII de sa fidélité.

Le 29 octobre 1627 alors qu'il était dans le camp assiégeant La Rochelle, Louis XIII, désireux d'éloigner un troubleur tel que Frédéric de La Trémoille, lui donna une commission pour lever une compagnie de soixante-dix Cheval-légers pour renforcer les troupes placées en Champagne sous l'autorité du duc de Nevers, où son frère Henri exerçait le commandement de la cavalerie légère²².

Janvier 1627 – L'Ile-Bouchard
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Ne pouvant aller moy mesme apprendre de vos nouvelles à cause du mauvais temps et de quelque légère indisposition, j'envoye ce laquais pour en savoir.

J'a bien icy M. et Mme de Pisieux²³ et M. de Chartres²⁴, leur frère, qu'il les menoit faire les Rois chez luy à Bourgeuil. Je les fus visiter à l'hostellerie et leur faire compliment. Les hommes me vindrent revoir le lendemain. M. de Pisieux me dit, entre autres choses, qu'il estoit vostre serviteur de longue main. Il y a quatre /2/ ou cinq ans que je n'eusse pas creu le voir jamais à mon lever J'apris de luy que Montagu m'avoit pas voulu respondre bien qu'il en eust esté fort pressé.

Je m'assure, Madame, que vous obligeriez bien fort M. Vacher si obteniez permission pour luy de venir faire un tour icy, où il a un aiment qui l'attire puissamment²⁵ et il nous donneroit un prêche.

Je vous baise très humblement les mains en la qualité,

Madame,

de vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Ce de l'an 1627 à l'Isle.

Archives nationales, 1 AP 381/69

²⁰ Archive nationales, 1 AP 383.

²¹ Louis-Charles de LA TREMOILLE, *Le Chartrier de Thouars*, p. 270.

²² *Ibid.*, p. 269.

²³ Pierre Brulart (1583-1640), marquis de Puisieux, ancien secrétaire d'Etat disgracié en 1624 et sa seconde épouse Charlotte d'Estampes de Valençay.

²⁴ Eléonore d'Estampes de Valençay, évêque de Chartres puis archevêque de Reims.

²⁵ Etienne Vacher, ministre à Thouars, était le fils de l'ancien maire de La Rochelle Jacques Vacher et d'Elisabeth Franchard. Il avait fait ses études à l'académie de Sedan où il soutint une thèse intitulée " de coelibatu et matrimonio ". L'aimant était Suzanne Maullevaut, fille de Jehan Maullevault, écuyer, sieur de la Garenne ancien gouverneur de l'Ile-Bouchard et de Claude Gruger, veuve de François Grollier et de l'avocat Saumurois Isaac Bigot. Leur contrat de mariage fut signé le 20 mai 1628.

17 juin 1627 – L'Ile-Bouchard
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Je ne vous escrivis pas par le gentilhomme que mon frère a envoyé à Paris, parce que je n'estois pas à Thouars. Voycy la troisième depuis mon retour de Paris, je m'estonne grandement que vous n'avez receu les autres. J'avois différé jusques à ceste heure d'escire à Monsieur et à Madame de Guize, jusques à ce que j'eusse appris de vous comment il se falloît gouverner assavoir s'il faudroit que j'envoyasse un gentilhomme esprès, mais puisque vous faites l'honneur de me mander par la vostre que vous croyez que je me sois servy de celuy que mon frère a envoyé. J'ay estimé qu'il n'estoit besoins /2/ que d'escire sans envoyer exprès joint que je n'ay guerres de commodité pour un voyage en porte vous recevoir mes deux lettres et en ordonnerez comme il vous plaira. Elles ne sont pas fermées parce que je n'ay pas de soye noire.

Je ne vous diray rien de ce país, parce qu'il ne s'y passe rien digne d'aller jusques à vous et que je n'ay rien à adjouter à ma dernière de laquelle j'attens la response. Je vous baise très humblement les mains en la qualité,

Madame

de vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De L'Isle, ce 17 de juin 1627.

Archives nationales, 1 AP 381/63

24 juin 1627 – L'Ile-Bouchard
Frédéric de La Trémoille
à M. de Champdor

Monsieur de Chamdor, je vous remercie de vostre longue lettre, laquelle m'est fort agréable. Je vous diray pour response la proposition de l'Isle-Bouchart qu'encor qu'il semble que je n'y aye pas le principal intérêt, toutefois quand l'on y regardera de bien près l'on trouvera que si la vante proposée se faisoit, ce seroit tout à fait à mon préjudice si je n'avois lieu où je puisse demeurer en la place de celuy là, or il n'y en a point de propre, si l'on ne me donne une maison en propre, parce qu'il est impossible qu'elle demeure auprès de M. mon frère pour beaucoup de raisons évidentes et trop longues à escire à Paris. Mon bien qui est très petit m'en défent, le 5^e jour, il faudra donc que je le choissie en quelque ville de Religion, où je puisse en avoir l'exercice libre.

Touttes ces considérations me font supplier, Madame, de n'y entendre qu'aux conditions portées par le mémoire que je vous envoie. Pour la somme qui est en blanc, je laisse ce souein naturel de la modérer comme il luy plaira. Pour le contentement de mon frère, je m'en fais fort, il y a une maison qui s'est vanduee dans la baronnie dernièrement dont il faudroit premier que vendre vous feriez les ventes /2/.

En cas que ceste affaire ne se fait, il y auroit moyen décorer c'est ville d'un beau jeu de courte paume aux conditions que je vous propose une fois. Il se trouve gens le voullent entreprendre. Je vous prie d'en parler à Madame. Vous en seres davantage eclairey par le Sr. de La Forest²⁶, présent porteur, qui est l'un de ceux quy l'entreprendroient. Voilà tout ce que je vous peux dire pour ceste fois sinon que je suis,

Monsieur de Champdor,

Vostre plus affectionné amy.

Frédéric de La Trémoille

De l'Isle, ce 24 de juin 1627.

Archives nationales, 1 AP 381/64

²⁶ Joseph de Billy, écuyer, sieur de La Forest, de la paroisse de Saint-Léonard de l'Ile-Bouchard.

Conditions pour la vente de l'Isle-Boucharr

Premièrement que M. le Cardinal m'achète une maison nommée les Dorides qui est à 4 lieux de Thouars et qu'il parfournisse au revenu jusques à 1500 livres, selon que je voudray choisir, soit en prairies, vignobles ou terres labourables et qu'il m'en mette en réele jouissance devant qu'entrer.

Item en celle de la votre.

Item qu'il face délivrer entre les mains de ceux que je nommeray 12 000 livres pour acheter de quoy le meubler la ditte maison.

Item qu'il me face toucher la somme de (un blanc).

Item qu'il me face payer mes pansions de 1625 et 26 et tout ce qui m'est du sur le petit estat.

Et d'autant que ladite maison n'a pas fief de Haubert, je désire que l'on me permette d'y faire faire le presche.

Archives nationales, 1 AP 381/65

11 juillet 1627 – L'Ile-Bouchard

Frédéric de La Trémoille

à M. de Champdor

Monsieur de Champdor, j'ay receu la vostre, pour response à laquelle, je vous diray que je me suis fort estonné de ce que Madame ma mère a creu que je m'ingérasse de vouloir prescrire la forme qu'elle auroit à tenir pour traitter de ce qui luy appartient. Sur quoy, je vous diray que le mémoire que je vous ay envoyé ne regarde que mon intérêt, seulement comme il est aisé à remarquer quand on regardera soigneusement chaque article, d'aucuns desquels je ne veux démordre ny du lieu que j'ay choisi.

Celuy que vous proposez est l'un des plus incomodés de France pour plusieurs raisons. Premièrement, par ce qu'il est tellement borné que sa basse court n'est pas de son domaine en après. Il a esté tellement ruiné par la guerre, que de vint ans il ne se sauroit remettre et c'est un lieu qui depuis quatre ou cinq ans n'a pas esté six mois sans garnison et sujet plus q'aucun autre (illisible) des troupes qui sont ordinairement dans la province d'Aunis. Bref, il est tellement incomodé que je crois que si l'on l'avoit, il fauderois vendre des demain.

Je vous diray aussi que je désire que la maison des Dorides, et nulle autre, soit à moy, présentement sans aucune (illisible) qu'elle qu'elle soit et meublée de la somme que je vous ay mandé ; et toutes les choses que j'ay demendées, accomplies jusques au dernier sol, devant que je donne aucun consentement à laditte vente.

Monsieur mon frère dit qu'il désire en avoir cent mil Francs contens pour sa part, mais j'estime qu'il se restraintroit à moins pourveu que ce fut contant.

J'ay oublié de mander à Madame que mes amis ne me conseillent pas d'aller trouver le Roy s'il ne me le commande lorsqu'il sera de decà. Il n'y a eu nulle émotion à La Rochelle.

Je n'ay pas bien entendue ce que vous mon assignation. Si vous jugez à propos il seroit bon de m'envoyer les lettres >>>> et que ne les ayant pas, je ne saurois traitter avec personne et vous voirez quel ne servent contre (illisible) que on veille à coleter les paroles, ne sauroient exprimer le besoing que j'en ay, ny l'affection que j'ay à vous tesmoigner que je suis,

Monsieur de Champdor,

Vostre plus affectionné amy.

Frédéric de La Trémoille

De L'Isle, ce 11 de juillet 1627.

Archives nationales, 1 AP 381/67

22 juillet 1627 – L'Ile-Bouchard

Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Je n'ay rien à vous dire depuis mes dernières, sinon que M. d'Engoulesme a passé à Thouars, où je ne me suis pas trouvé. Il avoit promis de bien exempter le duché, ce qu'il a si bien exécuté, qu'un régiment estoit logé icy au bourg St Jean. Nous sommes tous bien empeschez pour conserver les poules de ces terres icy, mais vous voyez Madame, comme cela réussit il n'y en a encore guères eu de mon >>>>> mais sa présence >>>> >>>>> >>>>> /2/.

M. de La Rochefoucault²⁷ a mandé à mon frère qu'il avoit quelque méfiance de moy. Je ne peux savoir pourquoy, car je n'ay pas fait d'action >>>>>>>> combien mon frère à envoyer à la Court >>>> et pour les exorter à faire visiter >>>>>>> M. d'Engoulesme par compliment, mais ils >>>>>>>> faire >>>>>> >>>>>> >>>>>>>> >>>>>>>> >>>>>>>> >>>>>>>>.

C'est tout ce que je vous peux mander de plus >>>>>>, c'est pourquoy, je n'adjouteray rien à celle-cy sinon que je suis et seray toutte ma vie,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De L'Isle, ce 22 de juillet 1627.

Archives nationales, 1 AP 381/66

29 juillet 1627 – L'Ile-Bouchard

Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Je ne peu vous faire que ce mot, parce que deux accès de fièvre tierce m'ont laissé beaucoup de foiblesse et je doute si demain qui est mon mauvais jour, elle ne me reprendra.

La prise de l'Isle de Ré²⁸ aporte l'alarme bien chaude de deçà. Je demeureray jusques à l'extrémité dans la résolution que je vous ay mandée et ne la changeray que forcé et pour éviter le péril éminent qu'encourent les neutres.

Je vous baise très humblement les mains en la qualité,

Madame,

de vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De L'Isle, ce 29 juillet 1627.

Madame,

Je vous rends très humbles grâces de ce qu'il vous a pleu mender à mon frère, duquel j'ay envoyé vos lettres mais je ne say encor s'il satisfera à ce qu'elles contiennent quoy qu'il m'en arrive ce me sera tousjours une marque de vostre bonté à laquelle je seray redevable toutte la vie.

Archives nationales, 1 AP 381/68

Août 1627 – L'Ile-Bouchard

Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

²⁷ François V de La Rochefoucault (1588-1650), comte de La Rochefoucault, gouverneur du Poitou, fait duc et pair en 1622 par Louis XIII, père de l'auteur des Maximes.

²⁸ Buckingham avait débarqué le 21 juillet dans l'île de Ré avec ses troupes et avait commencé le siège de Saint-Martin tenu par Toiras.

Sans date ni lieu

A M. ...

Je vous prie que vous ou le Sr. Rozemont voyez M. Anime fermier des gabelles, pour luy dire que les archers font leur charge librement par toute la terre, ainsi que le Sr. de Dimancheulle son commis luy aura peu mander, avec lequel je suis comme tombé d'accord de cela et moyement ce qui m'a esté promis, je ne souffriray aucun vendeur de sel en ceste ville ny qu'il y en passe soit de jour ou de nuit, bref que cela leur a vaudra dix fois la somme qu'il m'a esté promise. Cependant, je vous prie d'avoir l'euil auquel pour savoir quel cours prendra ceste affaire. Je suis après à faire chercher les informations qui ont esté faicte contre les archers, mais j'ay peur qu'il ne s'en trouve guères. J'oublois qu'à vous dire qu'il faut tenir la chose fort secrette et [assurez vous] que personne ne saura la gratification qui m'aura esté faite, de peur que cela leur fit tort vers les autres.

Faittes, je vous prie mes affectionnées recommandations au Sr. Rozemont et luy dittes que je suis fort satisfait du soin qu'il prend de mes affaires.

Archives nationales, 1 AP 381/71

Un mardi de grand matin –L'Ile Bouchard
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Marcilly que j'ay mené jusques icy vous dira le passage qu'y a fait M. le Prince samedy dernier. Je tascheray d'apprendre plus de particularitez de son passage pour vous les faire savoir. Cependant je demeure pour toute ma vie,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De Mardi de grand matin.

Madame,

J'oublois à vous dire que l'on est en paine de savoir quels passages il vous plait que l'on peigne en vostre cabinet. S'il vous plaisoit les envoyer tandis que M. Vacher est icy, il trouveroit les lieux où il sont écrits.

Archives nationales, 1 AP 381/72

31 décembre 1627 – L'Ile-Bouchard
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Mon secrétaire m'a rendu celle dont vous m'avez honoré. Je vous en remercie très humblement et de ce qu'il vous plait me faire part de celles que vous avez receuée de Sedan et de l'armée. Je me suis grandement réjouis d'y apprendre le mariage de Mlle de Bouillon³⁰ si près d'estre accompli et de ce que M. d'Arsens se soit enfin résolu de venir en France de quoy j'espère un très bon succès. Si j'estois convié aux noces et qu'il n'arrivast rien entre cy et là qui me peut empescher d'y aller, j'y serois très aise de m'y trouver³¹, si je n'estois jaugé plus utile en ce païs /2/ lorsque MM. les

³⁰ Le contrat de mariage de Julienne de La Tour d'Auvergne, troisième fille d'Elisabeth de Nassau avec François de La Rochefoucault-Roye, comte de Roucy, avait été signé le 13 décembre 1627. Charlotte-Brabantine de Nassau avait contribué à cette union.

³¹ Le mariage de Julienne de La Tour d'Auvergne et de François de La Rochefoucault-Roye devait être célébré au commencement du mois de février 1628, mais le destin en décida autrement. Le comte de Roucy suspecté d'être de connivence avec les Rochellais fut embastillé et ne fut relâché que dans le second semestre 1629. Son mariage avec Julienne de La Tour d'Auvergne ne put être célébré qu'en 1630.

ambassadeurs de Hollande y viendront et peut-estre pouroy-je servir de quelque chose vous me pardonneriez s'il vous plaît, Madame, si je vous dis que ma solitude en ce lieu n'est pas telle que vous pensez, car j'y voy plus de compagnies estrangères qu'à Thouars dont je ne vous eusse pas mandé ce que j'ay fait si mon frère ne l'eut pas fait entendre assez clairement ; de quoy je vous peux toutesfois affirmer qu'il ne me demeure rien sur le cœur.

Monsieur Vacher vous rendra celle-cy, auquel j'ay bien esté l'opinion qu'il avoit de M. de La Pilletière³² à qui il m'assure estre très affectionné. Je vous baise très humblement les mains en la qualité,

Madame,

de vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Ce dernier de l'an 1627,

A dix heures du matin.

Archives nationales, 1 AP 381/73

1628 *Après avoir renouvelé son serment de fidélité à Louis XIII, Frédéric de La Trémoille au début du mois de mars s'embarqua à Calais pour les Provinces-Unies. A La Haye, il retrouva son jeune cousin Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne. Mais au grand mécontentement de la duchesse de Bouillon, fidèle à son côté anarchiste, il refusait de lui céder le pas.*

A l'annonce que son frère aîné, Henri, avait abjuré le 18 juillet 1628 entre les mains de Richelieu, Frédéric de La Trémoille, pour affirmer son identité protestante, ne trouva rien de mieux que de se rendre en Angleterre où il arriva le 24 août (vieux style), le lendemain de l'assassinat du duc de Buckingham. Le 6 septembre, il rejoignit Soubise à bord d'un des vaisseaux de la flotte de Lord Lindsey qui tenta vainement de secourir La Rochelle au mois d'octobre 1628.

Pour cette opération de secours, Frédéric ne changea en rien ses habitudes et eut des très mauvais rapports avec Soubise, ne supportant pas de jouer les second rôles auprès de lui.

19 janvier 1628 - L'Ile-Bouchard³³

Frédéric de La Trémoille

à sa mère

Madame,

M. Vacher vous a randu celle dont il vous a pleu m'honorer et m'a dit ce dont vous l'avez chargé. J'escris au Roy la lettre dont vous recevrez la copie. Le temps si court ne m'a peu permettre que d'escire à MM. de Souveray et d'Erbaut, par ce qu'à moy qui suis peu stilé à telles sortes d'escritures, il me faut un long espace pour faire les lettres, de sorte que M. Vacher estant arrivé fort tart, j'ay veillé jusques à quatre après minuit. Je vous baise très humblement les mains en la qualité,

Madame,

de vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Ce Mercredi, à 4 heures du matin.

Archives nationales, 1 AP 381/90

19 janvier 1628 – L'Ile-Bouchard

Frédéric de La Trémoille

à Louis XIII

³² Paul Geslin de La Piltière, le ministre des La Trémoille à Thouars qui avait succédé en 1624 à André Rivet.

³³ Le 19 janvier 1628 est un mercredi.

Sire,

Mes actions si pleine de respect de fidélité et de submission envers Vostre Majesté me faisoient croire que la calomnie mesme ne scaurois trouver à mordre sur pas une d'icelles, lorsque j'ay eu advis que l'on m'avoit accusé auprès de V. M. de beaucoup de choses que la vérité dissipant d'elle mesme, je prens la hardiesse de la supplier en toute humilité de vouloir par sa justice royale réprimer l'audace de mes calomniateurs qui pensent ne pouvoir mieux satisfaire à la haine qu'ils portent à ceux qui font la mesme profession de Religion que je fais qu'en rendent odieux à V. M. par toutes sortes de faux rapportz ses plus fidèles serviteurs pour ne reconnoistre sous le ciel autre puissance que la vostre. C'est pourquoy, j'ose me promettre que V. M., qui est la bonté et la justice mesme, fera valoir la source contre telles gens, comme derechef, le genouil en terre, je le luy demande. V. M. ne l'accordera jamais à personne qui soit plus d'inclination comme je le suis de naissance et de devoir

Sire,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidèle subject et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De L'Isle-Bouchard, le 19^e de janvier 1628.

Archives nationales, 1 AP 383/15

19 janvier 1628 – L'Isle-Bouchard
Frédéric de La Trémoille
à Monsieur d'Erbaut³⁴

Monsieur,

Je prends la hardiesse d'escrire au Roy sur ce que j'ay appris que mes ennemis avoient porté de fausses accusations aux oreilles de Sa Majesté, laquelle je supplie en toute humilité puisque la vérité fait paroistre si clairement mon innocence de vouloir exercer la justice contre mes calomniateurs. Vos bons offices passés me font prendre la liberté de vous supplier de vouloir me les continuer en ceste occasion présente aussy ne les scauriés vous départir à personne qui vous honore plus que moy et qui conserve plus chèrement la mémoire des obligations que je vous ai pour demeurer toute ma vie,

Vostre plus humble et fort affectionné serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De L'Isle-Bouchard, le 19^e de janvier 1628.

Archives nationales, 1 AP 383/16

Un lundi fort matin
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

J'ay esté très aise d'avoir appris que le voyage de M. de Pontaubray ait si bien réussi et vous rends très humbles grâces de ce qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'en donner advis. Je mende au Sr. de Champdor qu'il ne tient plus qu'avec l'argent que je ne face partir mon train pour ensuite aller recevoir vos commendemens et aprendre ce qu'il vous plait me mander avoir à me dire que je recevray avec l'honneur et le respect que je vous dois. Je réserveray un habit au Sr. de Launay puisqu'il vous le plait n'estant plus en cela seulement que je veux tesmoigner que je suis,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Ce lundi fort matin.

³⁴ Raymond de Phélypeaux (1569-1629), sieur d'Herbault, secrétaire d'état.

Madame,

Je vous envoie la lettre que ma sœur m'écrit, par laquelle, vous verrez qu'elle n'est pas très contente.

Archives nationales, 1 AP 381/91

25 février 1628 – Boulogne
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

J'ay trouvé en ce lieu M. Wosbergue qui est arrivé devant M. Arsens demeuré pour quelque indisposition qui luy est survenue, ce qui ne l'empeschera pas de suivre aussitost son arrivée. Ils s'achemineront à la Court où le dit Wosbergue m'a dit qu'il vous souhaitteroit, vous y jugeant grandement utile et principalement à vostre patrie pour le grand besoin qu'elle a pour sa conservation de voir la paix entre les couronnes. Il m'a tesmoigné une grande inclination à vous servir. Si j'estois capable de vous conseiller je vous devois Madame que vous ne saurez prendre un temps plus à propos pour vous rendre à la Court tant de raisons et publiques et particulières vous y comment avec la désir que m'a tesmoignée en avoir le dit Sr. Wosbergue qui est tel que je crois qu'il vous en eut écrit la bienséance /2/ luy eut permis. Je crois qu'il pourroit bien proposer le sequestre du fort (qui est la pierre d'achopement) entre les mains de quelqu'un de la religion qui n'eut point esté brouillé dans ces derniers remuemens sur toutes les propositions qu'ils auron à faire vous estant sur le lieu vous pourrez les négocier mieux que personne. Les intérêts publics et particuliers. Voilà, Madame, ce que j'ay estimé estre à propos de vous faire savoir à quoy je n'ajouteray rien sinon que j'ay appris qu'il y a très bonne intelligence à ceste heure entre Monsieur vostre frère et M. le comte Ernest.

Je pars à l'heure présente pour aller à Calais tascher à m'embarquer, le vent estant bon, mais je suis en doute sy j'y rencontray un vaisseau de guerre s'y n'y en a, je seray contraint d'attendre parce qu'il n'est pas seur de passer autrement.

Je vous baise très humblement les mains en la qualité,

Madame,

de vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Boullonne, ce 25 de février 1628

Archives nationales, 1 AP 381/74

4 mars 1628 – Calais
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

J'ay receu par mon valet de chambre celle dont il vous a pleu m'honorer et ay esté extrêmement ayse d'y apprendre avec vostre bonne santé la résolution que vous avez prise de vous acheminer à Paris, ce qui se rencontrera fort à propos avec la négociation de MM. les ambassadeurs, ainsi que je vous en escrivy de Boullonne.

Par ma dernière, je vous mandois, Madame, que j'estois prêt de partir, mais, comme je voulois m'embarquer, le vent contraire se leva si violent qu'il falut demeurer et le pis est qu'il continué de façon que je ne saurois dire quand je partirois d'icy ; où deux princes Alemens sont en la mesme pene que moy l'un /2/ est le second fils du roy de Danemarc et l'autre est le neveu de M. l'electeur de Brandebourg. S'il y a avoit à Calais chose qui méritoit mieux à vous en informer.

J'escriray [à] M. d'Elbeuf. M. de Mantoue n'a jamais veu de mon écriture. S'il vous plait commandés que l'on la contreface un peu, il la prendra aisément comme venant de moy et vous saurez mieux la façon de luy écrire, que celui qui demeurera toute sa vie

Madame,

Madame de

de vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille
Archives nationales, 1 AP 381/80

4 avril 1628 – Zutphen
M. de Châteauneuf
à Monseigneur le comte de Laval
à La Haye

Monseigneur,

N'estoit mon indisposition, au lieu de vous escrire je vous irois trouver, mais puisque la volonté de Madame vostre mère est que je passe en Angleterre, il est nécessaire que pour faire ce voyage je me fortifie d'avantage en santé que je ne suis de peur de demeurer en chemin. J'espère que dedans huit jours j'auray assez de force pour m'acheminer à La Haye où il plaira à vostre E. de recevoir les légitimes excuses de mon retardement et sy entre cy et là par bonheur la compagnie de nostre capitaine fait monstre, j'auray ma conscience fort au large, car elle m'oblige de me présenter au commissaire une fois l'année, comme un bon catholique à son pire confesseur. Cependant, Monseigneur, si vous sollicitez mon congé de Monseigneur le prince d'Orange et qu'il soit porté à me le donner quand j'arriveray à La Haye je n'y demeureray qu'une minutte de temps après avoir receu vos commandemens,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Chasteauneuf

De Zutphen, ce 4 avril 1628.

Je vous supplie très humblement Monseigneur de parler à Monsieur le marquis de (illisible) du désir qu'à Madame vostre mère que j'aïlle en Angleterre.

Archives nationales, 1 AP 648

10 avril 1628 – La Haye
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Je vous escrivis il n'y a que deux ou trois jours par Martinais, depuis j'ay receu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire du 28 du passé. J'y aprens vostre heureuse arrivée à Paris, dont j'ay loué Dieu. J'eusse dit à Madame la princesse d'Orange que vous m'avez commandé sans que l'on vïct avec moy comme en estrangier et en personne qui ne peut pas beaucoup servir ceux qui sont bien avec Monsieur vostre [frère]. C'est parce qu'ils sont utiles à quelque chose comme M. /2/ de Hauterive³⁵, qui le voit à toutes heures, l'entretient et bref est très bien avec luy. C'est parce qu'il a de très bons avis de France qu'il communique aussitost et est employé à mander et faire savoir et recevoir les responce de ce que l'on veut qui soit traité par de là parce que nostre ambassadeur³⁶ estant très mal avec M. le prince d'Orange et ne communiquant point avec luy. M. de Hauterive estoit employé par luy, aussi ne vient-il courier ny messenger qui ne luy a porte de grands mémoires et gros paquets. De sorte que je tiens Madame que si MM. les ambassadeurs estraordinaires mandoient /3/ que vous leur fussiez utile, comme je n'en doute point et qu'en mesme temps l'on voulut faire savoir quelque chose à Mondit Sieur vostre frère par vostre entremise et qu'il vous pleut m'en envoyer les mémoires. Ce

³⁵ François de l'Aubespine (1584-1670), marquis de Hauterive, héros d'une historiette de Tallemant des Réaux, colonel d'un des régiments français au service des Etats des Provinces-Unies. Aubery du Maurier mentionne qu'il devait son crédit auprès de Frédéric-Henri de Nassau à son hostilité à Richelieu.

³⁶ Charles Faye, seigneur d'Espesses, ambassadeur de France aux Provinces-Unies, dont Frédéric de La Trémoille fait état du départ dans sa lettre quelques paragraphes plus bas.

seroit le moyen de s'installer et de faire valoir, aussi faudroit-il, s'il vous plait, donner charge au Sr. de Champdor de ne perdre aucune occasion, et particulièrement les plus prompts de m'escire et me mander les plus particulières affaires que je communiquerois incontinent à M. le prince d'Orange.

Autrement /4/, je vous diray librement, Madame, qu'il est du tout impossible de pouvoir se mettre bien auprès de Mondit sieur vostre frère et qu'il paroisse un traitement différent de tout plain de petite gens qui sont icy. Chose qui estoit suportable lorsque j'estois fort jeune, mais à ceste heure que j'ay un peu plus d'aage et moins de légéreté, il me seroit du tout impossible de demeurer en ceste assiette, de façon que je me résoudrois plustost d'aller en quelque lieu que ce fut que de me voir mespriser. Ce qui arriveroit infalliblement si telles ou /5/ semblables choses ne me donnoient entrée.

Pour les nouvelles de deça, je vous diray Madame que M. d'Espesses a eu son congé par courier esprès et doit partir dans peu, selon qu'il disoit le fort désirer. Dix-sept compagnies de gens de pied et sept de cavallerie commendez par le conte de Sallazare, mestre de camp espagnol, ont saisi un poste près de Bergue, qu'ils fortifient de sorte que toutes choses semblent s'acheminer au siège de ceste place.

Le trouble, que je vous ay mandé par mes dernières estre arrivé à Amsterdam, oblige M. le prince d'Orange /6/ à y aller. Il part demain pour c'est effet je l'accompagneray et de là iray à Utrec voir Leurs Majestés de Bohême. Il court un bruit bien grand que les Armimiens en nombre bien fort se sont liguez pour se maintenir à prescher publiquement et ils jetent des billets pour exciter ceux de leur créance à se joindre à eux, de sorte qu'un mouvement dans cest est beaucoup à craindre si l'on vouloit empescher leurs exercices, et d'autre costé en les souffrant milles inconveniens s'y prévoient. En Angleterre toutes choses s'y disposent à la guerre au cas que l'on refuse /7/ comme l'on a fait jusques à ceste heure en France d'ouïr parler de La Rochelle à laquelle je vous diray pour la fin que par conscience et par honneur je ne peux défaillir.

J'ajouteray seulement que l'indisposition de M. de Châteauneuf retarde encor son partement de quelques jours, ainsi que vous verrez par la lettre qu'il m'escrit³⁷, cependant je mets ordre que dèsqu'il sera arrivé, il pourra partir. J'en ay donné advis à ma seur. Je vous bais très humblement les mains en la qualité

Madame,

de vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

La Haye, le 10 d'avril 1628.

Archives nationales, 1 AP 381/78

13 avril 1628 – Amsterdam

Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Je vous mandois par mes dernières comme Monsieur vostre frère devoit partir pour venir en ce lieu, où je l'ay accompagné. Il y a travaillé à composer le différent qui est entre le magistrat et le peuple qui ne veut pas que les Arminiens soient tollerez suivant les ordonnances que MM. les Estats en ont fait. Le Magistrat qui est quasi tout arminien désiroit que l'ordonnance ne fut pas rigoureusement observée.

Mondit sieur vostre frère eut quasi panché de ce costé là, mais il a trouvé le peuple si ferme à maintenir les placars qu'il a fallu qu'il s'acommodat à eux en laissant les choses en leur premier estat. A ceste heure, il est après à concilier les volonteiz par l'oubliance des aigreurs, qui estoient assez grandes. C'est à quoy l'on travaille aujourdhuy, aussitost cela fait, il partira pour La Haye et moy pour Utrec, où je mène M. de Châteauneuf, qui vient d'arriver, parce que la Raine de Bohême a désiré l'honorer de ses comendemens, lesquels receus il partira incontinent, rien ne le pouvant plus arester. Je vous baise très humblement les mains en la qualité,

³⁷ Lettre de M. de Châteauneuf au conte de Laval du 4 avril 1628 ci-dessus.

Madame,

de vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

D'Amsterdam, le 13 avril 1628

Archives nationales, 1 AP 381/75

16 mai 1628 – La Haye
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

S'en allant M. d'Espesses, j'ay prié un de ces gens de prendre la paine de vous rendre celle-cy, encor que je n'aye pas eu l'honneur de recevoir des vostres depuis celles du 23 du mois passé.

M. le conte de Carlisle³⁸ est depuis peu de jour [...]. M. de Bouillon et moy et quelques autres François accompagnâmes M. vostre frère au devant de luy, d'autres si abstindrent. Ce qu'il a à traité icy, pour moy sont lettres closes. Seulement croit-on qu'il n'y fera pas long séjour et que dans peu de jours il partira pour aller en Lorraine, de là en Savoye et à Venize. Je suis bien fasché que ce mal entendu nous empesche de le voir chez luy et luy rendre les preuves de l'affection que vous savez que j'avois pour luy, mais mon devoir marche toujours /2/ devant toutes sortes d'amitié particulières.

J'espère, toutesfois, que par la prudence du Roy et de Monsieur le Cardinal toutes ces difficultés seront bientôt levées par le rétablissement d'une bonne paix entre les deux couronnes, afin qu'unies elles puissent porter leurs armes et leurs dessains contre l'ennemi commun, qui semble vouloir, à ceste heure, ouvertement envahir la chrétienté. L'on se prépare en ce païs icy le mieux que l'on peut pour luy résister. J'espère que ce printems l'on verra de belles occasions au moins toutes les apparences y sont.

M. de Châteauneuf n'est encore parti, le vent ayant duré contraire depuis plus d'un mois. J'ay receu lettres de ma seur qui se porte bien. Elle me mande que le Roy de la Grande-Bretagne outre les présents ordinaires qu'il fait au enfens qu'il nomme, luy en a fait un de deux mil escus. C'est son nom en lettres de diamant.

Je vous baise très humblement les mains en la qualité

Madame,

de vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Ce 16 de mai 1628 à La Haye

Archives nationales, 1 AP 381/79

3 juin 1628 – La Haye
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

J'ay esté très aise de savoir vostre maladie et vostre guérison en mesme temps, par celle que le Sr. Champdor m'a escrite et le petit mot que vous m'avez fait l'honneur d'y adjouter.

Tout se porte, grâce à Dieu, bien par de ça où l'on attend les nouvelles de ce qui se sera passé à l'arrivée de la flotte, estant le plus ordinaire discours et dont l'on parle et qui met tout le monde en espoirs et en attente. M. Morguont est de retour en ce païs après qu'il eu rendu >>>> à Tilly, dans laquelle il a enduré beaucoup de nécessité. Le Roy de Danemarck met si mauvais ordre à ses affaires que toutes choses /2/ vont de ce costé là tout à fait en confusion et décadence extraordinaire. Tout le

³⁸ Jacques d'Ay, comte de Carlisle, représentait l'Angleterre auprès de la Cour de France.

monde quitte ce misérable Roy qui non >>>>> cela ne fait guères de jours en point de >>>>>. Je prie Dieu qu'il vous conservera parmy les périls en ces mauvais temps vous esposent.

A ce que j'ay appris, le vent qui dure contraire pour aller en Angleterre retient encore M. de Châteauneuf qui est à la Bril avec M. Carleton qui veut passer et a fort grande seuretté de le faire. De sorte que ma seur recevra toutes les lettres et hardes que l'on luy envoie fort surement. C'est à quoy servira ce fascheux retardement. M. vostre frère a pris la peine de luy escrire.

C'est tout ce que je say qui vaille vous estre mandé. Je demeure pour toute ma vie

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De La Haye, ce 3^e juin 1628.

Archives nationales, 1 AP 381/81

9 juin 1628 – La Haye
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Je vous envoie un paquet de lettres que ma seur vous escrit et pensois en mesme temps vous faire tenir le portrait de son fils, qu'elle adressoit à Madame la contesse de Lescestaire pour vous l'envoyer, mais par malheur cela esté oublié ou perdu.

M. de Châtillon est arrivé depuis peu de jours. Je le fus voir aussitost son arrivée. M. vostre frère luy fit beaucoup d'honneur, et luy offrit plusieurs fois la porte. M. le conte Ernest et sa femme³⁹ son aussi en ce lieu et en doivent bientost partir. Elle pour aller en Allemagne et luy en Frise. L'on ne parle /2/ point encor d'aller à l'armée et quelques uns croyent que l'on n'ira point du tout. M. vostre frère a fait un petit voyage à Buren, où le roy et la royne de Bohême ont esté. J'ay eu l'honneur de les y accompagner.

Je vous baise très humblement les mains en la qualité,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Le 9 juin 1628 à La Haye.

Archives nationales, 1 AP 381/82

Juin 1628 - La Haye
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Je fais ample response au Sr. de Champdor sur ce qu'il m'a escrit par vostre commendement le 23 de ce moy. M. le viconte de Turenne⁴⁰ est arrivé icy depuis deux jours, mais son arrivée fut si soudaine que ayant fait dessain d'aller au devant de luy, je ne le peus faire ; mais je l'allé visiter aussitost qu'il fut au logis de M. son frère. On l'a logé et Madame de Bouillon m'a fait l'honneur de m'escrire /2/ par luy et me commende de luy rendre les devoirs et services à quoy la parenté m'oblige, ce que je ferois volontiers, mais moy mesme ay plus besoin d'adresse que personne, car je me trouve

³⁹ Ernest-Casimir de Nassau-Dietz (1573-1632), stadhouder de Frise et de Groningue et son épouse Sophie-Edwige de Brunswijk-Wolfenbüttel (1598-1638).

⁴⁰ Henri de La Tour d'Auvergne, viconte de Turenne, futur maréchal de France. Il était alors âgé de 16 ans. Sa mère l'avait retiré de l'académie parisienne où elle l'avait placé en 1626 et l'avait envoyé aux Provinces-Unies pour achever son éducation.

si neuf icy et y rencontre si peu de franchise que j'ay beaucoup de paine à m'y conduire, ce qui m'estonne moins, ces que je l'avois préveu, mais j'espère que bien me fera rencontrer l'essence que je luy demande et que j'attens avec impatience. Je vous baise très humblement les mains en la qualité,

Madame

de vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Le [...] de juin 1628 à La Haye

Archives nationales, 1 AP 381/83

17 juin 1628 – La Haye
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Je suis doublement malheureux de ce que mes lettres fort amples et escrites à toutes les occasions ne vous ont point esté renduées et que je n'ay point receu celles que vous me mandé que le Sr. Champdor m'a escrites par vostre commandement, ce qui est arrivé par quatre ordinaires de suite et pour les lettres qui avoient précédé ceste discontinuation. Ledit Sr. de Champdor et particulièrement Monsieur Rozemont avoient mandé à mon secrétaire que l'on cherchat des voyées extraordinaires pour escrire et que l'on ne se servoit plus des ordinaires à cause du grand coust qui s'en apportoient.

Si je savois ce qui ce passe ailleurs que publiquement, je n'aurois pas /2/ encorr vu le >>>>, ce que vous me faictes pas la dernière dont il vous a pleu m'honorer, mais ce que vous mandez des bruiets de ville qui sont tousjours aussi ceux qu'on >>>>.

Et pour d'autres nouvelles d'icy, je n'en say point. Vous savez, Madame, combien on est secret et particulièrement aux jeunes gens s'il survient quelque chose de recommandable ; comme M. de Bouillon, à qui Madame sa mère a mandé les appréhensions qu'on avoit pour mon frère, qui m'ont fait frémir à savoir. Dieu ne le veille pas tant abandonner, ny ses pauvres enfans, qui, sans vous, seroient entraînés.

Céans, c'est énorme malheur. L'on a découvert une entreprise sur Bergues. Ceux qui avoient esté envoyer dedans pour la favoriser ont esté amener prisonnier en ceste ville depuis deux jours /3/.

Madame la contesse de Lecestaire⁴¹ a pour serviteur le vieux marquis de Baden⁴² quelques uns croyent que leur mariage s'en pourroit bien ensuivre. Pour le moins est-il tout amoureux >>>>> bon vous >>>>>> fait sur ce sujet >>>>>> quelque chose de meilleur à vous faire savoir, je le ferois aussitost que ce me >>>>>> véritablement. Je demeure pour toute ma vie,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Le 17 de juin 1628, à La Haye ;

Archives nationales, 1 AP 381/84

25 juin 1628 – La Haye
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

La dernière que j'aye eu l'honneur de recevoir de vous a esté par la voye de Sedan, fermée seulement avec de la soye. Il y a huit jours que je respondis amplement au Sr. de Champdor sur ce qu'elle contient, dont je m'assure vous aurez receu ce contentement.

⁴¹ Sarah Blount (1582-1655), veuve en secondes noces de Robert Sidney (1563-1626), 1^{er} comte de Leicester et veuve en premières noces de sir Thomas Smythe.

⁴² Georges-Frédéric (1573-1638), margrave de Baden-Durlach.

Je ne vous mandray guères de nouvelles parce que depuis mes dernières, je n'en ay eu guères plus. L'on tient le Roy de Dennemarc d'accort avec l'Empereur, qui luy rend tout son païs, moyennant quoy une sommes que ledit roy luy doit fournir. L'on parle, mais sourdement d'une trêve, où d'une paix pour ce païs icy. Le roy de Suède doit envoyer un ambassadeur en France pour y lever 6 000 hommes. C'est un grand prince /2/ et excellent capitaine. La généralité de ses troupes >>>> belle >>>> il désire que les prenes peux chers soient des >>>>>>.

Le roy et la roine de Bohême et Monsieur et Madame la princesse d'Orange, avec la plus part de la Court, partent demain pour aller à Buren où ils seront un jour ou deux. Je les y accompagneray. Je vous baise très humblement les mains en la qualité,

Madame,

de vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Le 25 de juin 1628, à La Haye.

Archives nationales, 1 AP 381/85

23 juillet 1628 – La Haye
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

J'ay receu celle dont il vous a pleu m'honorer de Vitré du 7^e de ce mois. Je prie Dieu qu'il rafermisse vostre santé, à laquelle j'appréhende bien fort que ne face un notable préjudice les justes appréhensions que vous avez du changement de mon frère, lequel l'on publie icy tout haut et outre la perte de l'âme avec si peu d'honneur pour le monde que j'en suis au désespoir. Je l'avois bien préveu et sans bien ce qui s'en disoit. C'est pourquoy je n'avois garde d'escrire à mon frère de peur que ma passion ne m'enportant à luy dire des choses qui possible l'eussent fâché. Toutefois quand je sauray assurément que le mal sera arrivé, je luy en escriray quand ce ne seroit que pour monstrier /2/ combien peu je participe à sa chute.

J'ay receu une lettre du Sr. Grimaudet⁴³ avec la minute du bail à ferme qu'il vous a pleu passer de la baronnie de Didonne. Je vous en rends très humbles grâces et en escriis plus particulièrement au Sr. de Champdor.

Quand aux affaires de deçà les choses y sont tousjours en mesme estat. L'on ne parle point d'aller à l'armée. Tout ce qui vous est proche se porte bien hormis MM. le viconte de Turene et conte de Hanau qui ont la petite vérole, mais ils ont la teste en très bon estat et sans fièvre. Je vous baise très humblement les mains en la qualité,

Madame, de

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Le 23 de juillet 1628 à La Haye.

Archives nationales, 1 AP 381/86

Début août 1628 - La Haye
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

J'ay eu l'honneur de recevoir deux de vos lettres, l'une du 21, l'autre du 22 de ce mois. Je ne vous peux remercier assez dignement de vos pains et soins qui certes sont si extraordinaires que je ne me saurois lasser de les admirer. Vous me pardonnerez, s'il vous plait, Madame, si je ne vous en rends

⁴³ Jean Grimaudet, un huguenot, homme de confiance des La Trémoille à Vitré.

de plus amples remerciemens puisque quels qu'ils fussent ils ne sauroient valoir le moindre de /2/ vos bienfaits.

C'est pourquoy, je ne continueray davantage ce discours et vous diray, Madame, que je me suis le moins estonné des procédures de mon frère de tous ceux qui en ont ouï parler, de sorte que quand je dis qu'il ne s'est aucunement entretenus pour moy en cest accommodement, à paine me peut-on croire, mais puisqu'il a oublié Dieu, il n'est pas estrange qu'il ne se souvient guerres de l'honneur des siens ny de celui de sa maison....⁴⁴

Archives nationales, 1 AP 381/93

... C'est pourquoy celle-cy ne sera que pour m'acquiter de mon devoir et vous assurer que tout ce qui vous est proche par de ça est en très parfaite santé, Dieu mercy.

Le changement de mon frère en a attristé quelques uns et donné sujet de parler à tout le monde. Dieu luy donne de reconnoistre sa faute et à vous, Madame, la consolation qui vous est nécessaire dans une telles affliction selon le passionné souhait,

Madame,

de vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

[...] août 1628 à La Haye.

Archives nationales, 1 AP 381/87⁴⁵

Extraits de la lettre de Monseigneur de Laval
en datte du xx^e aoust 1628

Je voy par vostre dernière que vous avez eu charge de Madame ma mère de communiquer particulièrement d'une affaire dont je luy avois escrit avec Messieurs les Ambassadeurs des Pais-Bas, sur quoy vous demandez ma responce qui est que ie ne voy nulle apparence à ceste levée dont le bruit cesse.

Au reste madite Dame m'a mandé qu'il luy auroient escrit qu'ils me conviroient de demeurer en ce país et cela à ce que je peux comprendre de peur que moj partement préjudiciast à leur négociation. Sur quoy vous leur pouvez dire que ie ne croy pas qu'ils sçachent avec combien d'incivilité & de mespris l'on vit icy avec moy, que je peux dire avec vérité que ie n'ay jamais esté en lieu où j'ay receu sy peu de tesmoignages de bonnes volonté & déplaisirs. Il font ung cas extraordinaire de gens qui ne leur peuvent estre en aucune utilité et sans autre considération que parce que la coustume le porte et qu'ils ont vendu leur party, et mesme leur âme, mesmement il s'y lasche que je puisse demeurer en ung lieu où tous le jours je voy mes inférieurs préferez à moy. Je ne peux comprendre ce qu'ils croyent capable de m'arrester et ce qu'ils me voudroient conseiller de rechercher, et de quoy ils me jugeroient bien propre et s'ils voudroient me presuader que ie me rendisse inférieur à forces gens quo n(ont ny qualitté, ny expérience, ny mérite.

Archives nationales, 1 AP 381/88

24 août 1628 – La Haye
Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne
à Madame la duchesse douairière
de La Trémoille⁴⁶

Madame,

⁴⁴ La teneur de cette lettre de Frédéric de la Trémoille fait présumer qu'il répondait à la lettre de sa mère lui annonçant la conversion le 18 juillet 1628 de son frère aîné entre les mains de Richelieu.

⁴⁵ Cette page semble être la fin de la lettre précédente.

⁴⁶ Le ton condescendant de cette lettre du jeune duc de Bouillon à sa tante la duchesse douairière de La Trémoille, explique pourquoi Frédéric de La Trémoille parti en Angleterre. Il y a une certaine ironie à lire cette lettre sachant que Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne cinq ans plus tard se fera catholique pour les baux yeux d'Eléonore de Bergh et pour rompre l'inceste affectif qui le liait à sa mère.

J'y trop de sujet de participer à l'affliction que vous a apportée le changement de Monsieur vostre fils pour ne vous la tesmoigner, bien que ce ne soit que fort foiblement au regard des vifs resentimens que j'en ay, adjoustant aux mieux ceux de toute l'Eglise de Dieu dont les larmes se joignent à celles de tous ceux qui luy appartiennent et avons à espérer qu'elles empescheront que son courroux ne s'estende sur toute sa maison, prenant en sa garde ses pauvres enfans /2/. La grâce qu'il fait à ma seur de la fortifier en la possession de son Evangile, nous doibt faire attendre ce bien de sa bonté, qui vous donnera les consolations nécessaires à supporter un si sensible desplaisir. Ce sont les prières que je luy adresse et de me donner les moyens de vous faire cognoistre avec quelle pensé je suis,

Madame,

Vostre très humble et obéissant nepveu
et serviteur

F. M. de La Tour

De La Haye, ce 24^e aoust 1628.

Archives nationales 1 AP 434/159

3/13 septembre 1628 – Portsmouth
M. de Châteauneuf
à Madame la duchesse douairière
de La Trémoille

Madame,

L'honneur que je viens de recevoir par la lettre de Vostre Ex., qui me croyoit en Holande, m'oblige à changer la résolution que j'avois prise de ne luy escrire point qu'au retour du voyage, où non seulement la cause que je tiens générale, mais les obligations particulières que j'ay à Monseigneur vostre fils m'obligent de m'embarquer avec luy⁴⁷, car encor que les advis que je luy porte de ce pays le deussent dissuader d'y venir, et que sy j'eusse eu quelques persuasions assez suffisantes de moy je les y eusse volontiers adioustées. Sy est ce, Madame, que l'y voyant résolu je n'ay pas creu devoir refuser le commandement qu'il m'a fait de l'y suivre.

Vostre Ex. sçait depuis quel temps Monseigneur le duc m'a donné suiet de prendre de luy le congé que je luy ay demandé par vostre faveur, puis donc que je suis libre de là, ne me seroit ce pas une honte de réfuter et servir son plus proche en une occasion que je croy si juste, qu'en vérité je croy que tout homme né François et de la Religion y doit porter, sinon sa personne, au moins ses vœux et ses prières très ardentés à Dieu pour l'accomplissement d'une entreprise, qui ne peut estre exécutée qu'au soulagement de toutes les Eglises de France, envers lesquelles le courroux du Roy estant appaisé, ceux qui n'ont pas suivy les mouvements du conseil de Sa Majesté depuis quelques temps et ce trouverront non seulement grâce devant elle, mais encor comme j'espère très bon gré de s'estre opposés aux violences de ceux qui sous prétexte de religion aspirent à une autorité dont la suite seroit préjudiciable à l'autorité Royale et au Royaume.

Ce que je supplie très humblement Vostre Ex. de recevoir de celui qui n'a jamais rien préféré à son service et de toute vostre très illustre maison, pour une cause très véritable du bon dessein qui amène Monseigneur vostre fils à la deffense particulière d'une ville où le nom de Dieu est puisement invoqué et aussy ceux qui le déconseillèrent d'y venir, estoyent contraints de luy advouer que ses compassions estoyent justes, mais ils espéroient la paix avant le sac et l'embrasement de La Rochelle⁴⁸.

Que Vostre Ex m'excuse donc, Madame, s'il luy plaist de ce /2/ que je ne vay pas en France de cet esté, je l'en supplie très humblement et de ne m'accuser pas de contrevenir aux promesses dont je n'ay donner aucunes à ce propos que sur des conditions dont Madame des Noyers n'a donné l'accomplissement à ma mère, que j'ay espéré d'elle, où on m'a trompé par les lettres que j'ay reçues

⁴⁷ Ce passage fait présumer que Charles de Marconnay s'embarqua avec Frédéric de La Trémoille à bord d'un des vaisseaux de la flotte avec laquelle Lord Lindsay tenta de secourir La Rochelle.

⁴⁸ L'on remarquera que Charles de Marconnay ne peur s'empêcher de défendre la conduite de Frédéric de La Trémoille.

de France touchant ceste affaire, que j'espère d'accomplir, moyennant la grâce de Dieu quand il nous aura rendu la paix en France, et qu'il plaira à Madame des Noyers donner à ma mère le contentement que je me promets sy la demeure de ma mère estoit exorbitante ou hors de raison. Je l'ay tousiours trouvée sy bonne que je me promettois de la réduire à autre résolution qu'à cela qu'elle a prise. Mais, Madame puis que vostre Ex. me fait l'honneur d'agrèer ma recherche, je la supplie très humblement avoir agréable que je me réclame de sa faveur pour imposer à nos proches réciproquement une loy qu'ils suivront très exactement s'ils ne veulent me désobliger et me rendre misérable.

Le soin que Vostre Ex. daigne prendre de ceux qui la servent m'a fait jouir de l'honneur particulier de vostre lettre sur ce sujet, c'est à moy donq en rendre très humbles grâces et de prier Dieu, comme je fais, du meilleur de mon cœur de continuer et d'augmenter à elle et aux siens ses Stes bénédictions, retenant bien tost Monseigneur le duc du dangereux pas où il s'est précipité à son grand préiudice et au grand regret non seulement de ceux de nostre profession, mais de la plus part des autres qui l'ont eu en estime. Pour moy, je suis résolu de l'honorer toute ma vie quelque traitement que j'aye receu de luy et désire vivre t mourir,

Madame,

Vostre très humble, très obéissant
et très fidel serviteur.

Chasteauneuf

De Porstmuth, ce 3/13 septembre 1628.

La flotte s'en va dedans deux jours, la mort du duc de Bouquinan sur le point de tout retarder.

Archives nationales, 1 AP 648

1629 *Les négociations de paix entre la France et l'Angleterre traînèrent pendant les premiers mois de 1629. Le roi d'Angleterre, Charles I^{er} mettait un point d'honneur à vouloir faire insérer dans le traité la paix pour les huguenots. Grâce en grande partie à l'intercession des ambassadeurs vénitiens en poste à Londres et à Paris, la paix entre les deux couronnes finit par être proclamée le 20 mai 1629⁴⁹.*

Frédéric de La Trémoille était à Londres où l'exil lui pesait. Comme Benjamini de Soubise, il n'avait pas bénéficié de la grâce royale après la chute de La Rochelle.

Charlotte-Brabantine de Nassau s'était comme à l'accoutumée rendue à Paris. Au mois d'avril, elle alla à Sedan pour assister au mariage de sa nièce Henriette avec le marquis de La Moussaye. La cérémonie achevée, elle revint à Paris pour plaider la cause de son fils cadet. Frédéric de La Trémoille l'incitait à faire jouer le crédit dont elle bénéficiait auprès de la Reine-mère mais ce fut peine perdue. Frédéric de La Trémoille dut solliciter lui même son pardon. Bon prince, Louis XIII le lui accorda le 6 novembre 1629⁵⁰.

Pressé par ses créanciers ou parce qu'il avait réalisé que le pouvoir appartenait désormais à Richelieu, Frédéric donna au début du mois de décembre son accord pour vendre sa part de la baronnie de l'Île-Bouchard, ce qui permit à son frère aîné et à sa mère de procéder à la vente de cette terre le 18 décembre.

8 mars 1629 – Londres

Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

C'este voye est si prompte qu'il m'est impossible de vous faire une longue lettre pour response à deux que j'ay receu de Champdor escrites par vostre commendement et une que ma seur ma

⁴⁹ Liliane CRETE, *La Rochelle au temps du grand siècle*, op. cit., p. 284.

⁵⁰ Louis-Charles de LA TREMOILLE, *Le Charrier de Thouars*, p. 270.

communiquée à laquelle elle, moy nous rescrivons de répondre amplement à la première occasion de sorte que je m'employray le reste de celle-cy qu'en remerciemens très humbles du bien qu'il vous plait me faire et du soin quel vous daignoit avoir de ce qui me touche dont par mes premières je prendray la hardiesse /2/ de vous en mander au long les particularités. Je suis tellement pressé de finir que je ne vous en peux dire davantage. Je vous baise très humblement les mains en la qualité de,

Madame,

de vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

A Londres, le 8 mars 1629

Archives nationales, 1 AP 381/94

6/16 mars 1629⁵¹ – Londres

Frédéric de La Trémoille

à sa mère

Madame,

Je ne peu la dernière fois que je vous escrivis vous faire longue lettre parce que la voye est fort pressée. Par celle-cy, je vous diray l'heureux accouchement de ma seur d'une grosse et grasse fille⁵². La mère et l'enfant se portent bien, grâces à Dieu. Je croys que le baptesme se fera bientost et que la Raine d'icy en sera maraine, laquelle à ce que l'on dit a receu nouvelles certaines que la France a donné la paix à cest estat. Les conditions s'en taisent ou ne se savent pas encor, mais quelles quelles soient il est certain qu'elles seront fort desavantageuses, peu honorables pour eux et sans sûreté pour ceux qui se sont sacrifiées pour le public si elle /2/ ne nous vient d'ailleurs que d'icy quoy que l'on nous ait suscités à cetre heure fort assuré du contraire. L'on me fait quelques offres ou autre costé auxquelles la nécessité me contraindra d'entendre sy je voy que l'on me veille traiter à toutes rigeurs et me dénier sûreté, liberté et moyens de subsister sur quoy j'escris au Sr. de Champdor pour response à celle que j'ay receu de luy sur ce sujet.

Le parlement a esté séparé. Tout ce qui est peut d'aggrément ayant peu se armer une sédition encor ne dit on ce qui arrivera, de sorte qu'il n'y a nul fons pas mesme pour la dépense de la bouche de sorte que la peniion que l'on mavoit promise telle qu'elle vous avoit esté mandée est encor à venir.

La place du duc de Buckingham n'a fait que changer et est tombée entre mains de la Raine qui sait nos affaires et nous plus qu'il ne le peut dire tellement qu'elle ne veut pas /3/ du tout parler à moy qu'elle traité le moins mal. Il y a aarence que dans peu les catoliques auront entière liberté de conscience et l'on rendit hier actions de grâces par ce que avec feux de joye et son de cloche de ce que Sadite Majesté avoit senti son enfant. Il y a à espérer que celuy de ma seur se fera bien nourrir, encor que M. de Mayerne dise que sa nourrice n'est pas bonne. Je ne say toutes fois si l'on la changera.

Je n'ay rien a ajouter à celle-cy sinon la prière que je fais à Dieu qu'il vous comble de ses meilleurs bédictionns et autant que le désire

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Les 6/16 de mars 1629 à Londres

Archives nationales, 1 AP 381/95

8/18 avril 1620 – Londres

Frédéric de La Trémoille

à sa mère

⁵¹ La première date correspond au calendrier anglais et la seconde au calendrier français.

⁵² Cette petite fille mourut peu après étouffée dans le lit de sa nourrice.

Madame,

Celle que vous m'avez fait l'honneur de m'escire du 14 du passé, m'a esté renduée lorsque j'estoit prais à envoyer mes lettres par ceste voye asser prompte. Je ne peux asser me louer de vostre bonté et des tesmoignages qu'il vous plaît me donner de la paine où vous mettent mes fâcheuses affaires, à quoy je vous diray, Madame, après vous avoir très humblement remercié que puisqu'il plaît à Dieu m'affliger ayant eu pour but de le servir principalement. Je suporte mes déplaisirs, qui à vray dire sont très grands avec patience et espérance non aux hommes, car il n'y a pas la moindre aparence mais à celui qui n'abandonne point les siens.

J'escris au Sr. de Champdor sur ce qu'il me mande de vostre part, me conformant /2/ à ce que vous désirez pour à quoy satisfaire, je vous diray que la >>>> n'est pas en ce païs, mais en Espagne. Pour M. le conte de Carlile, luy et les autres sont tellement changez et différent en telle façon de ce que vous avez vus, que ma seur, l'ayant esté voir et depuis ayant esté en couche et afligée, n'eust pas venu visiter. Pour moy trente ou quarente visites, à peine pouvent-elles obtenir qu'il ma regarde et toutesfois il faut bien s'empescher d'en faire semblant.

Quand à la paix entre les deux couronnes, le retour de M. de Vanteler n'ayant rien aporté. L'on attent un gentilhomme que la Raine-mère doit envoyer, qui possible aportera plus d'éclaircissement encor qu'il semble que l'on ne se soucie pas beaucoup de ce païs icy dont le Roy et la Raine sont dans une grande amitié allants ordinairement en litière ensemble par la ville et ayants quasi tousjours leurs bouche l'une contre l'autre.

J'ay beaucoup /3/ d'obligation à M. Carr de vous avoir mandé tant de bien de moy, qui n'ajouteray rien à celle-cy, sinon que je vous supplie très humblement que les mauvaises nouvelles que vous aprendrez de l'affliction de ma seur ne furent point de tort à vostre santé. Je crois que vostre douleur sera grande comme la nostre l'a esté mais au nom de Dieu, Madame, modérez la en sorte que vous vous conservez pour nous qui vous restons et à qui vostre bonté vous rend si nécessaire dont les effets se font ressentir tous les jours à moy particulièrement qui suis et seray toute ma vue,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Le 8/18 d'avril 1629 à Londres.

Archives nationales, 1 AP 381/96

9 avril 1629 – Londres
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Parce que le vent contraire a retardé mes letres, j'ajouteray celle-cy à mon autre lettre, pour vous dire que M. Carr est retourné de La Haye et m'a aporté lettre du Roy et de la Raine de Bohême. Je vous envoie celle dudit Roy qui n'est pas fort honneste. Je say qu'il escrivit à d'autres autrement. Il fait des distinctions que le Roy à qui je suis sujet ne voudroit pas faire, mais souhaiterois que ce fit ce qui me seroit de plus dur à supporter le Sr. Quinskot n'a point encor satisfait au commandement qu'il vous avoit pleu ly donner pour me faire tenir mellieures et mesme je n'ay aucun advis de luy bien qu'il soit arrivé plusieurs lettres de Hollande depuis que j'ay receu celles par où le Sr. de Champdor me mandoit que ledit Quinskot a receu c'est ordre et il est très /2/ bien informé de l'extrême besoin que j'en ay de sorte que ce défaut ne epeut venir que par pure mauvaise volonté.

L'on m'a parlé d'une chose qui touche mon frère, c'est que l'on eut voulu acheter de luy le droit qu'il prétent au royaume de Naples, lequel est très bien fondé parce que l'on avoit crainte que ce ne fut un prétexte pour entreprendre en Italie. J'ay respondu qu'il n'y avoit nulle communicattion entre luy et moy de sorte que j'estime qu'il seroit à propos qu'à ceste heure où les affaires sont engagées en Italie il se prévalut de cela auprès du roy pour faire valoir son droit et en retire profit,

utilité et honneur si vous jugez à propos vous me ferez s'il vous plait l'honneur de luy faire savoir comme je vous en ay escrit ; Je ne say si l'on ne la pausera par contre.

Moy, j'attens sur cela ce qu'il vous palira m'en faire savoir et demeure pour toute ma vie,
Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.
Frédéric de La Trémoille

Le 9 d'avril 1629 à Londres.

Archives nationales, 1 AP 381/97

9/19 avril 1629 – Londres
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Depuis mes deux lettres, la paix entre les couronnes a esté faite. La Raine d'icy a despescher un courier pour en porter la nouvelle en France. Ceux de la Religion n'y sont pas compris, ny aucun particulier. Vous pouvez juger sur cela ce qu'il sera besoin de faire pour mes affaires dont je voy l'estat bien misérable. Nous avons esté bien trompez. Je vous supplie très humblement, Madame, de me faire l'honneur travailler à ce où vous trouverez de meilleur pour moy et me le faire savoir prontement, parce qu'autrement je seroy contraint à chercher ma sûreté en quel lieu je la pourrois trouver et où je rencontrerois moyen de subsister, puisque ce traité ne nous met pas dans la jouissance de nos biens, n'y n'assure la liberté des consciences j'attenderoy avec impatience l'honneur de vostre response et demeuray pour toute ma vie,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.
Frédéric de La Trémoille

Le 9/19 d'avril 1629 à Londres

Archives nationales, 1 AP 381/98

4 mai 1629 – Londres
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

J'ay receu celle que vous m'avez l'honneur de m'escire du 25^e de mars, devant quoy je vous avois escrit amplement et mandé comme la paix estoit faite sans nous y comprendre ce qui s'est trouvé véritable et de déraison et de manquement de foy si cuident l'on ne nous en a légué que la nécessité et défette extrême avec assurances que l'ambassadeur qui doit aller en France avec le conte d'Anbret qui fait le voyage à ses despens, aura charge principalement de recommander le général de ceux de la religion et nos personnes en particulier. Ce qui a desjà esté fait à l'embassadeur de Venize principalement de la paix, qui m'a dit en avoir escrit. Sur quoy, il me semble que pour empescher que les estrangers ne se mellassent plus des affaires de la France, le Roy pourroit avec toutte sorte de dignité et de raison devant que l'ambassadeur arriva, nous faire ressentir les effets de la douceur, sur quoy j'escris emplement au Sr. de Champdor, comme aussi je say, aura fait sur la proposition de mon voyage de Hollande où la disette extrême, en laquelle je suis, m'empesche de pouvoir songer, non que les moyens venant et les autres choses aussi. Je ne sois prait de m'y engager, mais si de suite se présenteoit quelque chose, comme il y a aparence et d'employ fort honorable comme la générante des François je serois très aise de m'y embarquer, ainsi que je vous y desja escrit.

J'espère que celle-cy vous trouvera à Paris d'où nous pourons plus souvant recevoir des nouvelles à ceste heure que la voye en sera ouverte la paix ayant esté signée hier ; Il ya desja quelques

jours que les lettres de marque avoient estées levées l'on n'attend pour la publier que l'avis quelle aura esté aussi signée en France où je n'espère de longtemp sûreté où les affaires changeront bien, je vous baise très humblement les mains et la qualité

Madame,

de vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Le 4 de may S. N. 1629 à Londres.

Archives nationales, 1 AP 381/99

1/11 juin 1629 – Londres

Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Celle dont il vous a pleu m'honorer du 29 du passé, tesmoigne la continuation de vos soins et penes pour ce que me regarde dont les remerciemens sont trop peu pour de tels bienfaits. C'est pourquoy je les obmets pour vous dire, Madame, que j'ai veu les lettres de mon frère et de MM. Boutiller et d'Arsens celle du dernier tesmoignage. Le peu d'aparance d'emplois au Pais-Bas, l'autre une obligeante et courtoise remise et celle de mon frère beaucoup d'affection de quoy je le remercuieray lorsqu'il osera recevoir de mes lettres.

Les dernières que j'ay escrittes au Sr. de Champdor qui accompagnent /2/ les vostres vous apprendront l'estat ou sont les affaires générales et particulières. Je vous adresse une autre lettre suivant vostre commendement pour faire voir si vous le jugez à propos. Il est très certain que l'on vous sollicite avec beaucoup d'offres de passer un rubicon qui est bien dangereux mais l'extrémité et le désespoir font faire beaucoup de choses. Le bransle ne viendra pas d'icy mais ceus de, de là pourroient bien noue entrainer comme estants les plus presser. Une bonne paix à quoy je serois très aise de m'emplpyer, mettroit ordre à tous ces désordres.

Jr crois que M. d'Elbeuf ne viendra pas puisque M. Edmond⁵³ n'est pas a estre égale à luy. Le conte d'Aubi qui y devoit aller s'est excusé et à /3/ ceste heure il semble qu'il en sort marry. Toutesfois, je ne crois paa que quelque instance qu'il face l'on l'endoye ainsi MM de Châteauneuf et Edmond viendront et iront seuls comme les choses semblent estre disposées. Toutesfois, l'on ne peut rien dire d'assuré, car les affaires changent souvant de face.

La hâte de ce porteur est telle que je ne peux vous en dire davantage aussy y a il plusieurs chose qui ne se peuvent escrire, mais je n'ose envoyer aucun des miens estant en un nalise _____, ma seur non plus que moy n'a personne de capable. Si vous l'envoyer visiter par le Sr. de Champdot ou autre vous serez particulièrement informée de tout et nous aurions l'honneur et la contentement de savoir emplement de vos nouvelles. Je demeure pour toutte ma vie,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

La 1/11 juin 1619 à Londres

Archives nationales, 1 AP 381/100

1/11 juin 1629 - Londres
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

⁵³ Sir Thomas Edmond († 1639) diplomate anglais, plusieurs fois ambassadeur en France. Il avait notamment joué un rôle de conciliateur en 1616 lors de la conférence de Loudun.

Madame,

J'ay esté très aise d'apprendre par celle dont il vous a pleu m'honorer, l'estat auquel vous estes parce que ces mauvais temps me font toujours appréhender mais comme il vous plaît me mander la prudente conduite de la Reine, mère du Roy, y pourvoit au lieu où vous estes de quoy je loue Dieu et ne fais aucun doute que nos Eglises ne soient toujours praites de se mettre en leur devoir lorsquelles je croiront que leur ruine soit résoluee, sur quoy je vous diray, Madame, que le court de ceste misérable guerre tire après soy des conséquences, à quoy il semble qu'il y ait de la sagesse de remédier parce que la continuation de la guerre pourroit jeter les peuples dans des résolutions bien extrêmes veu l'opinion /2/ qu'ils ont qu'il n'y aucune sûreté à espérer pour eux le désespoir est capable de faire entreprendre des choses extraordinaires, lesquelles il seroit meilleur de prévenir par une paix assurée que de rendre la guerre sans fin. Ce que je vous en dis, n'est pas sans aparence par ce que les recherches et offres sont puissantes et ceux qui sont prêts à servir le prennent là où ils peuvent. Vous estes, Madame, sur les lieux et pouvez représenter ces choses selon vostre jugement.

Pour moy, je reçois aussi le respect et humilité que je dois l'honneur que me fait la Reine mère du Roy l'affection extrême qu'elle a toujours tesmoignée à l'estat me fait espérer que sa prudence non pareille trouvera des remèdes aux maux qui ne peuvent qu'augmeneter en vieillissant ce qui s'accordant sera bientost renduee et les armes de Sa Majesté employées ailleurs ce qui me tarde afin que je sois si heureux de pouvoir en ces occasions là tascher de m'éviter auprès d'elle l'honneur de ses bonnes grâces. Je vous baise très humblement les mains en ma qualité,

Madame,

de vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Le 1/11 de juin 1629, à Londres.

Archives nationales, 1 AP 381/101

1/11 juin 1629 – Londres

Frédéric de La Trémoille

à sa mère

Madame,

J'ay receu celle qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escire peu avant vostre partement de Sedan, et depuis j'ay appris par celles du Sr. de Champdor vostre arrivée à Paris, où je croy que vous verrez bientost le petit M. Edmond, qui doit aller ambassadeur avec charge comme l'on nous assure disent remettre des affaires de nos Eglises et de recommander les nostres particulieres sur quoy j'escris amplement audit Sr. de Champdor, lequel par ses précédentes me faisoit espérer que nous aurons l'honneur de vous voir en ce païs, mais par ses dernières il ne m'en parle point ce qui me fait croire que vous avez changé de résolution comme je m'en estois réjoui aussi appréhendois-je que vous ne receussiez tout ce qui vous estoit deu d'honneur et de contentement /2/ n'y venant pas avec quelque commission tant petite eut elle pu estre parce que l'on l'eut bien fait valoir selon le mérite de la personne qui en eut esté chargée.

Ma seur vous mande je m'assure les particularitez du mauvais accouchement de ceste Reine et les autres nouvelles de ceste court où l'on croit la paix d'Espagne comme faitte. Je souhaitterois que la nostre générale et particuliere le fut aussi, mais je n'ay voy pas grande aparence si l'on en avoit en vue je m'y emploisois de bon cœur. Et il semble que vous, Madame, y eussiez peu quelque chose venant icy, car quoy qu'il y ait l'on ne nous veut pas absolument abandonner et vous pouvez penser si ils manquent d'en /3/ estre sollicitez. Pour moy, comme Dieu m'a fait la grâce d'estre résolu a continuer jusques à la mort dans la profession de religion que je fais aussi ne puis-je que je ne fasse mon possible pour la conserver. J'en mande particulièrement mes raisons au Sr. de Champdor sur lequel me remettant avec vostre permission je vous baisera très humblement les mains en la qualité

Madame,

De vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Le 1/11 juin 1629 à Londres

Archives nationales, 1 AP 381/102

12/22 juin 1629 – Londres
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

C'est par le passage de M. Edmond qui s'en va ambassadeur extraordinaire, ainsi que je vous avois desja mandé. Il vous est tellement affectionné qu'il dit que sa consolation est de vous trouver à Paris et qu'il ne vous honore pas seulement, mais qu'il vous adore ; sur quoy j'escris amplement au Sr. de Champdot et suis bien marry qu'il faille fier tant de choses au papier encor qu'il y en ait bien davantage à dire. M. Edmond a charge du Roy son maître de parler de nos affaires et de recommander les miennes en particulier. Vous jugerez sur cela, Madame, ce qu'il se pourra faire et si il est à propos qu'il en confère avec mon frère, quand il sera par de là. Il m'a assuré qu'il en communiqueroit avec vous très particulièrement et m'est venu voir je luy ay porté un mémoire dont je vous envoie la copie /2/. Il est un peu général, mais il a esté besoin de le faire comme cela parce que je ne say pas l'estat des affaires de France dont vous le pourrez mieux informer.

Je mande au Sr. de Champdor tout ce que j'estime qui se pourra faire et vous supplie très humblement de recevoir mes advis et prières en bonne part et les supporter selon vostre bonté ordinaire dont j'ose espérer les effets en ceste occasion. Je doute si je pourray vois l'ambassadeur qui doit venir de France icy parce que ma paix n'est pas faite et que je ne le cognois nullement si c'en est de représentation et je crois qu'il en est de mesme j'attens l'honneur de voir nouvelles sur tout cela et les attendray avec impatience sur ce sujet de ceste lettre par laquelle je ne vous manqueray rien de lieu estimant que ma seur y satisfera seulement /3/ vous diray je que ceste Raine icy commence à me souffrir et cela par l'entremise de M. le conte de Hollande sans que j'en seusse rien qui me vient appeller pour aller chez elle qui se leva me voyant entrer. Je vous baise très humblement les mains en la qualité

Madame,

de vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Le 12/22 de juin 1629 à Londres.

Archives nationales, 1 AP 381/103

18/28 juin 1629 – Londres
Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Vous recevrez celle-cy au mesme temps que mes précédentes du 12/22 de ce présent mois et par mesme voye y ayant eu du retardement au voyage de M. Edmond, lequel par aujourd'huy. Je ne change point d'advis sur ce qui le regarde, ainsi que je l'escrivois par une longue lettre au Sr. de Champdor, dont je ne savois pas encor le départ de Paris.

Me reste seulement à répondre à celle que vous m'avez fait l'honneur de m'escire du 18. Et, je commenceray par un très humble remerciement de la continuation des effets de vostre affliction et soin vers moy, qui en ay tous les vifs resentimens que peut mériter une telle obligation. Ensuite, je vous diray, Madame, que je pensois avoir couché le modèle que /2/ je vous ay envoyé en des termes si durs que je n'estimois pas que cela deut estre refusé dans un accomodement général sans un manifeste tesmoignage que l'on m'en vouloit particulièrement. Ces mots de pardon, miséricorde, abolition auxquels je m'estois soubmis, n'estant qu'en considération de la suite parce que je ferois un très méchant homme et deverois estre tenu pour tel à jamais si j'avois pris les armes et mesme avec l'étranger sans la cause de la religion seule sujet qui me rend excusable devant Dieu et les hommes tellement que n'en estant point parle et la liberté de conscience et exercice de religion n'estant

particulièrement accordé conformément aux édits ainsi que je le demande. Il me pouvoit estre justement reproché que j'auvois entrepris une action m'achante qui n'auroit servi qu'à m'oster la liberté de ma conscience qui me pourroit estre à bon droit refusée plusqu'il ,en seroit fait aucune mention /3/. Pour l'autre quelques uns ont eu intelligence avec moy m'ont assisté d'effet ou de parole, auxquels j'ay promis de les faire comprendre dans mon accomodemens, de façon que je ne pourrois les abandonner sans défailir au devoir d'un homme de bien ainsi en l'un ma conscience, en l'autre mon honneur me tient et plustost que de manquer en l'un des deux. Il n'y a point de mort que je ne souffrisse toutes ces considérations me font affermir à ne recevoir autre accomodement sans le général qu'il ne soit passe entièrement conforme au project que je vous ay envoyé.

Quand à l'affaire de L'Isle-Bouchart, je ne say comme mon frère l'entent, parce qu'il y a une clause en nostre partage qui luy lie entièrement les mains pour en disposer. Toutefois, je ne say s'il voudroit vendre ce qui luy pourra appartenir et que pour le reste l'on prétendit obtenir ma confiscation, encor que (si je peux dire y avoir quelque chose) je sois tout prait de m'en deffaire et de vous envoyer procuration pour /4/ cest effet.

Et si je pouvois faire de mesme de tout le bien que j'ay en France, je le ferois de très bon cœur, parce que ma religion en laquelle je persisteray, s'il plait à Dieu, toute ma vie ne m'y peut dores en ayant faire rencontrer ny sûreté ny contentement, reste l'employ de Suède et le voyage du Païs-Bas. J'entendray volontiers aux propositions qui me seront faites sur le premier, pour l'autre j'y ay dèsja estre tant de fois et volontaire espose à tant d'outrages et de mépris qu'il m'est impossible de montrer de la franchise à reschesser les choses que mon peu de mérite (publié là avec tant d'affabulation et d'augmentation) m'empesche de pouvoir jamais obtenir.

C'est pourquoy, je vous supplie très humblement, Madame, de m'en vouloir excuser et de considérer qu'en l'aage de près de vint-six ans, je ne peux recommencer tout de nouveau pour monter aux charges par les moindres et plus bas commencemens. Je ne perdrais aucune occasion de me donner l'honneur de vous escrire s'il m'est possible d'en estre adverti à temps et demeureray toute ma vie

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Le 18/28 de juin 1629 à Londres.

Archives nationales, 1 AP 381/104

6 juillet 1629 – Paris

Charlotte-Brabantine de Nassau
au Cardinal de Richelieu

Monsieur,

Je n'ay osé prendre la hardiesse de vous importuner au suget de mon fils de Laval jusques à cette heure, mais voyant qu'il a pleu au Roy faire servir les effets de sa bonté à ceux quy s'étoient allongnés de leur devoir, j'ay creu pouvoir espérer pour mon fils de Laval le mesme traitement, et que vous n'auriés pas désagréable, Monsieur, que je vous fasse mes très-humbles supplications sur ce suget, puisque je say qu'il n'a de plus grant désir que de pouvoir par ses très humbles services réparer les deffauts qu'il a faite. Faite-moy donc l'honneur et à luy aussy de luy procurer quelque employ quy luy puisse donner moyen de faire voir sa fidélité à l'avenir telle qu'elle répare la faute extrême laquelle il a comise. Sa jeunesse et l'intersession de son frère et la mienne me font espérer de l'honneur de vostre bien vullense le pardon que nous demendons et celuy de vos commendemens. [Ils] vous feront cognoistre que je suis, selon que j'y suis obligée, par toute sorte d'affection à vostre très humble service, que je seray toute ma vie,

Monsieur,

Vostre très humble, très obligée et très obéissante servante.

Charlotte de Nassau

7/17 juillet 1629 – Londres

Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Je crois que vous aurez à ceste heure receu celles que je vous escrivois par les gens de M. Edmond, de quy j'ay eu l'honneur de recevoir quelques unes des vostres et ay veu celles que vous écrivez à ma seur. Par toutes, j'aprens la continuation des effets de vostre affection, de quoy je vous rends très humbles les grâces.

Je n'ay pas veu M. de Châteauneuf, mais je luy ay fait dire des compliments qui a fort bien receus et à assuré ma seur de me tesmoigner et me rendre ses bons offices aux occasions qui s'offriront. Je tascheray de le voir en particulier, ce que je crois obtenir, comme aussi une pressente recommandation de vous pour ce qui me pourra importer.

Plusieurs se veulent persuader /2/ que mon frère s'y employe ou dois employer puissamment et que sa profession et autres considérations doivent bien autant obtenir pour moy que les armes de M. de Rohan pour son frère joint l'honneur de nostre maison, mais n'ayant eu nulles nouvelles, je n'ose faire fondement sur cela veu le malheur ordinaire qui me suit. Les gens de M. Edmond ont écrit des lettres du 12, par lesquelles ils mendent qu'il y a encor quelque accroche à la paix. Si plaisoit à la Reine mère du Roy procure la mienne pour le moins aussi avantageuse que celle de ceux qui ont plus fait de mal et qui ne peuvent pas luy rendre plus de services que moy. Elle aquerroit un serviteur pour dépendre absolument de ses commendemens et qui possible ne seroit pas tousjours inutile et pour ne défaillier jamais à ce que j'aurois promis observant ma /3/ parole jusques à la mort.

Si le Sr. de Champdor eut peu venir, je luy eusse expliqué cela plus particulièrement et en cas que la paix n'eust esté faite, il vous eut porté quelques ouvertures pour y parvenir qui ne se peuvent écrire selon toutes les apparences encor que la paix soit faite, la mienne ne le seroit pas pour plusieurs raisons et de la voir moins honorable que celle de M. de Soubize, je mourray plustost et subiray plustost toutes sortes d'extrémités. Je vous supplie très humblement, Madame, de me faire l'honneur de me faire savoir particulièrement et au long tout ce qui se peut assurer de tout cela afin que j'y prenne mes mesures et en quelle façon mon frère s'y employe.

Il ne faut plus rien espérer de l'affaire de Suède parce qu'à ceste heure que le Roy de Danemarck a fait la paix avec l'Empereur, le passage par y aller est fermé. J'attens l'honneur de vos nouvelles et demeure pour toute ma vie,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Le 7/17 de juillet 1629 à Londres

Archives nationales, 1 AP 381/105

28 juillet 1629 – Londres

Frédéric de La Trémoille
à sa mère

Madame,

Je n'ay pas encor veu M. de Châteauneuf parce que l'ambassadeur de Venise prenant la peine de traiter cela, il va un peu à la longue. Toutesfois, j'espère que j'en auray aujourd'huy bonne réponse. Je doy aussi demain parler à ce Roy pour luy représenter comme il n'y a que moy seul qui

⁵⁴ Cette lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau a été publiée par Pierre GRILLON, *Les papiers de Richelieu. Section politique intérieure*, Tome IV (1929), Editions A. Pedone, Paris, 1980, p. 442-443.

n'étoit receu en grâce et le supplie de faire intervenir sa recommandation tant vers M. de Châteauneuf que par son ambassadeur afin que quelle me face obtenir /2/ et la sûreté et la liberté de conserver. C'est de quoy j'espère assez favorable response sur quoy je prendray la hardiesse de vous advertir qui n'y a parlé rien du tout de moy dans le traité. Il sera du tout nécessaire d'en avoir des lettres à part. Je les souhaiterois bien conformes au mode ce que je vous ay envoyé mais s'il ne se pouvoit pour ceux qui m'ont peu assister, je vous supplie très humblement tenir la main à ce que la clause /3/ qui fait mention de la religion y soit employé comme aussi à ce que je, j'aye des lettres à part parce que il me feroit du tout impossible de supporter d'estre compris sous le traité de M. de Rohan. Je serois marry qu'une si horrible rigueur me fut tenuée et que si M. de Soubize a eu quelque chose pour le dédommager de ses pertes il me fut refusé le /4/ semblable pour la coupe de mes bois et sans ces choses je ne reputeray pas mon accomodement fait. Je souhaiterois en avoir l'obligation à la Raine, mère du Roy, pour m'attacher absolument à son service autrement je serois contraint de recercher tous les moyens auxquels un homme que l'on veut perdre à accoustume de recourir et possible dans ceste conjonction /5/ d'affaires y auroit et des personnes qui seroient bien aises de rencontrer quelqu'un qui fut en ceste condition et il me semble que cela pourroit tousjours assez heure et qu'il y a de la prudence à ne desespérer pas un homme de courage qui ne demande rien de deraisonnable et je soubmet à tout ce que sa conscience luy peut permettre c'est /6/ de quoy il vous plaira prendre la paine de donner toutes sortes d'assurances que si l'on demande quelques chose de moy, ma religion exceptée, il faut qu'il peut bien difficile j'auserois dire impossible tant j'ay d'envie de me racommoder si je ne m'ay rengeois j'attenderay sur ces choses l'honneur de vos nouvelles et de vostre response.

Je plains la paine que vous vous donnez de tant escrire /7/ et suis marry qu'il n'y a quelqu'un sur qui vous vous en puissiez décharger avec confiance. Sur quoy il me semble qu'il seroit bien à propos que vous orannassiez au Sr. de Champdor de retourner au plustost.

J'avois oublié de vous mander par mes précédentes que l'ambassadeur de Venize m'a assuré que la République avoit écrit en ma faveur de quoy j'estime que vous vous pourer servir selon les occasions. Ledit ambassadeur doit partir /8/ dans peu de jours pour résider en France où il me promet ses bons offices.

Je vous diray pour la fin, Madame, que j'ay veu ce que Châteauneuf vous escrit l'on m'a bien mandé autre chose au país mesme ainsi que je l'ay escrit au Sr. de Champdor quelque temps devant qu'il parte de Paris.

La sulle charge que j'eusse désiré a este vaquans si elle m'estoit offerte. Je crois que je ne la deshonorerois pas et m'attacherois en ce país là en la sorte que je vous l'ay /107/ ci-devant escrit, mais si elle est donnée je ne peux plus rien espérer et ne désire pas y aller plus sans employ et je ne me juge propre qu'à celuy là seul pour plusieurs raisons qui se voient trop lorsques à deéduire point que la voye est fort pressée.

Je vous baise très humblement les mains en la qualité

Madame,

de vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Le 28 de juillet 1629 à Londres.

Archives nationales, 1 AP 381/106 et 107

28 juillet 1629 – Londres

Frédéric de La Trémoille

à sa mère

Madame,

Depuis toutes mes lettres escrites, j'ay appris ce que ce gentilhomme avoit à me dire de la part de mon frère. C'est que je devois escrire au Roy et luy faire mes submissions et puis qu'il s'emploiroit pour moy vers S. M. ce qu'il pouvoit faire d'ant. Voilla Madame le peu de choses que j'en ay peu avoir à ce qu'il dit à ma seur.

Je n'ay jamais refusé de faire mes submissions au Roy et les luy rendray tousjoiurs telles que je les luy dois, mais je ne say si elles seront receuées et lorsque cela sera je ne défandray en rien de ce que je dois. Cc bon advis de mon frère, ne me fait en rien changer de ce que je vous ay escrit. Je suis,

Madame,

vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Le 28 juillet 1629 à Londres.

Archives nationales, 1 AP 381/108

8 août 1629 – Londres

Frédéric de La Trémoille

à sa mère

Madame,

C'est pour vous donner advis que tout ce qui s'est peu faire icy en mon affaire a esté fait, assavoir que le Roy en a parlé avec affection à M. de Châteauneuf, en a escrit à son ambassadeur et en a parlé de mesme façon à celuy de Venize qui s'en est allé pour résider en France, lequel m'a promis toute favueur. Toutes fois ceux qui en parlent à M. de Châteauneuf le trouvent plain de complimens, mais pour le reste assez froit, disant que je n'ay pas esté chef de parti comme M. de Soubize, ce que j'ay trouvé un peu dur parce qu'à la dernière paix, lorsque j'estois à La Rochelle /2/ dont le prétexte de ceste guerre a esté l'inexécution, ceux de La Rochelle dans l'acte de l'acceptation de la paix disoient en mots esprès l'accepter conjointement avec moy, qui estois parmy eux et lorsque j'ay passé en ce país, ce n'a esté qu'à leur semonce et prière ensuite de la part que j'avois dans leurs traitté. C'est pout mosistrer contre cest objection que possible l'on vous pourroit faire la façon en laquelle ceux qui avoient les armes en main me considéroient, car quand aux forces, M. de Soubize ny moy n'en avons nulles, toutes appartenantes au Roy de la Grande Bretagne et ne recognoissant autre que les généraux establis par Sa Majesté. Au reste l'on assure qu'il y a pour /3/ le mesme cinquante mil escus accorder par le paix me seroit bien fascheux de n'avoir rien c'est pourquoy je vous supplie très humblement me faire l'honneur de me mander par quelqu'une exprès ce que je peux espérer et ce quant ont profitté toutes recommandations afin que je sache à la fin ce qui s'en doit attendre et comme il faudra se gouverner et qu'aussi vous puissiez être advertie du fons de mes désirs et intentions, lesquelles seroit tousjours portées à vous tesmoigner par toute sorte de respect et d'obéissance que je suis,

Madame,

vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

A Londres, ce 8 d'aoust 1629.

Archives nationales, 1 AP 381/109

Sans date ni lieu

Projet de lettre de Frédéric de La Trémoille

à Louis XIII

Sire,

Si la faute que j'ay commise attirant sur moy vostre indignation estoit procédée d'un autre mouvement que d'un zèle possible trop violent à ma religion, je n'aurois pas la hardiesse d'avoir recours à la clémente douceur de V. M. pour obtenir le pardon que je luy demande en toute humilité, puis que ma vie mesme me seroit odieuse, si je me sentoit coupable de la seule pensée d'avoir voulu manquer aux devoirs de subjection et didélité auxquels ma naissance et mon onclination m'ont lié si estroitement. Et bien que la miséricorde de V. M. se soit estendue sur ceux dont les adieux ont assés montré que le zèle à nostre Religion ne pourroit pas servir mesme du moindre prétexte à leurs crimes si est ce que si ma conscience ne me tesmoignoit de les avoir tousjours abhorré aussy bien que mes actions ont fait veoir que je n'ay jamais participé à leurs dessains. Je n'aurois pas le front de prétendre à la grâce que j'ose espérer de vostre royale clémente ; laquelle abbattu aux pieds de V. M. j'implore

les mains jointes & le cœur percé du déplaisir d'avoir attiré sur moy son courroux lequel je ne souhaite principalement de veoir appaisé envers moy que pour me veoir en estat d'estre honoré des commandemens de V. M. à l'exécution desquels j'emploierai tousjours ma vie et toutes les puissances de mon âme pour mourir en l'inviolable qualité,

Sire

Archives nationales, 1 AP 381/111

Lettre de grâce accordée par Louis XIII
A Frédéric de La Trémoille

Louis, par la grâce de Dieu Roy de France & de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront salut, par nostre déclaration du 15^e décembre, vérifiée en nostre parlement de Paris le 15^e janvier dernier, nous aurions départy nostre grâce à ceux de nos subjects de la Religion prétendue resformée, qui soubz quelques prétextes s'estoient esloignez de nostre obéissance en se départant par eux dedans le temps quy leur est prédiny de toutes intelligences et correspondances contraires à nostre service et en prenant acte public ausy qu'il est porté pas lesdites lettres et désirant nostre cher et bien aymé cousin le comte de Laval, Frédéric de La Trémoille, jouir du bénéfice accordé à tous nos subjectz de ladite qualité faire les submissions requises et prester le serment conforme à nostre dite déclaration, estant son intention de nous rendre à l'advenir et à noz successeurs toutes sortes de services avec fidélité sans jamais s'en départir pour quelque prétexte qui se puisse présenter, il auroit esté arrêté sous couleur que lors de la reduction de la ville de La Rochelle et publication de nostre déclaration il estoit hors de nostre royaume et nous ayant humblement /2/ faict requérir c'attendu la qualité de sa naissance les servives renduz à l'estat par les prédécesseurs et ceux qu'il se promet rendre à l'advenir avoir agréable qu'il jouisse du bénéfice commun à tous noz subjectz de la religion prétendue resformée et retourne ne nostre Royaume en faisant par luy le serment et submissions conformément à nostre dicte déclaration.

A ces causes et pour plusieurs autres considérations à ce nous monnans avons déclaré et déclarons nostre vouloir estre que nostre dit cousin le comte de Laval jouisse du bénéfice accordé à nos subjects de la Religion prétendue resformée par nostre déclaration du quinziesme décembre, dacoit que lors de la publication d'icelle il ne fust dedans nostredit royaume qu'il soit receu à faire déclaration et serment au greffe de nostre parlement ou présidiaux plus prochains de sa demeure de désistement de toutes intelligence certaines à nostre service pour par luy jouir de pareilz droitz et prérogatives que nos autres sibjectz sans que son absence hors de nostre dict Royaume où les armes par luy prises luy puissent estre objectées pour luy apporter /3/ quelque préjudice ce que nous luy avons remis & remettons par ces présentes sous l'assurance de son entière et fidelle affection à nostre service, faisans inhibitions et desférer à tous noz officiers de quelque qualité qu'ilz soient faire aucune recherche ou donner empeschement à nostre dict cousin soubz couleur de la prise des armes sortie de nostre royaume ou autre action arrivée pendant les mouvemens derniers mandons à noz seaux les gens tenans nostre court de parlement ou chambre de l'édict à Paris que du contenu en ces présentes ils facent jouir nostre dict cousin sans permettre luy estre daict ou donne aucune empeschement car tel est nostre plaisir &

Archives nationales, 1 AP 381/120

1632-1642 *Le Fonds 1 AP 381 conserve de Frédéric de La Trémoille quatre lettres qu'il adressa les 25 mai 1632, 6 mars 1634, 18 mai et 11 juin 1635 à son frère aîné Henri de La Trémoille.*

Des extraits des lettres Frédéric des années 1639 et 1640 effectués par un secrétaire de Henri de La Trémoille, nous apprennent qu'après la mort de Henri II de Rohan, il aurait aimé avoir " l'employ " que celui-ci avait à Venise, et qu'il aurait voulu que le régiment de son neveu de Laval entre au service de la Sérénissime République.

A la suite de la mort le 9 mars 1640 de sa nièce, Elisabeth, Frédéric de La Trémoille n'osa pas adresser une lettre de condoléances à son frère aîné et à sa belle-sœur, mais écrivit le 14 avril 1640 à son demi-frère Hannibal de La Trémoille.

25 mai 1632 – La Haye
Frédéric de La Trémoille
à son frère Henri

Monsieur mon cher frère,

Depuis celles que je vous escrivis peu avant mon partement d'Angleterre, je n'ay receu aucune des vostres, desquelles toutesfois je desirois fort l'honneur et ce davantage que j'ignore encor l'ordre que vous désirer qui soit pris dans nos affaires, à ceste heure que le testament de feu Madame ma mère est ouvert et que je vois fort peu d'aparence que l'on veille me permettre mon retour. Je vous supplie très humblement de me faire savoir vostre volonté pour m'y conformer entièrement. Si la rigueur pouvoit estre changée vous me verriez bientôt auprès de vous.

Icy, nous partons aujourd'huy pour aller au rendez-vous de toute l'armée, qui est à Nimegen, de là il est incertain vers où l'on tournera. Monsieur frère du Roy est parti de Bruxelles pour Lorraine avec quelque cavalerie que l'on luy a donné⁵⁵. J'attendray avec grande impatience l'honneur de vos lettres et l bonheur de la permission de vous aller trouver. Je suis pour toute ma vie ;

Monsieur mon cher frère,

Vostre très humble et très fidèle frère et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Le 25 may 1632, à La Haye.

Archives nationales, 1 AP 381/112

6 mars 1634 – Sans lieu
Frédéric de La Trémoille
à son frère Henri

Monsieur mon cher frère,

Estant poursuivi de la vie, je suis obligé pour la garantir de me retirer en lieu plus seur, d'où je ne manqueray de vous donner advis et d'en escrire au Roy. Faites-moy l'honneur de presser que je sache le lieu où l'on veut que je sois ma demeure, à quoy j'obéiray incontinent. L'on ne sauroit trouver mauvais qu'en une chose si pressante, j'en aye usé comme cela mesme n'ent ayant patienté jusques à l'extrémité. Je suis,

Monsieur mon cher frère,

vostre très humble et très fidèle frère et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Le 6 de mars 1634.

M. de Marcilly m'a donné advis que vous agreyez une proposition qu'il vous a faite pour empêcher le dommage qui me pourroient faire mes ennemis. Je vous supplie la vouloir au plustost faire mettre à exécution⁵⁶.

⁵⁵ Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, en 1631 s'était réfugié en Lorraine où il avait déclaré que Richelieu était un prêtre inhumain et pervers ayant réduit la France à l'extrémité puis avait rejoint sa mère à Bruxelles. En 1632, avec une petite troupe, il marcha sur le Languedoc où l'attendait Henri de Montmorency. Après le désastre de Castelnaudary Gaston d'Orléans retourna à Bruxelles. En 1634, il négocia les conditions de son retour.

⁵⁶ A la suite d'un éclat commis le 18 octobre 1633 par son maître d'hôtel, Charles Lister, chez son parent le comte de Culembourg, Frédéric de La Trémoille dut se réfugier avec celui-ci aux Pays-Bas Espagnols (P. J. BLOK, *Frederik Hendrik, prins van Oranje, op. cit.*, p. 189-190). Le 24 mars 1634, Henri de La Trémoille écrivait de Laval à son demi-frère Hannibal : " Mon frère, je vous fay ce mot sur l'avis que mon frère me donne de sa résolution d'aller à Anvers, dont je ne saurois vous exprimer le déplaisir que j'ay pour le tort qu'il se fait et à sa maison. Toutefois l'estat où il me mande qu'il est, l'extrémité

18 mai 1635 – Venise
Frédéric de La Trémoille
à son frère Henri

Monsieur mon cher frère,

J'ay receu celle dont il vous a pleu m'honorer du 23 d'avril avec la lettre que vous escrivez à M. de La Thuillerie⁵⁷, laquelle je luy eusse delivrée moy mesme sans quelque indisposition qui me retient encor au logis. Il m'a logé et traité au sien fort civilement jusques à ce que j'aye trouvé commodité de m'establir comme je puis asser bien depuis il m'y est venu visiter et n'a pas esté d'avis que je fisse présanter la lettre du Roy à la République parce que s'ils ne m'eussent fait les honneurs accoutumées vers ceux de ma qualité et qui tesmoignent les désire comme il eut paru leur présentant la lestre du Roy c'eust esté un espèce d'affront en ce païs icy, principalement où l'on regarde de fort près aux cérémonies et l'on ne se pourroit pas bien assurer de l'humeur en laquelle ils se trouveroient en ceste occasion. C'est pour quoy seulement à la première audience après mon arrivée leur en donna-il advis en termes à ce qu'il m'a dit asser favorables auxquels il ont fait la response que vous trouverez cy-jointe l'ambassadeu d'Angleterre et M. de Candale⁵⁸ me sont venus visiter les premiers avec beaucoup de civilité. Celuy des Estats que l'on dit est bien bon homme, s'en est excusé à M. de Candale sur les choses passées.

Voilà à peu près ce qui s'es passé à mon arrivée en ce lieu dont obéissant au commandement que vous m'en avez fait, je vous rends un comte exact. Quand à la calomnie dont l'on m'a chargé à laquelle j'oseray vous dire qu'il y avoit fort peu d'aparence. La vérité la dissipée comme toutes les autres qui ont eu la mesme origine /2/, je m'imaginerois bien qu'estant l'object ordinaire de la calomnie l'on ne perderoit ceste occasion de m'en faire ressentir quelque partant afin de les éviter toutes, j'ay pris un sauf conduit du cardinal-infante⁵⁹ (lequel j'ay fait voir à M. de Bélievre passant par Turin) pour sortir des Estats du Roy, son frère, ce qu'il n'avoit pas donné à une personne qui auroit pris argent et ses commissions et signe un traité puis s'en seroit allé un mois après. Tout cecy me donne la liberté de vous dire que tant qu'il importera au bien du service du Roy d'estre estroitement lié avec les auteurs de telles imposture, il sera mal aisé que je puisse rencontrer en France ny sûreté ny repos. C'est pourquoy je choisiray beaucoup plus tost un exil vonlontaire et le séjour en cest Estat soubs le bon plaisir du roy et avec l'honneur de ses bonnes grâces que de me voir perpétuellement esposé au péril sans remède si ce n'estoit que Sa Majesté et M. le Cardinal me jugassent en quelque façon propre d'estre employé à leur service et daignassent employer leur autorité à composer ce différent.

C'est tout ce dont je vous importuneray pour ceste fois me réservant à vous informer des occurances selon qu'elles s'offriront ; vous baisant très humblement les mains en la qualité,

Monsieur mon cher frère,

vostre très humble et très fidèle frère et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

De Venize, le 18 de may 1635.

où il dit qu'on la porté, me fait pitié. Dieu veille que les espreuves, qu'il luy envoie, soient pour le ramener à luy et non pour le perdre ". Archives nationales, 1 AP 394/136.

⁵⁷ Gaspard Coignet (1597-1653), sieur de La Tuilerie en Dammartin-en-Goële, avait été nommé ambassadeur de France à Venise, après avoir été intendant du Poitou, de Saintonge et d'Angoumois de 1628 et 1631. Il poursuivra sa carrière auprès du duc de Mantoue (1637-1639) puis en Hollande (1640).

⁵⁸ Henri de Nogaret (1591-1639), duc de Foix-Candale, fils aîné du duc d'Epéron.

⁵⁹ Don Fernando (1609-1641) dit le Cardinal-Infant, gouverneur des Pays-Bas espagnols, frère du roi d'Espagne Philippe IV et d'Anne d'Autriche.

11 juin 1635 – Venise
Frédéric de La Trémoille
à son frère Henri

Monsieur mon cher frère,

Je vous ay escrit deux fois depuis mon arrivée en ce lieu et avoir receu les vostres du 23 d'avril à Paris. Le frère de M. de Bullion⁶⁰ est icy afin d'y faire parti avec les marchans pour la remise de l'argeant nécessaire à l'armée du Roy, qui est en la Valteline, en laquelle il est intendant des finances et de la justice. Il m'a parlé d'y servir, à quoy j'ay respondu que j'estois tout prait d'obéir, sans réserve, à tout ce qu'il plairoit au Roy me commender et venant à spécifier plus particulièrement, il me demanda si je voudrois accepter la charge de sergeant de bataille, de quoy je m'éloigne aucunement, offrant néantmoins d'y aller sans charge, sy je pouvois y estre en quelque façon utile au service du Roy ou que Sa Majesté me le commendat. A la fin, nous en demeurâmes à cecy, dont il me dit qu'il vouloit escrire, assavoir de faire une compagnie de cavallerie et de commender celle, celle qui y est en qualité de maréchal de camp, de quoy il m'a dit que je vous donnasse advis. De savoir s'il en a escrit, ou si ceste proposition, qui est venue de luy sans que j'y pensasse, m'a esté faite /2/ à autre dessain, c'est dont je ne peux respondre.

Quand à l'estat des armes du Roy. M. de Rohan est menacé du costé d'Allemagne et du Milanois⁶¹ et les forces ennemiees sont au Tirol proche le departie de Gennes, avec lesquelles il est advenu ce sur les frontières afin de s'oposer à leur entrée et bien qu'il le trouve sans artillerie et que les fortifications des lieux qu'il a occupé ne fussent pas en fort bon estat, toutesfois il a eu le temps depuis environ trois semaines que les forces d'Allemagne sont dans le Tirol sans avoir rien du tout attenté, d'avoir beaucoup avancé les travaux et d'icy l'on tasche de luy envoyer du canon et des munitions de guerre dont il a bon besoin.

Je ne manqueray de temps en temps de vous informer de ce qui se passera et vous supplie, que selon que vous y voirez, pour s'il vous plait apuyer ceste proposition qui m'a esté faite /3/ afin que l'on voye que j'embrasse toutes occasions quelles qu'elles soient de pouvoir servir le Roy et de mériter ses bonnes grâces dans son service. Conservez-moy, s'il vous plait les vostres, en la qualité que je veux posséder toute ma vie,

Monsieur mon cher frère,

Vostre très humble et très fidèle frère et serviteur.

Frédéric de La Trémoille

Le 11 de juin 1635 à Venize.

Archives nationales, 1 AP 381/115

Extraits de lettres de Monseigneur de Laval

30 avril 1639 – 31 mars 1640⁶²

30^e d'avril 1639

Que les Grisons voulant attaquer la Valteline où les forces ne peuvent subsister sans tirer de l'estat de Venise vivres & munitions de guerre, lesquels à cause que feu de Rohan⁶³ estoit à leur service ils donnoient avec confiance et qu'ils pourroient encore faire sy le Roy pr>>>>oit qu'une personne de la Religion estoit au service de la République, laquelle chose mesnagée par la prudence de Madame pouroit avec plus de facilité faire obtenir les lettres de Sa Majesté nécessaire pour cela.

⁶⁰ Nous n'avons pas encore identifié ce frère de Claude Bullion (1569-1640), surintendant des finances de 1632 à 1640.

⁶¹ Henri II de Rohan avait reçu le commandement de l'armée chargée d'enlever la Valteline aux Espagnols. Si sa première campagne est considérée comme un modèle, sa seconde campagne ne fut pas aussi heureuse et il se retira à Genève.

⁶² Ces extraits des lettres de Frédéric de La Trémoille ont été faits par un secrétaire de son frère.

⁶³ Henri II de Rohan était décédé le 13 avril 1638 à l'abbaye de Königsfeld des blessures qu'il avait reçues lors de la bataille de Rheinfelden. Le 11 juin 1630, il avait été nommé commandant en chef de l'armée vénitienne. Jack Alden CLARKE, *Huguenot warrior : the life and times of Henri de Rohan, 1579-1638*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1966, p. 183.

11^e May 1639

Que Madame juge sy dans la crainte qu'on a pour Mantoue, il ne seroit pas à propos de proposer le régiment de M. le comte de Laval⁶⁴, osfrant de se charger de toute la despense & du passage qu'on pouvoit obtenir par les Suisses & Grison estant asseuré qu'il seroit au service de la République ce qui luy tourneroit a grand advantage, & establirait une >>>>ion asseurer à M. son nepveu qui n'est pas peu en son >>>.

16 juillet 1639

Que sy l'on peult obtenir la permission du Roy de faire passer le régiment de M. son nepveu, soit jusques à Toulon en Provence pour le faire s'embarquer là, ou pour venir pas les Suisses et Grisons avec la préférence pour nous seuls de faire des levées pour la République, & que plaise à Monseigneur faire l'advance de la conduite dudit régiment sur ce qu'il luy peult debvoir. Il croyoit procurer à Monseigneur son nepveu ung establissement certain, & à moy ung autre, lequel avec le temps il pourroit luy faire tomber entre les mains, de sorte qu'il seroit assez bien pourveu pour un cadet avec le peu de bien, qu'en suite il feroit pour luy laisser, l'aymant comme son enfant & le voulant tenir en cette qualité. Il seroit bien aise que celuy >>>>>>>>de luy pro>>>>>> quelque advantage asseuré, celluy qui se présente est tel qu'on n'en pourra jamais retrouver ung semblable.

19^e novembre 1639

Escrit à M. de Marcilly de faire tout ce que Leurs Excellences désireroit pour Didonne.

Se seroit accommodé avec M. du Houssay sinon qu'on ne luy a proposé de se part que chose ridicule demandant des satisfactions, croit que représentant ses procédures il trouvera contantement.

Quant au régiment de Monseigneur son nepveu, le temps favorise ce dessein par ce que la République désire se pré>>>> sur la conservation de Casal d'autant que le Roy menace de quitter les affaires d'Italye, sy elle n'y procède avec plus de rigueur & que le Pape ne les favorise, qui pouvoit à plus estroite union avec la France.

Que sy on pouvoit obtenir de M. le Cardinal de la recommandation à l'Ambassadeur de la République en espérance de bons succès, que le Roy a escrit à M. du Houssay en faveur du baron de Vierville pour faire des levées.

Avoit envoyé la procuration pour Didonne sinon que les notaires >>>>> ont desfence de M. du Houssay de rien faire pour luy sans luy en donner advis.

C'est offence doibt porter à grand ressentiment sy on ne veult demeurer dans l'in >>>>>>, l'interest de M. le Cardinal y estant meslé on doibt faire espérer bonne yssue, puis qu'il y va aussy du service du Roy & que l'osfence fait à Madame d'avoir ouvert ses lettres mérite satisfaction.

10^e décembre

Que M. du Houssay après une telle osfence demande des satisfactions en termes sy audacienx qu'il a honte de les exprimer. <<<<<<< qu'il ne veult traiter avec luy, mais qu'il baille à trouver & qu'il le r>>>>>>, le service du Roy et le respect qui est deub à M. le Cardinal doibvent favoriser sa cause que pour peu que Madame s'y employe il se promet que la confusion en >>>>>>> audit Sieur du Houssay avec le chastiment que mérite sa faulte qu'il a commise vers le Roy & Son Eminence, que ledit sieur du Houssay ne peult >>>>>à Venise & que tout dépend que M. le cardinal tesmoigne à l'ambassadeur de Venise sa faveur, suppliant Madame de le mesnager.

⁶⁴ Louis-Maurice de La Trémoille, second fils de Henri de La Trémoille et de Marie de La Tour d'Auvergne, portait également le titre de comte de Laval et était colonel du second régiment entretenu par son père. Il était alors âgé seulement de 15 ans et le commandement de son régiment était assuré par M. de Bourneuf, son oncle Hannibal de La Trémoille en était premier capitaine.

Escrit à M. de Rozemont qu'il a voulu remettre son disférent entre les mains du supérieur de capuchins que la Royne d'Angleterre envoie a Laurette pour accomplir ung voeus & de l'en croire absolument, ce qui a esté refusé.

Mémoire en chiffre

Je trouve que les propositions qui pouvoient estre faictes à la République pour le bien du service du Roy et à quoy la République pouvoit entendre devoient estre en qualité et sur la forme du traicté de 1626. Lors du passage de Suze où le Roy estoit obligé de ne retenir aucune chose dont..., qu'ils auroit près du Milanois pour leur, toute jalousie, moyennant de quoy la République eust fait la guerre au Roy d'Espagne avec les autres conditions dudit traicté, maintenant y en a a toujours d'autres plus advantageuses, comme d'envoyer à la République gens de guerre François, Allemans & Suisse pour éviter le soubçon vers gens qui n'en ont pas faulte. Item que les gens de guerre soient sous >>>> & à la solde de la République, qu'on ne traitteroit sans cella, la >>>>>> dans >>>> qu'elle auroit pris et offrit bonne quantité d'argent durant la guerre, tout cela mesné avec >>>> pouroit estre embrassé sinon en>>>>> au moins à faire que la République face veoir à l'Espagne que ses forces seront en partis >>>>>> par celles de la République. Pour moyenner cela faudroit envoyer à Venise avec secret et 7 ou 800 pistoles pour y disposer la noblesse sous autre nom que celui du Roy pour ne l'engager, qu'on renverroit au cas qu'il n'en fust besoing. Seroit bon d'avoir pouvoir de promettre au nom de Sa Majesté quelque bien à celui de qui M. >>>> qui promet en tem >>>>>>>>, ne faudroit commettre aucune chose à l'ambassadeur ny luy en donner cognoissance, par ce qu'estant en grand mes>>>>>>> il gasteroit tout, & néantmoins seroit bon que M. de Laval eust une lettre du Roy pour luy, pour son service en cas de besoing. Seroit aussy nécessaire que l'Ambassadeur de Venise n'en seust rien que la chose n'eust esté commancée à Venise seullement, obtenir lettres de M. le Cardinal pour luy recommander M. de Laval.

14 janvier 1640

Que le père de l'Ambassadeur de la République a escrit à son fils ung commandement sy exprès de favoriser en tout ce qu'il pourra ses intérêts qu'il ne doute point qu'avec cela & la moindre faveur on ne mesnage quelque chose de bon puis qu'en choses semblables ils s'en >>>>> pour la plus part aux Ambassadeurs.

Celui qui a mesné cela est celui pour qui il a demandé ung bénéfice, en supplie encore Madame pource qu'il est personne de mérite & qui peult servir à Venise.

25 février

Que M. Le Lieur a esté nommé pour sucesseur à M. du Houssay, qu'il seroit à propos de faire mesnager pour prévenir les mauvaises impressions dudit Sieur du Houssay contre M. de Laval.

Reconnoist que la considération que Madame apporte en sa lettre est très prudemment >>>>>>>, mais il croyoit que se pourroient estre chose séparée et que la despesche ordonnée par M. Boutiller au commis de M. de Chauvigny ne >>>>>>>> puis qu'il y a desjà plus de 8 mois qu'a travaillé pour obtenir ce point, selon qu'il s'en venta dès qu'il parut son ennemy, à quoy il me >>>> procurer, quoy qu'il ayt escrit plusieurs fois à M. de Chavigny, joint qu'il y a plus de 6 mois que la République y a fait responce estime que poussant >>>>>>> il sera disficille qu'il se puisse purger, y interessant le service du Roy fondé sur >>>>>>> d'avoir advis à traitter de sa visite à l'ambassadeur d'Angleterre un nommé du Puy par ce qu'il n'est esloigné d'auprès de feu M. de Rohan pas commandement du Roy & en avoir osté la congnoissance à M. de L>>>> après l'avoir prié de s'y employer, & qu'il l'avoit >>>>> à un >>>>>>>> avec beaucoup >>>>> ce qui réussit au contraire, l'Ambassadeur d'Espagne l'ayant empesché de >>>>>>>> comme il croit dudit du Puy >>>>>>>

Estime que la résolution que Madame a prise d'en parler à son père viendroit bien à propos en luy faisant cognoistre que sa bele-fille est la cause de ce mal & que sans cella M. son fils n'en auroit ainsy usé, car luy & sa femme ont une grande adersion contre elle.

Mon frère, j'ay avec beaucoup de regret appris la perte qu'à faite nostre Maison⁶⁵, sur quoy je tesmoigne mon resentment à M. mon frère et Madame ma belle-seur, à laquelle je n'ay pas creu devoir ajouter autre chose dans celle que je luy escrit.

C'est pourquoy, je mande au Sr. de Rozemond au cas que Madame fut à Paris et que vous en fussiez parti, de luy mettre ceste lettre entre les mains afin qu'il luy plaise l'ouvrir. Il y a huit jours que je luy donnay advis du siège de Casal. Ce qui a tellement alarmé ces MM. qu'ils ont despesché exprez à leur ambassadeur à Romme, qui avoit desjà pris congé du pape afin de le faire demeurer en espérance qu'il sont de traiter une ligue avec luy pour le secours de Casal et fasse que cela réussissant où le résolvant à autre parti à quoy ils ne peuvent manquer d'estre forcer, ils seront contraints de faire des levées en France ne pouvant quasi en avoir d'ailleurs.

Il seroit bien à propos que Madame prit la pene de faire faire nos offres à leur ambassadeur, et taschat d'obtenir pour nous la permission du Roy pour entrer en traité avec ledit Ambassadeur, offrant jusques à quatre mille hommes sous ma conduite, savoir, comme je vous ay desjà [écrit], 2 000 sous l'un de mes neveux, le reste en un régiment pour vous et une compagnie de 200 pour moy, lesquelles troupes ne peussent estre commendées que par nous, excepté toutefois le généralissime qui représente le Prince me laissant au reste mesnager les conditions, l'assurant que nous les ferions à meilleur marché que personne.

Je ne doute point que cela estant mandé selon sa prudence ordinaire avec le besoin [...] où ils se trouvent ; le bien du service au Roy concourant à les engager contre les Espagnols et leur réussite les obligeant à [illisible] plus estroitement avec Sa Majesté que toutes [...] ensemble ne réussissent la chose fort facile et n'y auront point de mal de voir si en Hollande l'on /2/ pourroit avoir la permission de lever [...] que les offres fussent plus grandes et [...] receuées à quoy la dilligence est nécessaire, afin qu'au moins nous soyons les ____ et ne oublier de mesnager la recommandation de sou-lieutenant avec laquelle l'Ambassadeur de la République est merveilleusement bien, en telles sorte que la confiance y est entière. Ce qui vous soit pour advis assure, il me seroit impossible de vous représenter comme l'occasion est favorable. La nouvelle estant arrivée qu'untre le siège de Casal, les Espagnols sont en traite de se saisir de Mantoue et pour cest effect ont fait avancer quelques troupes vers le Mantouan pour les introduire dans Porte, lieu qui reste entre les mains de la princesse et sert de citadelle audit Mantoue, où la garnison que la République y tient seroit inutile, si ladite princesse se résout, comme elle en est violement sollicitée, de livrer ledit Porte aux Espagnols outre mille autres inconvenients qui en arriveront à cest estat.

Je vous conjure de ne perdre point un rencontre si à propos, parce que infailliblement, à l'heure que je parle, l'ordre envoyé en France sera arrivé à leur ambassadeur qui y pressera sans doute quelque traité. L'apréhension estant icy extrême qui plaise à Mme ma belle-seur repasser la veue sur toutes mes lettres afin de se servir en ce qu'elle traitera, laissant le surplus à Dieu et à sa sage conduite.

Quant à l'affaire de Didonne, par ma dernière du 31 de mars, je vous donnois advis de ma résolution, laquelle est si restraite que je ne croy pas que je puisse témoingner plus d'affection du service de la maison, me despouillant quasi volontairement.

Et pour ce que vous me mandez d'agréer, que le Sr. de Rozemont traite avec d'autres banquiers que les [...] que je vous diray que la dilligence avec laquelle je reçois les lettres par leur (illisible) et surpasse l'avantage que l'on pouroit rencontrer, traitant avec d'autres. Si ledit Sr. de Rozemond ne trouvoit une adresse aussi promte que la leur /3/, vous luy pourrez accorder ce que vous jugerez raisonnable pour l'article de son conte et suis bien aise que vous ayez trouver un casuel pour payer ma nourrice. S'il s'en trouve de semblables ne les laisser pas eschaper.

Je vous donnois advis, par ma dernière, que le Roy avoit commendé au chevalier de La Valette⁶⁶ d'aller servir en personne sur sa gallère et que la République luy avoit refusé son congé

⁶⁵ Elisabeth de La Trémoille, quatrième enfant de Henri de La Trémoille et de Marie de La Tour d'Auvergne, née le 19 juillet 1628 à Vitré, est décédée le 9 mars 1640 à Thouars d'une fièvre lente et continue dont elle souffrait depuis neuf mois. Les derniers instants de la mort d'Elisabeth de La Trémoille ont été l'objet d'une relation. Soixante-quatre personnes adressèrent à la duchesse des lettres de consolations. Archives nationales, 1 AP 433. Cette relation et ces lettres ont été publiées par J. ANDRIEUX dans le B.S.H.P.F., tome X, 1861, p. 259-269 et 356-385.

⁶⁶ Jean-Louis de Nogaret († 1650), dit le chevalier de La Valette, fils bâtard du duc d'Epéron.

donnant au surplus ordre à son Ambassadeur de remonstrer à Sa Majesté, qu'en ce temps icy, ils ont affaire de tous leurs officiers. Sur quoy une response en nostre faveur seroit très convenable, Sa Majesté leur faisant entendre qu'elle a de ses subjects dans leur estat, dont les charges ne les appellant point en France, la République feroit chose agréable au Roy de s'en servir.

Et c'est tout ce que j'ay à vous dire sinon que je suis de tout mon cœur vostre fidèle et très affectionné frère.

Frédéric de La Trémoille

A Venise, le 14 d'avril 1640.

Archives nationales, 1 AP 381/116

Testament de Frédéric de La Trémoille

An nom du père du fils et du St Esprit,

Recognoissant que parmy les grandes grâces qu Dieu m'a faictes la plus grande a esté (après celle de m'avoir fait naistre en son église réformée et purgée de tous abus et ererurs) de me donner souvent la pensée de la mort afin de ne la redouter point et de me préparer contre les appréhensions qu'elle aporte avec elle, mais a cause de l'incertitude de l'heure en laquelle Dieu nous veut appeller afin que lorsque la mienne sera venue et qu'il plaira au Seigneur me retirer à soy, je puisse avec tant meilleur courage obéir à sa sainte volonté, n'ayant rien laissé qui me peust troubler, j'ay mis icy par escrit mon testament et dernière volonté.

Premièrement, je déclare que j'ay un vray et sérieux repentir de mes fautes et énormes péchez desquelz je n'attends remission que par les mérites, les souffrances, la mort et passion du seigneur Jésus Christ, rejettant de tout mon cœur toutes les fausses doctrines quy enseignent le contraire et qui ne seroient conformes à celle que professent les Eglises réformées de France.

Et parce qu'il a pleu à Dieu que je misse un fils et une fille au monde et que je désire pourvoir à leur eslevation et entretien convenable à leur condition je leur donne généralement tout ce que les lieux ou mes biens sont situez me permettent de leur donner sans rien excepter⁶⁷.

Item tous mes meubles désirant que mon fils, Edouard ait le surplus de soixante mille livres lesquelles j'ordonne à sa sœur Anne voulant qu'à défaut d'enfans ils héritent l'un de l'autres et leur donne ma bénédiction en priant Dieu qu'il leur fasse la grâce de se rendre dignes de la sienne. Leur ordonne surtout qu'ils ayent à demeurer fermes en la religion réformée en laquelle ils ont esté baptisez sur quoy manquent je ne leur souhaite aucun effect de cette mienne présente bénédiction.

Je supplie, au nom de Dieu, Monsieur le duc de La Trémoille, mon frère aîné, de ne voulloir apporter aucun empeschement à l'effect de ce mien présent testament et qu'il me veille accorder la très instante requeste que je luy en fais comme la dernière et autant qu'il espère en la miséricorde de Dieu d'espliquer ceste mienne dernière volonté en la plus favorable fasson qu'il sera possible pour mes enfans.

J'ordonne que sur les meubles et argent qui seront trouvez dans mes coffres lors de mon deceds il soit fait quelque raisonnable gratification à mes serviteurs /2/ qui seront lors auprès de moy, ausquels je n'aurois pourveu auparavant, laissant à la direction de mon exécuteur testamentaire cy près nommé de mesurer les récompences à la longueur et fidellité de leurs services.

Je donne au Sr. du Bordieu, cy-devant capitaine de l'Isle-Bouchard, la somme de deux cents livres tournoiz la vie durant par an à cause des bons services qu'il m'a faits ; de la preuve desquels je

⁶⁷ Ma fille estant morte et se trouvant la signora Marietta Mussy grosse de moy, j'ordonne que ce qu'il plaise à Dieu faire naistre d'elle ou après mon deceds, ait la mesme part de mes biens qu'avoit feue ma fille Anne sy c'est une fille et sy c'est un fils j'ordonne qu'il partagera esgallement avec son frère aux mesmes conditions d'hériter l'un de l'autre et à leur défaut j'institue honorable messire Annibal de La Trémoille mon frère naturel et ses enfans présens et advenirs luy recommandant au nom de Dieu le soin de mes enfans.

Au cas que la seignora Marietta Mussy se veille retirer et vivre honorabkement, je luy donne tous les meubles, vausselle et argent, bagues et joyaux qui se trouveront dans ma possession actuelle lors de mon deceds.

le relève entredans que ledit legs et autres suivant soient orit par dessus et en outre ce que j'ay ordonné pour lesdits enfans.

Item je donne au Sr. de La Varenne⁶⁸ la somme des trois cens livres tournois par an sa vie durant, aussy pour les bons servives qu'il m'a rendu de la preuve desquels je le relève à la charge qu'il s'employera fidellement à solliciter et poursuivre l'exécution de ce mien présent testament⁶⁹.

J'ordonne que les pentions payées dans mes terres pour l'entretien des ministres et pasteurs des Eglises quy y sont recueillies soient exactement payées, ordonnant à mes heritiers de le faire ainsy exécuter ; les privant au cas d'inexécution de tous ce qu'il pouvoient prétendre en ma succession.

J'entends et ordonne que toutes mes debtes légitimement créés soient acquittées du reste de mes biens outre et par dessus les précédentes donations comme quatre milles livres tournois que je veux estre distribuées aux pauvres des Eglises réformées de La Rochelle, Thouars, L'Isle-Bouchard, Didonne, Mozé et Maulléon.

J'ordonne pour mon exécuteur testamentaire Messire Hannibal de La Trémoille, mon frère naturel, le conjurant au nom de Dieu et par l'amitié que je luy ay tousjours porté et par ordre de proximité de me vouloir rendre ce bon office luy faisant don (à mondit frère naturel M. Hannibal de La Trémoille) de la somme de VIClivres sa vie durant par chacun an.

Fait en Anvers, le trentiesme jour du mois de novembre mille six cent trente quatre.

Frédéric de La Trémoille

Je donne de surplus à Messire Hannibal de La Trémoille pour l'extrême amitié que je luy porte et les grandes preuves que j'ay de la sienne, mille livres tournois de rente à luy et aus siens et à Charles Lyster, mon maistre d'hostel, MC livres tournois sa vie durant, aprouvant toutes les aditions et changement cy-dessus.

Frédéric de La Trémoille

Archives nationales, 1 AP 381/122

ANNEXE 1

Les Livres de Frédéric de La Trémoille

--

A - Mémoire des livres qui sont demeurés dans le cabinet et garde-robe de Monseigneur après son partement pour aller en Hollande le 12 de febvrier 1628.

01 Présentation de M. de Momorency⁷⁰

02 P. Terenty

03 Virgile

04 *Abrégé de l'histoire des Empereurs*⁷¹

05 *Discours des Affaires de France*⁷²

⁶⁸ Charles Mallevault, écuyer, seigneur de La Varenne.

⁶⁹ Ledit Sr. de La Varenne estant mort depuis, cet article demeure inutil.

⁷⁰ *Présentation de M. de Montmorency en l'office d'Amiral de France*, Paris, D. du Val, 1612.

⁷¹ *Abrégé de l'histoire des Empereurs, tant de Rome, que d'Allemagne, avec les effigies depuis Jules Caesar jusques à l'empereur Frédéric à présent regnant. Ensemble ce qui s'est passé tant en Allemagne, Hongrie, Transilvanie, Bohême, Autriche, Turquie, etc que jusques à la présenté année 1620. Plus la description & figures des principalles villes de l'Empire, & le pourtraict des eslecteurs*. Rouen, Adrian Morront, 1620.

- 06 *Carionis mathematici*⁷³
 07 *L'Istoire de Louys Le Juste*, 1622⁷⁴
 08 *Les Mémoires de Philippe de Commines*⁷⁵
 09 Un nouveau testament
 10 *Les Leçons de Pierre Messie*⁷⁶
 11 *Le Satires de Renié*⁷⁷
 12 *Le Baron de Feneste*⁷⁸
 13 *Apologie pour les Eglises réformé contre Coton*⁷⁹
 14 T. Petrony
 15 *Le Cabinet Satiriq*⁸⁰
 16 *Histoire de France de Roy Henry 4^e*⁸¹
 17 *Les Tableau de Philostrate*⁸²
 18 Le livre des Masacres en peinture
 19 Le livre s. le Maniement d'armes⁸³
 20 *Les recherches de Pacquiers*⁸⁴
 21 Monstrelet⁸⁵
 22 *Histoire des Martirs*⁸⁶

⁷² En l'état actuel de notre recherche nous n'avons pas identifié l'auteur de ce discours. S'agit-il du Discours du temps de la contestation nobiliaire contre Concini, du Discours de Brachet de La Milletière sur le droit des Réformés de résister par les armes, de la réponse de Tiléus à ce discours ou d'un discours sur un autre sujet.

⁷³ Johann Carion (1499-1538) dit *Johannis Carionis* était professeur de mathématiques et astrologue à la cour de l'Electeur de Brandebourg Joachim I Nestor. Il est l'auteur de Chroniques qui furent régulièrement rééditées au XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle. Le titre de cette édition paraît correspondre à celui de l'édition de 1557 : *Joan. Carionis mathematici Chronicorum libri III (per H. Bonnum in latinum conversi)*.

⁷⁴ Pierre BOITEL, *Histoire des guerres et choses mémorables arrivées sous le règne de très-glorieux Louis le Juste, roi de France et de Navarre, depuis son avènement à la couronne jusques à présent mil-six-cent-vingt-deux*, Rouen, J. Besongne, sans date. Le titre des plus détaillé dans le second inventaire.

⁷⁵ Philippe de Commines, *Mémoires*, 1^{ère} éd. 1524. Berthold dans sa lettre du 15 janvier 1618 à la duchesse de La Trémoille, mentionne que lorsque Frédéric boudait après s'être disputé avec son oncle le duc de Bouillon qu'il se mettait à lire dans son Philippe de Commines.

⁷⁶ *Diverses leçons de Pierre Messie, gentilhomme de Séville* traduites par Gruget Henri-Jean MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle*, op. cit., tome I, p. 278.

⁷⁷ Mathurin Régnier (1573-1613), poète satyrique, neveu de Desportes.

⁷⁸ Agrippa d'AUBIGNE, *Les aventures du baron de Faeneste*, Maillé, Jean Moussat, 1617. Une seconde édition a été faite en 1619.

⁷⁹ Jacques CAPPEL, *Apologie pour les églises réformées contre les blâmes de L. Lessius, P. Cotton et autres*, Sedan, J. Jannon, 1611.

⁸⁰ Recueil de poèmes satiriques paru en 1618-1620.

⁸¹ Pierre MATTHIEU, *Histoire de France et des choses mémorables durant sept année de Paix du règne de Henri III Roy de France et de Navarre*, Paris, Jamet Metayer, 1605.

⁸² *Images ou Tableaux de platte peinture de Philostrate*, traduits par Blaise de Vigenère (1523-1590) et publié en 1578 à Paris par Nicolas Chesneau. Marc FUMAROLI, "2 Vers le triomphe de la prose : les manifestes de Vignere" in *La diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine*, Coll. Tel Gallimard, 2001, p. 25-40.

⁸³ Jacob de GHEIJN II, *Maniement d'armes d'arquebuses, mousquetz et piques. En conformité de l'ordre de Mgr le Prince Maurice, Prince d'Orange ... Représenté par figures ... Ensemble les enseignements par escrit à l'utilité de tous les amateurs des armes, et aussi pour tous les amateurs des armes, et aussi pour tous capitaines et commandeurs, pour par cecy pouvoir plus facilement enseigner à leurs soldats inexpérimentez, l'entier et parfait maniement d'icelles armes*, Amsterdam, J. Janssen, 1608. Edition française du *Wapenhandelinghe van roers, musqueten ende spielen* publié en 1607.

⁸⁴ Etienne PASQUIER, *Les Recherches de la France*, 1^{ère} Edition 1560,

⁸⁵ Les chroniques de Enguerrand de Monstrelet couvrent les années 1400-1444, continuent celles de Froissart.

- 23 *L'organe ou instrument du discours*⁸⁷
 24 *Les Anthiquités des Juifs*⁸⁸
 25 Philippe de Commines
 26 D'Aubigny, ...
 27 D'Aubigny, ...⁸⁹
 28 Machiavel *Sur l'art de la guerre*⁹⁰
 29 *La Vicissitude de l'univers* par Louys Le Roy⁹¹
 30 *Les Lauriers de Nassau*⁹²
 31 *Atrium Heroicum Caesarum*⁹³
 32 *Q. Horati Flavi Emblemata*
 33 Froissart, le premier livre⁹⁴
 34 Froissart, le 3^e livre
 35 Les augmentaires sur Cæsar
 36 Les *Oeuvres* de Saluste, prince des Histhoriens
 37 J. Lipsi⁹⁵
 38 *Receuil des Roy de France*⁹⁶
 39 *Fl. Vegeti Comititis*⁹⁷
 40 *Le Trésor des Entiquités*
 41 *Le Bouquet de l'Eloquence*⁹⁸
 42 Cæsar
 43 *La Poésie Française*⁹⁹

⁸⁶ Jean CRESPIN, *Histoire des martyrs persécutez et mis à mort pour la vérité de l'Evangile depuis le temps des apostres jusques à l'an 1597*. Il s'agit probablement d'une des rééditions faites par Simon Goulart (1543-1628) de l'œuvre de Jean Crespin éditée pour la première fois à Genève en 1554.

⁸⁷ Philippe de CANAYE, sieur de Fresne, *L'organe, c'est à dire l'instrument du discours, divisé en deux parties, sçavoir est, l'analytique, pour discourir véritablement et la dialectique, pour discourir probablement. Le tout puisé de L'Organe d'Aristote*. 1^{ère} édition 1589, réédité en 1627 et 1628.

⁸⁸ *Les Antiquités juives* de Flavius Josephe sont un classique de l'histoire religieuse régukièrement réédité.

⁸⁹ Les titres de ces œuvres d'Agrippa d'Aubigné sont détaillés dans le second inventaire.

⁹⁰ Le *Libro della Arte della Guerra* de Machiavel fut imprimé pour la première fois par Filippo di Giunta à Florence en 1521. La première édition française date de 1546.

⁹¹ Loys LE ROY, *De la vicissitude ou variété des choses en l'univers, et concurrence des armes et des lettres par les premières et plus illustres nations du monde*, 1^{ère} édition Paris, Pierre L'Huilier, 1575.

⁹² Jan Janszoon ORLERS, *Les Lauriers de Nassau. Description et représentation de toutes les victoires, tant par eau que par terre, lesquelles Dieu a octroïées aux nobles, hauts et puissants seigneurs Messeigneurs les Estats des Provinces –Unies du Pais-bas souz la conduite et gouvernement de Son Excellence le prince Maurice de Nassau*, édités à Leyde en 1612, 1615 et 1624. Traduction française *Den Nassauschen Lauren-crans* du même auteur publiés à Leyde en 1610.

⁹³ Dominique de COSTER, *Atrium heroicum Caesarum, regum allarumque summatum ac procerum qui intra proximum seculum vixere aut hodie supersunt imaginib*, Augustae Vindellicorum, ex typographeio M. Mangeri, 1600-1602.

⁹⁴ Jean Froissart (vers 1337-vers 1400) dans ses *Chroniques de France, d'Angleterre et des pais voisins* décrit les guerres du règne d'Edouard III à la mort de Richard III. Berthold dans sa lettre du 19 août 1619 à M. Champdor lui fait part de la demande de Frédéric de La Trémoille qu'il lui achète "un Froissard".

⁹⁵ Juste LIPSE, *De Militia romana libri quinque, commentarius ad Polybium, e parte prima Historicae facis*, édité pour la première fois à Anvers en 1595-1596. Réédité en 1614.

⁹⁶ Jean du TILLET, *Recueil des rois de France, leurs couronne et maison*. Ouvrage de la seconde moitié du XVI^e siècle plusieurs fois réédité.

⁹⁷ *Vegetii regnati comitis aliorumque aliquoti veterum de Re militari libri*. Vergèce écrivain romain du IV^e siècle est l'auteur militaire le plus répandu au XV^e-XVII^e siècle.

⁹⁸ Jean PUGET de La SERRE, *Le Bouquet des plus belles fleurs de l'Eloquence, cueilly dans les jardins des Sieurs Du Perron, Du Vair, D'Urphé, Daudiguier, de Rousset, Coëffeteau, Bertaud, Malherbe, la Brosse, La Serre*, Paris, 1624. Marc FUMAROLI, *L'Age de l'Eloquence*, Librairie Droz, Genève, 2002, p.543.

- 44 Les *Oeuvres* de Vair¹⁰⁰
 45 Suétone
 46 Les *Œuvres* de Saluste
 47 *Christi Saluti opera*
 48 Euclide¹⁰¹
 49 Xénophon¹⁰²
 50 Un nouveau testament en Allemand
 51 *Les Cronique* de Carionis¹⁰³
 52 *Virgilis Nasonis opera*
 53 Les proverbes de Salomon
 54 *Cronologie des Estats Généraulx*¹⁰⁴
 55 *Desclamation sur l'incertitude, des vanités*¹⁰⁵
 56 Les *Mémoires* du Bellay¹⁰⁶
 57 *Horati Flavi*
 58 Théophile¹⁰⁷
 59 *Traicté des premiers officiers de la couronne*¹⁰⁸
 60 Les *Œuvres* poétiques de M. Berthaud¹⁰⁹
 61 Quatre livres des *Œuvres* de Plutarque
 62 Troisième volume des *Mémoires d'Estat*
 63 *Mémoire d'Estat* par M. de Villeroy¹¹⁰
 64 Mémoires d'Estat de plusieurs manuscrit
 65 *Abrégé des controverses touchant la Religion*¹¹¹

⁹⁹ *Les délices de la poésie françoise. Ou dernier recueil des plus beaux vers de ce temps. Corrigé de nouveaux par ses auteurs, & augmenté d'une eslite de plusieurs rares pièces non encore imprimées. Dédié à Madame la princesse de Conty*, Paris, Toussaint du Bray, 1620.

¹⁰⁰ Guillaume du VAIR, *Œuvres*, 1617.

¹⁰¹ Henri-Jean MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVIIe siècle*, op. cit., tome I, p. 249.

¹⁰² Le second inventaire précise La Cyropédié de Xénophon.

¹⁰³ Le second inventaire fait présumer que nous avons affaire ici à l'édition latine des Chroniques de Johann Carion augmentée par Philippe Melancton puis par Gaspard Peucer dont le titre commençait par les termes de *Chronicon Carionis*. Les chroniques de Johann Carion furent traduites en français dès 1546 et rééditées en 1553, 1579 et 1611. Le titre de l'édition française de 1611 a lui seul résume son contenu : *Chronique et histoire universelle ... dressée premièrement par Jean Carion, puis augmentée ... par Ph. Melancton et Gaspar Peucer, et réduite en cinq livres traduits de latin en françois (par Simon Goulard), plus deux livres adjoutez de nouveau au cinq autres, comprenant les choses notables avenues en Europe sous l'Empire de Charles Cinquiesme, Ferdinand Premier, Maximilian Second et Rodolphe Second, jusques à la fin de l'an mil six cens dix (par Simon Goulard)*.

¹⁰⁴ Jean SAVARON, sieur de Villars, *Chronologie des Estats généraux, où le Tiers estat est compris, depuis l'an 1615 jusques à 422 ...*, Paris, P. Chevalier, 1615.

¹⁰⁵ Il s'agit de l'édition française du *De incertudine et vanitate scientiarum declamatio invectiva* (1526) d'Henri Corneille Agrippa de Nettesheim (1486-1535), réquisitoire contre la science profane et la théologie et les désordres de l'église, traduite par Louis Turquet de Mayerne sous le titre de : *Déclamation sur l'incertitude, vanité et abus des sciences ... Œuvre qui peut profiter et qui apporte merveilleux contentement à ceux qui fréquentent les courts des grands seigneurs, et qui veulent apprendre à discourir d'une infinité de choses contre la commune opinion*.

¹⁰⁶ *Mémoires de Messire Martin du Bellay et de son frère Guillaume... présenté par Messire René du Bellay, baron de La Laude, héritier d'iceluy Messire Martin du Bellay*, 1^{ère} édition 1569.

¹⁰⁷ Théophile de Viau (1590-1626), protestant converti, protégé par le duc de Montmorency, victime des Jésuites, le poète le plus original du premier quart du XVIIe siècle. Ses *Œuvres* éditées pour la première fois en 1621 eurent une seconde édition en 1626.

¹⁰⁸ André FAVYN, *Traité des premiers officiers de la couronne de France*, Paris, 1613.

¹⁰⁹ Jean Bertaut (1552-1611) avec Du Perron représente la poésie française dans la première décade du XVIIe siècle.

¹¹⁰ VILLEROY, *Mémoires d'Etat servant à l'histoire de notre temps, depuis 1567 jusqu'en 1604*, mauléon, Paris, 1622.

B - Mémoires des livres qui se sont trouvés au cabinet de Monseigneur de Laval à L'Isle-Bouchard le 7 mars 1630

- 1 *Maniment d'armes, arquebuses, mousquetons et picques*, in-folio.
- 2 *Le Livre des Masacres* en peinture, in-folio
- 3 *Civitatum aliquot insigniorum &c*, in-folio¹¹²
- 4 *L'Art de la guerre* par Nicolas Maquiavel, in-folio
- 5 *Les Tableaux* de Philostrate, in-folio
- 6 *Les Recherches de la France* par Pasquier, in-folio
- 7 *Croniques* de Monstrelet, in-folio
- 8 *L'Histoire des Martirs*, in-folio
- 9 *L'Organe, c'est à dire l'Instrument du discours &c* par Canaye, in-folio
- 10 *Antiquités judaïques*, in-folio
- 11 *Mémoires* de Commines, in-folio
- 12 *Les Lauriers de Nassau*, in-folio
- 13 *La Vicissitude ou variété des choses en l'univers*, in-folio
- 14 *Q. Horati Flacii sublimata*, in-folio
- 15 *Atrium Heroicum Cesarum regum &*, in-folio
- 16 *L'Histoire* de Froissard, in-folio
- 17 *Commentaires* de César en latin, annoté par Vi...
- 18 *Œuvres* de Saluste
- 19 *Justi Lipsius de Militia Romana*
- 20 *Recueil des Roys de France* par du Tillet
- 21 *Portraits* des Med...
- 22 *Vegetii regnati comitis aliorumque aliquoti veterum de Re militari*
- 23 *Le Bouquet des fleurs de l'Eloquence*
- 24 *Abrégé de l'Histoire des Empereurs*
- 25 *Ovide* en latin
- 26 *Terence* en latin
- 27 *Virgile* en latin
- 28 *Commentaires* de César en latin
- 29 *Carionis Chronicorum &c*
- 30 *Les divers leçons* de Pierre Messie
- 31 *Actes* du concile de Trente
- 32 *Histoire des guerres, des choses mémorables soubz Louis 13, depuis son advénement jusqu'en 1622.*
- 33 *Aritmétique* de Launay
- 34 *Apologie pour les Eglises contre Lessius, Coton & autres* par Cappel
- 35 *Petit traitté* de Arnolt & Luarida
- 36 *Discours des affaires de France*

¹¹¹ André RIVET, *Sommaire et abrégé des controverses de nostre temps touchant la religion*, La Rochelle, 1608.

¹¹² *Civitatum aliquot insigniorum... exacta delieatio*, Venetiis, 1574.

- 37 Présentation de M. de Montmorancy à l'office d'Admiral de France
- 38 Deux tomes de l'Histoire de Mathieu¹¹³
- 39 *Satyres* de Regnier
- 40 *Publi Ovidii Nasonis operum* tome ii, plus le 3^e tome.
- 41 T... de Leuius (Lerius) contre les hérésies
- 42 *Histoire de France et des choses mémorables advenues aux provinces durant 7 années de paix du règne de Henry 4^e*
- 43 Trois volumes des Mémoires de M. de Vileroy
- 44 *Abrégé des controverses* par M. Rivet.
- 45 Les *Œuvres* de Plutarque en quatre tomes
- 46 *Les Guerres de Nassau*¹¹⁴
- 47 *Traitez des premiers officiers de la Couronne de France* par Favyn (Favyn)
- 48 Les *Œuvres* de Théophile¹¹⁵
- 49 *Quinti Oratii*¹¹⁶
- 50 Proverbes de Salomon
- 51 Les *Œuvres poétiques* de Bertault¹¹⁷
- 52 Vanité des s>>>> d'Agripa
- 53 *Chronologie des Estat généraux*
- 54 *Virgillii Maronis opera*
- 55 *Croniqon Carionis*
- 56 Ung testament allemand
- 57 *La Cyropédie* de Xénophon
- 58 Les 9 premiers livres des *Elemens* d'Euclide
- 59 *Crispi Salustii*
- 60 Suétone en latin
- 61 Les *Œuvres* de du Vair
- 62 *Les Délices de la poésie françoise*
- 63 *Les 4 premiers livres de la Franciade*¹¹⁸
- 64 Les *Mémoires* de du Bellay
- 65 2 tomes des *Œuvres* de Ronsard
- 66 *Quinti Curtii de rebus gestis Alexandri*
- 67 *Le Parnasse des poètes*¹¹⁹
- 68 *Œuvres* de Desportes¹²⁰

¹¹³ Pierre MATTHIEU. *Histoire générale des derniers troubles arrivés en France sous les règnes des roys ... Henry III, Henry IIIII et Louis XIII,...*, Paris, Petitpas, 1622.

¹¹⁴ Guillaume BAUDART, *Les Guerres de Nassau. Pourtraits en taille douce, et descriptions des sièges durant les guerres des Pays-Bas ... et la conduite de très illustres princes Guillaume, prince d'Orange et Maurice de Nassau son fils*, Amsterdam, 1616.

¹¹⁵ Théophile de Viau (1590-1628) le plus important poète de ce premier quart du XVII^e siècle. Antoine ADAM, *Histoire de la littérature française au XVII^e siècle*, tome I, p. 79-89.

¹¹⁶ *Quinti Orati* pour *Quinti Horatii* ...

¹¹⁷ Jean Bertaut (1552-).

¹¹⁸ Pierre de RONSARD, *Les quatre premiers livres de la Franciade*, 1^{ère} édition 1573.

¹¹⁹ *Le Parnasse des poètes satyriques*, sl nd [1622]. Théophile de Viau est l'auteur de 29 pièces sur les 166 que compte cet ouvrage, édité probablement par Anthoine Estoc.

¹²⁰ Philippe Desportes (1546-1606) poète préféré d'Henri III.

- 69 *Les Hymnes* de Ronsard tome 7^e
 70 Sept sermons de M. Durand
 71 *Silva Mysteriorum Jehovae, Dei deorum, ex oraculis divinis tralatia &c*¹²¹
 72 *Combat chrestien* par M. Dumoulin¹²²
 73 *La Sepmaine ou création du monde* par Gamon¹²³
 74 *Libro del Cortegiano* del conte Baltasar Castiglione¹²⁴
 75 S... T... et Sec... Canon Mannalis
 76 *Euclides Elementis Geometris*
 77 *Euphormionis Lusinini Satyricon &*¹²⁵
 78 *Justinii ex Trogo Pompeii &*
 79 *Plinii Cae. >>.Epist. lib. IX*
 80 *Commentaires* de César
 81 Histoire des 9 livres d'Aristote
 82 *Pub. Ovidii Nasonis*
 83 Cartes du monde par La Haye, ou Géographie
 84 *Pub. Ovidii Nasonis Metamorphosis*
 85 Comédies de Térence latin & françois
 86 *Seconde sepmaine* de du Bartas¹²⁶
 87 *Le Temple d'Apolon ou nouveau recueil de vers*¹²⁷
 88 Bucan en latin¹²⁸
 89 *Alde Manutii Purae Elegantes et copiosae latinae linguae phrases &c*¹²⁹
 90 Livre d'Amyo
 91 *Les Tragédies* de Garnier
 92 *S... de Tranquillitate animi & Sevensum*
 93 *Estats du Monde*¹³⁰
 94 *Tit Livii Romano Historia*
 95 *La Hystoria d'Italia* de M. Francisco Guiccardini
 96 *Hystoire de Louis XII*
 97 *Le Cérémonial de France*¹³¹
 98 *La première sepmaine* de du Bartas, in-quarto plus t 2¹³²

¹²¹ Augustin CALLIAS, *Sylva mysteriorum Jehovae, Dei deorum, ex oraculis Foederis Novi tralatitia*, Sedan, ex. typ. J. Jannon, 1613.

¹²² Pierre du MOULIN, *Du combat chrestien ou des afflictions à MM. de l'Eglise réformée de Paris*, 1^{er} éd. Sedan, 1622.

¹²³ *La Semaine, ou création du monde, du sieur Christophle de Gamon, contre celle du sieur Bartas*, Genève, G. Petit, 1599.

¹²⁴ Paru en 1528, *Il Libro del Cortegiano* de Baldassar Castiglione est le plus célèbre d'un grand nombre de traités sur ce sujet écrits aux quinzième et seizième siècles.

¹²⁵ *Euphormionis Lusinini, sive Joannis Barclaii, satyricon quadripartitum, nunc denuo recognitum... adjecta clavi...*, Londres, 1616-1624.

¹²⁶ Guillaume de Saluste, seigneur de Bartas (1544-1590) était un huguenot. Sa *Seconde Semaine* date de 1584.

¹²⁷ *Le Temple d'Apollon ou nouveau recueil des plus excellents vers de ce temps*, Rouen, Raphaël du Petit-Val, 1611.

¹²⁸ Georges Buchanan (1506-1582) le précepteur du roi d'Angleterre Jacques Ier Stuart.

¹²⁹ Aldo Manuzio (1547-1597) dit Alde Manuce, surnommé Alde le jeune, est le troisième représentant d'une des plus célèbres familles d'érudits et d'imprimeurs vénitiens. Il est notamment l'auteur d'un traité ayant pour objet d'orthographier d'une manière régulière la langue latine.

¹³⁰ Pierre d'AVITY, *Etats, empires et principautés du monde* publié pour la première fois en 1613, réédité en 1614, 1619,....

¹³¹ Théodore GODEFROY, *Le Cérémonial de France*, Paris, 1619.

¹³² La Première semaine de du Bartas date de 1578.

- 99 *Le Camp de la Place Royale*¹³³
 100 *L'Histoire du Palais de La Félicité*¹³⁴
 101 *Apologie de M. le prince d'Orange Guillaume*¹³⁵
 102 *Le Siège d'Hostende*¹³⁶
 103 *Guilhelmus Ludovicus, comes Nassovius, id est quo genus vita un gesta et mors huiusce*¹³⁷
 104 *Les Tragiques données au public*¹³⁸
 105 *Inventaire de de Serre jusqu'à Charles VI en deux tomes*¹³⁹
 106 *Roland le Furieux*¹⁴⁰
 107 *Discours politiques et militaires de M. de La Noue*¹⁴¹
 108 *La Dyvine de Bartas en latin*¹⁴²
 109 Tacite en latin
 110 *L'Astrée* en six tomes
 111 *P. Virgilio Maronis opera*
 112 Deux globes et une sphère
 113 *L'Histoire d'Aubigné* en deux tomes¹⁴³

Archives nationales 1AP 382/2

C - Synthèse des deux inventaires

☛ Historiens de l'Antiquité

- B 81 Histoire des 9 livres d'Aristote
 A 42 Caesar
 A 31 *Atrium Heroicum Caesarum [de Dominique de Coster, 1600-1602]*

¹³³ Honoré LAUGIER, *Le camp de la Place-Royale, ou relation de ce qui s'y est passé les cinquième, sixième et septième jour d'avril, mil six cent douze, pour la publication des mariages du Roi et de Madame avec l'Infante et le prince d'Espagne, le tout recueilli par le commandement de Sa Majesté*, Paris, J. Micard, 1612.

¹³⁴ François de ROSSET, *L'Histoire du Palais de la Félicité, contenant les aventures des chevaliers qui parurent aux courses faites à la Place Royale, pour la feste des alliances de la France et de l'Espagne avec la suite de ce qui s'est passé sur ce subject depuis ces triomphes et ces magnificences, jusques à l'accomplissement des deux mariages, et retour de leurs Majestés en leur ville de Paris, où l'on peut voir encore la forme des entrées des ioustes et des tournois, les équippages, les habits, les machines, les devises, mes armes et les blasons des plus grands seigneurs du royaume*, Paris, F. Huby, 1616.

¹³⁵ La première édition de cet ouvrage publié en 1581 à Leyde porte le titre d'*Apologie ou Défense de très illustre Prince Guillaume par la grâce de Dieu prince d'Orange... Contre le ban & edict publié par le roi d'Espagne, par lequel il proscrit ledict seigneur prince, dont apperra des calumnies & faulses accusations contenues en ladicté proscription. Présentée à Messieurs les Estats Générault des Pais-Bas*. Par la suite il porta le titre plus court d'*Apologie de Mons. le prince d'Orange*.

¹³⁶ Hendrik Lodewijk, *La Nouvelle Troye, ou Méorable histoire du siège d'Ostende... avec ce qui s'est passé par chascun jour durant ledit siège, depuis le 5 juing 1601 jusqu'au 20 septemb. 1604 qu'elle fut rendue*. Leyde, L. Elzevier, 1615.

¹³⁷ Ubbo EMMIUS, *Guilhelmus Ludovicus, comes Nassovius, id est quo genus vita un gesta et mors huiusce...* Groningae, exc J. Sassius, 1621. Biographie de Guillaume-Louis de Nassau-Dillenburg (1560-1620), cousin germain de Maurice et Frédéric-Henri de Nassau, stadhouder de Frise, Groningue et Drenthe.

¹³⁸ Agrippa d'AUBIGNE, *Les Tragiques donnez au public par le larcin de Prométhée*, Au dézert par L. B. D. D. 1616. Une seconde édition sans lieu ni date a été probablement imprimée Genève vers 1623.

¹³⁹ Pierre de SERRES, *Inventaire général de l'histoire de France illustré par la conférence de l'Eglise et de l'Empire*, Paris, 1597. La mort empêcha Pierre de Serres d'aller au delà du règne de Charles VI.

¹⁴⁰ *Le divin Arioste ou Roland le furieux* trad. nouvellement en français par F. de Rosset, Paris, R. Fouet, 1615.

¹⁴¹ François de LA NOUE, *Discours politiques et militaires*, 1^{ère} éd. Bâle, 1587.

¹⁴² *La Divina settimana* de du Bartas traduction italienne de la *Premier semaine* date de 1592.

¹⁴³ Agrippa d'AUBIGNE, *Histoire Universelle*, Maillé, Jean Moussat, 1616-1618, 2 vol.

- B 15 *Atrium Heroicum Cesarum regum &c*, in-folio
- A 35 Les augmentaires sur Caesar
- B 28 *Commentaires* de César en latin
- B 17 *Commentaires* de César en latin, annoté par Vi...
- B 80 *Commentaires* de César
- B 78 *Justinii ex Trogo Pompeii &c*
- B 79 *Plinii Cae. >>. Epist. lib. IX*
- A 47 *Christi Saluti opera*
- A 61 Quatre livres des Œuvres de Plutarque
- B 45 Les Œuvres de Plutarque en quatre tomes
- A 17 *Les Tableau* de Philostrate
- B 05 *Les Tableaux* de Philostrate, in-folio
- B 66 *Quinti Curtii de rebus gestis Alexandri*
- A 36 Les oeuvres de Saluste, prince des Histhoriens
- A 46 Les œuvres de Saluste
- B 18 *Œuvres* de Saluste
- A 45 Suétone
- B 60 Suétone en latin
- B 109 Tacite en latin
- B 94 *Tit Livii Romano Historia*
- A 49 Xénophon
- B 57 *La Cyropédie* de Xénophon

☞ **Historiens XIVE – XVIIe siècles**

- A 33 Froissart, le premier livre
- A 34 Froissart, le 3^e livre
- B 16 L'Histoire de Froissard, in-folio
- A 21 Monstrelet
- B 07 *Croniques* de Monstrelet, in-folio
- B 95 *La Hystoria d'Italia* de M. Francisco Guiccardini
- A 20 *Les recherches* de [Estienne] Pacquiers
- B 06 *Les Recherches de la France* par Pasquier, in-folio
- A 38 *Receuil des Roy de France* [par Jean du Tillet]
- B 20 *Recueil des Roys de France* par du Tillet
- B 105 *Inventaire* de de Serre jusqu'à Charles VI, en deux tomes
- B 96 *Hystoire de Louis XII*
- A 16 Histoire de France de Roy Henry 4^e
- B 42 *Histoire de France et des choses mémorables advenues aux provinces durant 7 années de paix du règne de Henry 4* [de Pierre Matthieu]^e
- A 07 *L'Istoire de Louys Le Juste*, 1622
- B 32 *Histoire des guerres, des choses mémorables soubz Louis 13, depuis son advènement jusqu'en 1622* [de Pierre Boitel]
- B 38 Deux tomes de l'*Histoire de* [Pierre] Mathieu
- B 99 *Le Camp de la Place Royale* [par Honoré Laugier, 1612]
- A 54 *Cronologie des Estats Généraulx* [de Jean Savaron, sieur de Villars, Paris, 1615]

- B 53 *Chronologie des Estat généraux*
 B 100 *L'Histoire du Palais de La Félicité* [de François de Rosset, 1616]

☞ Orange-Nassau

- B 101 Apologie de M. le prince d'Orange Guillaume
 B 103 *Guilhelmus Ludovicus, comes Nassovius, id est quo genus vita un gesta et mors huiusce* [de Ubbo Emmius, Groningue, 1621]
 A 30 *Les Lauriers de Nassau* [de Jan Janszoon Orlers, Leyde, 1612]
 B 12 *Les Lauriers de Nassau*, in-folio
 B 46 *Les Guerres de Nassau* [de Guillaume Baudart, Amsterdam, 1616]
 B 102 *Le Siège d'Hostende* [de H. L. van Haestens, Leyde, 1615]

☞ Pensée politique

- A 25 Philippe de Commines
 A 08 *Les Mémoires* de Philippe de Commines
 B 11 *Mémoires* de Commines, in-folio
 B 74 *Libro del Cortegiano* del conte Baltasar Castiglione
 A 56 Les Mémoires du Bellay
 B 64 Les Mémoires de du Bellay
 B 107 *Discours politiques et militaires* de M. de La Noue
 A 63 Mémoire d'Estat par M. de Villeroy
 A 62 Troisième volume des Mémoires d'Estat
 B 43 Trois volumes des Mémoires de M. de Vileroy
 A 64 Mémoires d'Estat de plusieurs manuscrit
 A 01 Présentation de M. de Momorency
 B 37 Présentation de M. de Montmorancy à l'office d'Admiral de France [Paris, 1612]
 A 59 *Traicté des premiers officiers de la couronne* [d'André Favyn, Paris, 1613].
 B 47 *Traitez des premiers officiers de la Couronne de France* par Favin (Favyn).
 B 97 *Le Cérémonial de France* [de Thomas Godefroy, 1619]
 A 05 *Discours des Affaires de France*
 B 36 *Discours des Affaires de France*

☞ Eloquence

- B 89 *Alde Manutii Purae Elegantes et copiosae latinae linguae phrases &c*
 A 23 *L'Organe ou instrument du discours* [de Philippe Canaye, seigneur de Fresne]
 B 09 *L'Organe, c'est à dire l'Instrument du discours &c* par Canaye, in-folio
 A 44 Les Œuvres de [Guillaume de] Vair
 B 61 Les Œuvres de du Vair
 A 41 *Le Bouquet de l'Eloquence* [de Jean Puget de La Serre, 1624]
 B 23 *Le Bouquet des fleurs de l'Eloquence*

☞ Art militaire

- A 39 *Fl. Vegety Comitit*
 B 22 *Vegetii regnati comitis aliorumque aliquoti veterum de Re militari*

- A 28 Machiavel *Sur l'art de la guerre*
- B 04 *L'Art de la guerre* par Nicolas Maquiavel, in-folio
- A 37 J. Lipsi
- B 19 *Justi Lipsius de Militia Romana*
- A 19 Le livre s. le maniement d'armes [de Jacob de Gheijn, Amsterdam, 1608.
- B 01 *Maniment d'armes, arquebuses, mousquetons et picques*, in-folio.

☞ **Mathématiques, Géométrie**

- A 48 Euclide
- B 58 Les 9 premiers livres des *Elemens* d'Euclide
- B 76 *Euclides Elementis Geometris*
- B 33 Aritmétique de Launay

☞ **Poètes de l'Antiquité**

- A 32 *Q. Horati Flavi Emblemata*
- A 57 *Horati Flavi*
- B 49 Quinti Oratii
- B 14 *Q. Horati Flacii sublilamata* , in-folio
- B 25 Ovide en latin
- B 82 *Pub. Ovidii Nasonis*
- B 40 *Publi Ovidii Nasonis operum* tome ii, plus le 3^e tome.
- B 84 *Pub. Ovidii Nasonis Metamorphosis*
- A 03 Virgile
- B 27 Virgile en latin
- A 52 *Virgilis Maronis opera*
- B 54 *Virgilii Maronis opera*
- B 111 *P. Virgilii Maronis opera*

☞ **Poètes XVIe-XVIIe siècles**

- B 106 *Roland le Furieux* [de l'Arioste, trad F. de Rosset, 1615]
- B 69 *Les Hymnes* de Ronsard tome 7^e
- B 63 *Les 4 premiers livres de la Franciade* [de Ronsard]
- B 65 2 tomes des Œuvres de Ronsard
- B 108 *La Dyvine* de Bartas en latin
- B 98 *La Première sepmaine* de du Bartas ... plus t 2
- B 86 *Seconde sepmaine* de du Bartas
- B 68 Œuvres de Desportes
- A 60 *Les Œuvres poétiques* de M. Berthaud
- B 51 *Les Œuvres poétiques* de Bertault
- B 73 *La Sepmaine ou création du monde* par Gamon
- A 11 *Les Satires* de Renié
- B 39 *Satyres* de Regnier
- A 58 Théophile
- B 48 *Les Œuvres* de Théophile

☞ Recueils de poésie¹⁴⁴

- B 87 Le Temple d'Apollon ou nouveau recueil de vers [Rouen, Raphaël du Petit-Val, 1611]
A 43 *La Poésie Française*
B 62 *Les Délices de la poésie française*[Paris, chez Toussaint du Bray, 1620]
A 15 *Le Cabinet Satiriq (1618-1620)*
B 67 *Le Parnasse de poètes [satiriques, 1622]*

☞ Autres littératures

- A 14 P. Terenty
B 26 Terence en latin
B 85 Comédies de Térence latin & françois
A 14 T. Petrony
B 91 *Les Tragédies* de Garnier
B 110 *L'Astrée* en six tomes

☞ Ouverture sur le monde

- A 06 *Carionis mathematici*
B 29 *Carionis Chronicorum &c*
A 51 Les Cronique de Carionis
B 55 *Croniqon Carionis*
A 29 *La Vicissitude de l'univers* par Louys Le Roy
B 13 *La Vicissitude ou variété des choses en l'univers*, in-folio
A 40 *Le Trésor des Entiquités*
B 3 *Civitatum aliquot insigniorum &c*, in-folio
B 93 *Estats du Monde* [de Pierre d'Avity, 1613]
A 04 *Abrégé de l'histoire des Empereurs, [tant de Rome, que d'Allemagne, peut-être l'édition de Rouen de 1620]*
B 24 *Abrégé de l'Histoire des Empereurs*
B 83 Cartes du monde par La Haye, ou Géographie
A 10 Les Leçons de Pierre Messie
B 30 Les divers leçons de Pierre Messie

☞ Religion

- A 53 Les proverbes de Salomon
B 50 Proverbes de Salomon
A 50 Un nouveau testament en Allemand
B 56 Ung testament alemand
A 09 Un nouveau testament
A 24 Les Anthiquités des Juifs [de Flavius Josèphe]
B 10 *Antiquités judaïques*, in-folio
A 55 *Desclamation sur l'incertitude, des vanités* [de Corneille Agrippa]
B 52 *Vanité des passions* d'Agrippa [de Nettessheim]

¹⁴⁴ MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVIIe siècle*, op. cit., tome I, p. 284.

- B 31 Actes du concile de Trente
 A 22 *Histoire des Martirs* [de Jean Crespin]
 B 08 *L'Histoire des Martirs*, in-folio
 A 18 *Le livre des Massacres* en peinture
 B 02 *Le livre des Massacres* en peinture, in-folio
 B 88 Bucan en latin
 A 65 *Abrégé des controverses touchant la Religion*
 B 44 *Abrégé des controverses* par M. Rivet.
 A 13 *Apologie pour les Eglises réformé contre Coton*
 B 34 *Apologie pour les Eglises contre Lessius, Coton & autres* par [Jacques] Cappel, [Sedan, 1611]
 B 70 Sept sermons de M. Durand
 B 72 *Combat chrestien* par M. Dumoulin, [Sedan, 1619]
 A26 D'Aubigny, ...
 A 27 D'Aubigny, ...
 B 104 *Les Tragiques données au publiq [par le larcin de Prométhée d'Aubigné, 1616]*
 A 12 *Le Baron de Feneste [d'Aubigné, 1617]*
 B 113 *L'Histoire d'Aubigné* en deux tomes [1616-1618]

☛ A Classer

- A 66 Histoire
 B 21 Portraits des Med...
 B 35 Petit traité de Arnolti & Luarida
 B 41 >>>>> de Levius contre les Hérésies
 B 59 *Crispi Salustii*
 B 71 *Silva Mysteriorum Jehovae, Dei deorum, ex oraculis divinis tralatia &c* [d'Augustin Callias, Sedan, 1613]
 B 75 S>>>>> T>>>>> et >>>>>>>>
 B 77 *Euphormionis Lusini Satyricon & [de Jean Barclay, Londres, 1616-1624]*
 B 90 Livre d'Amyo
 B 92 *Sentence de Tranquillitate animi & Sevennum*

ETAT DES SOURCES

I - SOURCES MANUSCRITES

Archives nationales

Fonds La Trémoille :

- 1 AP 331 - Correspondance de Charlotte-Brabantine de Nassau
 1 AP 332 - Correspondance de Charlotte-Brabantine de Nassau
 1 AP 331-336 - Correspondance d'Elisabeth de Nassau
 1 AP 354 – Correspondance de Berthold
 1 AP 381 – Correspondance de Frédéric de La Trémoille, comte de Laval.
 1 AP 384-385 - Correspondance de Charlotte de La Trémoille 1606-1652 et 1653-1664

- 1 AP 386 - Transcription par Marchegay de la correspondance de Charlotte de La Trémoille
- 1 AP 393 - Correspondance du duc Henri de La Trémoille
- 1 AP 394 - Correspondance du duc Henri de La Trémoille
- 1 AP 430 - Correspondance de Marie de La Tour (datée)
- 1 AP 431 - Correspondance de Marie de La Tour (non datée)
- 1 AP 434 - Correspondance de Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon¹⁴⁵
- 1 AP 648 - Correspondance de Charles de Marconnay, sieur de Châteauneuf

Fonds Rohan-Bouillon :

- 273 AP 180 - Correspondance à Elisabeth de Nassau

II - SOURCES IMPRIMEES

A

- J. AYMON, *Actes ecclésiastiques et civils de tous les synodes nationaux des Eglises réformées de France...*, La Haye, 1705, 2 vol.
- Agrippa d'AUBIGNÉ, *Sa vie à ses enfants*, Ed. Gilbert Schrenck, Société des textes français modernes, 1986.
- Agrippa d'AUBIGNÉ, *Œuvres*, Ed. Henri Weber, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, 1987.
- Agrippa d'AUBIGNÉ, *Histoire Universelle*, Ed. André Thierry, Librairie Droz, Genève, 1981-1999, 10 vol.

B

- Maréchal de BASSOMPIERRE, *Journal de ma vie*, Ed. marquis de Chantérac, Renouard, Paris, 4 vol., 1870-1877.
- Elie BENOIT, *Histoire de l'Edit de Nantes et sa révocation*, Delft, 1693-1695, 5 vol.
- M. BOUCHITTÉ, *Négociations, lettres et pièces relatives à la conférence de Loudun*, Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, Paris, 1862.

C

- Baldassar CASTIGLIONE, *Le livre du Courtisan*, GF-FLammarion, 1991.
- Philippe de COMMYNES, *Mémoires*, Traduit de l'ancien français par Joël Blanchard, Coll. Agora, Pocket, 2004.

D

- Charles DANGIBEAU, "Diaire de Jacques Merlin ou recueil des choses les plus mémorables qui ce sont passées en cette ville (de La Rochelle) de 1589 à 1620", *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome V, 1878, p. 63-384.

F

- Madeleine FOISIL (Direction), *Journal de Jean Héroard, médecin de Louis XIII*, Arthème Fayard, 1989, 2 vol.

¹⁴⁵ Ce registre contient également quelques lettres de ses fils Frédéric-Maurice et Henri;

G

Pierre GRILLON, *Les papiers de Richelieu. Section politique intérieure*, Tome IV (1929), Editions A. Pedone, Paris, 1980.

H

Suzanne d'HUART, *Archives Rohan-Bouillon*, SEVPEN, Paris, 1970.

I

Hugues IMBERT, "Registre de correspondance de Henri de La Trémoille, duc de Thouars", *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XXXI, 1866, p. 35-364.

Hugues IMBERT, "Mémoire de Marie de La Tour d'Auvergne, duchesse de La Trémoille (1661)", *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome XXXII, 1867, p. 89-129.

Hugues IMBERT, "Lettres de Catherine de Parthenay, Dame de Rohan-Soubise et de ses deux filles Henriette et Anne à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille", *Mémoires de la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres*, 2me Série, Tome XII, 1872, p. 41-161.

Hugues IMBERT, *Documents inédits sur Thouars et les environs*, Thouars-Niort, 1879-1881, 3 vol.

J

Président JEANNIN, *Négociations (1598-1609)*, Ed. Michaud et Poujoulat, Nouvelle collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France, tome XVIII, Didier et Cie, Paris, 1857.

L

Louis-Charles de LA TRÉMOILLE (duc), *Le chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques*, Paris, 1877.

Louis-Charles de LA TRÉMOILLE, *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, Nantes, 1890-1896, 5 vol, tome IV.

M

Paul MARCHEGAY, "Original letters to the Trémoille family, chiefly from Elizabeth, Queen of Bohemia", *Archoeologia or miscellaneous tracts relating to antiquity*, Society of antiquaries of London, J. B. Nichols and Sons, London, tome XXXIX, 1863, p. 143-173.

Paul MARCHEGAY, "Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille, sa sœur", *Archives historiques du Poitou*, Tome I, 1872, p. 203-296.

Paul MARCHEGAY, *Lettres de Louise de Colligny, princesse d'Orange à sa belle-fille Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille publiés d'après les originaux*, Sandoz et Fischbacher, Paris, 1872, 112 p.

Paul MARCHEGAY, *Lettres d'Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille de 1595 à 1628*, Les Roches-Baritaud, 1875, 137 p¹⁴⁶.

Paul MARCHEGAY et Hugues IMBERT, "Lettres missives originales du seizième siècle (100 femmes et 200 hommes) tirées des archives du duc de La Trémoille", *Mémoires de la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres*, 2me Série, Tome XIX, 1881, p. 1-463.

¹⁴⁶ Recueil de lettres publiées précédemment par Paul Marchegay dans les volumes VI (1857), XV (1866) et XXIII (1874) du Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français.

Paul MARCHEGAY et Léon MARLET, *Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange (1555-1620)*, Paris, 1887, LXXIII + 375 p.

I. MESCHINOT de RICHEMOND, “Diaire de Joseph Guillaudeau, sieur de Beaupréau (1584-1643)”, *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome XXXVIII, 1908.

P

Abbé Paul PARIS-JALLOBERT, *Anciens registres paroissiaux de Bretagne. Eglise protestante de Vitré*, Rennes, 2 vol., 1890-1894

S

Charles SAMARAN, *Archives de la Maison de La Trémoille (Chartriers de Thouars et de Senant, papiers Duchatel)*, Honoré Champion, Paris, 1928.

SAINTE-MARTHE (de), *Histoire généalogique de la Maison de La Trémoille*, Paris, 1668.

SAINT-SIMON, *Mémoires*, Éd. Y. Coirault, La Pléiade, 1983- 1988, 8 vol.

T

TALLEMANT des REAUX, *Historiettes*, Éd. Antoine ADAM, La Pléiade, 1960-1961, 2 vol.

Jean Luc TULOT, *Correspondance de Marie de La Tour d'Auvergne, duchesse de la Trémoille, (1601-1665)*, Saint-Brieuc, Edition provisoire du 1er août 1999.

Jean Luc TULOT, *Correspondance de Henri de La Trémoille, duc de Thouars (1598-1674)*, Saint-Brieuc, Edition provisoire du 1er août 1999.

BIBLIOGRAPHIE

A

Antoine ADAM, *Histoire de la littérature française au XVIIe siècle*, Bibliothèque de l'Evolution de l'Humanité, Editions Albin Michel, 1997, 3 vol.

Alfred ADLER, *Connaissance de l'homme*, Petite bibliothèque Payot, 2004.

M. S. ANDERSON, *War and Society in Europe of the Old Regime (1618-1789)*, Fontana paperbacks, 1988.

Idelette ARDOUIN-WEISS, “Ministres et fidèles de l'Eglise réformée de l'Ile-Bouchard et de son annexe Chinon au XVIe et XVIIe siècles”, *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, tome 136, avril-mai-juin 1990, p. 161-189.

Philippe ARIÈS, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Coll. L'Univers historique, Le Seuil.

B

Katia BÉGUIN, *Les princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand siècle*, Champ Vallon, 1999.

Yves-Marie BERCÉ, *Nouvelle histoire de la France Moderne – 3, La naissance dramatique de l'absolutisme, 1598-1661*, Le Seuil, 1992.

Jean BERENGER, *Turenne*, Arthème Fayard, 1987.

Joseph BERGIN, *Pouvoir et fortune de Richelieu*, Ed. Robert Laffont, Paris, 1987.

Evelyne BERRIOT-SALVADORE, *Les femmes dans la Société Française de la Renaissance*. Librairie Droz, Genève, 1990.

Davis BITTON, *The French nobility in crisis, 1560-1640*, Stanford University Press, 1969.

- P. J. BLOK, *Frederik Hendrik, prins van Oranje*, J. M. Meulenhoff, Amsterdam, 1924.
- Mireille BOSSIS (Direction), *La lettre à la croisée de l'individuel et du social*, Editions Kimé, Paris, 1994.
- Mireille BOSSIS, “La lettre entre expression et communication”, *Horizons philosophiques*, Volume 10, N°1, Automne 1999, p. 37-46.

C

- Michel CARMONA, *Marie de Médicis*, Arthème Fayard, 1981.
- Michel CARMONA, *Richelieu, l'ambition et le pouvoir*, Arthème Fayard, 1983.
- Olivier CHALINE, *La bataille de la Montagne blanche. Un mystique chez les guerriers (8 novembre 1620)*, Noesis, Paris, 2000.
- DE LA CHENAYE-DESBOIS, *Dictionnaire de la Noblesse*, 2ème Edition, Paris, 1770-1786, 15 vol et 3ème Edition complétée par Badier, Paris, 1863-1876, 19 vol.
- Françoise CHEVALIER, *Prêcher sous l'Edit de Nantes. La prédication réformée au XVII^e siècle en France*, Labor et Fides, Genève, 1994.
- Pierre CHEVALIER, *Louis XIII*, Arthème Fayard, 1979.
- Marie-Paule CLAIRE-JABINET, *L'histoire en France du Moyen-Age à nos jours. Introduction à l'historiographie*, Coll. Champs Université, Flammarion, 2002.
- Gustave COHEN, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVII^e siècle*, Slatkine reprints, Genève, 1976.
- Jean-Marie CONSTANT, *La vie quotidienne de la noblesse française aux XVI^e-XVII^e siècles*, Hachette, 1985.
- Guy CORNEAU, *Père manquant fils manqué. Que sont les hommes devenus ?* Les Editions de l'Homme, Montréal, 2002.
- Guy CORNEAU, *N'y a-t-il pas d'amour heureux ? Comment les liens père-fille et mère-fils conditionnent nos amours*. Ed. Robert Laffont, Paris, 2003.
- Guy CORNEAU, *Victime des autres, bourreau de soi-même*, Editions J'ai lu, Paris, 2004.
- Joël CORNETTE, *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Petite Bibliothèque Payot, 2000.
- Bernard COTTRET, *1598, L'Edit de Nantes*, Perrin, 1997.
- Henri COURTEAULT, “Annibal de La Trémoille, vicomte de Marcilly. Sa relation inédite du combat du faubourg Saint-Antoine”, *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, tome LVIII, 1921, p. 216-307.
- Liliane CRÉTÉ, *La Rochelle au temps du Grand Siège, 1627-1628*, 2^e édition, Perrin, 2001.
- Boris CYRULNIK, *Les vilains petits canards*, Odile Jacob poche, 2004.
- Boris CYRULNIK, *Le murmure des fantômes*, Odile Jacob, 2003.
- Boris CYRULNIK, *Parler d'amour au bord du gouffre*, Odile Jacob, 2004.

D

- G. DEREGNAUCOURT et D. POTON, *La vie religieuse en France aux XVI^e - XVII^e - XVIII^e siècles*, Editions Ophrys, 1995.
- Georges DETHAN, *La vie de Gaston d'Orléans*, Ed. de Fallois, 1992.
- A. Th. van DEURSEN, *Maurits van Nassau. De Winnaar die faalde*, Uitgeverij Bert Bakker, Amsterdam, 2000.
- Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture. France, 1570-1715*, University of California Press, 1993.
- Pierre et Solange DEYON, *Henri de Rohan, huguenot de plume et d'épée 1579-1638*, Perrin, 2000.

Françoise DOLTO, *Psychanalyse et pédiatrie*, Coll. Points- Essais, Seuil, 2001.
 Françoise DOLTO, *La cause des enfants*, Pocket, 2004.
 Françoise DOLTO, *La cause des adolescents*, Pocket, 1997.
 Françoise DOLTO, *Les chemins de l'éducation*, Coll. Folio-Essais, Gallimard, 2003.
 Françoise DOLTO, *Tout est langage*, Coll. Folio Essai, Gallimard, 2004.
 Françoise DOLTO, *Sexualité féminine*, Coll. Folio-Essais, Gallimard, 2002.
 Hélène DUCCINI, *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Coll. Epoques, Champ Vallon, 2003.
 Didier DUMAS, *Sans père et sans parole. La place du père dans l'équilibre de l'enfant*, Hachette Littératures, 1999.
 P. DUMONCEAUX, "Le XVII^{ème} siècle : Aux origines de la lettre intime et du genre épistolaire" in Jean-Louis BONNAT et Mireille BOSSIS (Direction), *Ecrire, publier, Lire. Les Correspondances (Problématique et économie d'un "genre littéraire")*, Publication de l'Université de Nantes, 1982, p. 289-302.
 Yves DURAND, *Les solidarités dans les sociétés humaines*, Coll. L'Historien, P.U.F., 1987.

E

Norbert ELIAS, *La Société de Cour*, Préface de Roger Chartier, Coll. Champs, Flammarion, 1985.
 Norbert ELIAS, *La civilisation des moeurs*, Coll. Agora, Pocket, 1999.
 Norbert ELIAS, *La dynamique de l'Occident*, Coll. Agora, Pocket, 1997.

F

Sébastien FATH, *Idées reçues : les Protestants*, Coll. Histoire & Civilisations, Le Cavalier bleu Editions, Paris, 2003.
 Madeleine FOISIL, *La vie quotidienne au temps de Louis XIII*, Hachette, 1992.
 Madeleine FOISIL, *Femmes de caractère au XVII^e, 1600-1650*, Ed. de Fallois, Paris, 2004.
 Marc FUMAROLI, *La diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine*, Coll. Tel Gallimard, 2001.
 Marc FUMAROLI, *L'Age de l'Eloquence*, Librairie Droz, Genève, 2002.

G

Anne-Laure GANNAC, *Mère-fils. L'impossible séparation*, Ed. Ed. Anne Carrière, 2004.
 Janine GARRISSON, *L'Homme protestant*, Ed. Complexe, réédition 1986.
 Janine GARRISSON, *L'Edit de Nantes et sa révocation*, Le Seuil, Paris, réédition, 1987.
 Pieter GEYL, *History of the Dutch-Speaking Peoples 1555-1648*, Phoenix Press, 2001.
 Pierre GOUBERT et Daniel ROCHE, *Les Français et l'Ancien Régime*, Armand Colin, 2 vol. 1991.
 Mark GREENGRASS, *France in the age of Henry IV*, Second Edition, Longman, 1995.
 Marie-Claire GRASSI, *Lire l'épistolaire*, Dunod, 1998.

H

Frères HAAG, *La France protestante*, Paris, 1846-1859, 10 vol. et Slatkine reprints, Genève, 1966 ; 2^{ème} édition publiée sous la direction d'Henri Bordier, Paris, 1677-1888, 6 vol.
 Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, *L'épistolaire*, Collection Contours littéraires, Hachette, 1995.
 Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, *Lettre et réflexion morale. La lettre, miroir de l'âme*, Klincksieck, 1999.

Noémi HEPP et Jacques HENNEQUIN, *Les valeurs chez les mémorialistes au XVIIe siècle avant le Fronde*, Editions Klincksiek, 1979.

Françoise HILDESHEIMER, *Fléaux et société : de la Grande Peste au choléra, XIV^e-XIX^e siècles*, Coll. Carré-Histoire, Hachette, 1993.

Mack P. HOLT, *The French Wars of Religion, 1562-1629*, Cambridge University Press, 1995.

I

Jonathan I. ISRAEL, *The Dutch Republic. Its Rise, Greatness, and Fall, 1477-1806*, Oxford University Press, 1998.

J

Arlette JOUANNA, *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'Etat moderne, 1559-1664*, Fayard, 1989.

K

J. P. KENYON, *Stuart England*, Coll. The Pelican History of England, Penguin Books, 1982.

J. G. KIKKERT, *Frederik Hendrik*, De Haan, Houten, 1986.

Sonja KMEC, "Royalist Noble women and Family Fortunes during the Civil War and Commonwealth : the Survival Strategies of the Countess of Derby", *Journal of the Oxford University History Society*, 2004.

Sonja KMEC, *Noblewomen and Family Fortunes in Seventeenth-Century France and England. A Study of the Lives of the Duchesse de La Trémoille and her Sister-in-Law, the Countess of Derby*, Harris Manchester College, Hilary, 2004.

R. J. KNECHT, *Richelieu*, Longman, 1996.

Hartmut KRETZER, *Calvinismus und französische Monarchie im 17. Jahrhundert*, Duncker & Humblot, Berlin, 1975.

L

J. P. LABATUT, *Les ducs et pairs de France au XVIIe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1972.

Elisabeth LABROUSSE, *La révocation de l'Edit de Nantes. Une foi, une loi, un roi*, Payot/Labor et Fides, 1985.

François LEBRUN, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Armand Colin, Paris, 1975.

Michel H. LEDOUX, *Introduction à l'œuvre de Françoise Dolto*, Petite Bibliothèque Payot, 1995.

Emmanuel LE ROY-LADURIE, *L'Ancien Régime*, Coll. Pluriel, Hachette, 2 vol., 1993.

Daniel LIGOU, *Le protestantisme en France de 1598 à 1715*, SEDES, Paris, 1968.

Georges LIVET, *La guerre de trente ans*, Coll. Que sais-je ?, P.U.F., 2^e Ed., 1966.

M

Robert MANDROU, *La France aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Coll. Nouvelle Clio, P. U. F., 1967.

Robert MANDROU, *Introduction à la France moderne (1500-1640)*, Coll. Evolution de l'humanité, Albin Michel, 1974.

Léon MARLET, *Charlotte de La Trémoille, comtesse de Derby*, Paris, 1895.

Henri-Jean MARTIN, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVIIe siècle (1598-1701)*, Préface de Roger Chartier, Librairie Droz, Genève, 1999, 2 vol.

A. Lloyd MOOTE, *Louis XIII, the just*, University of California Press, 1989.

Roland MOUSNIER, *L'Homme rouge ou la vie du Cardinal de Richelieu (1585-1642)*, Coll. Bouquins, Robert Laffont, 1992.

Roland MOUSNIER, *Les institutions de la France sous la Monarchie absolue (1598-1789)*, P.U.F., 1974-1980, 2 vol.

Robert MUCHEMBLED, *L'invention de l'homme moderne. Culture et sensibilités en France du XVe au XVIIIe siècle*, Coll. Pluriel, Hachette, 1994.

Robert MUCHEMBLED, *Société, cultures et mentalités dans la France moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Coll. Cursus, Armand Colin, 1996.

Robert MUCHEMBLED, *La Société policée. Politique et politesse en France du XVIe au XXe siècle*, Coll. L'Univers historique, Le Seuil, 1998.

N

Johanna W. A. NABER, *Prinsessen van Oranje en hare Dochters in Frankrijk*, H. D. Tjeenk Willink & Zoon, Haarlem, 1901.

Johanna W. A. NABER, *Prinsessen van Oranje in Duitschland*, H. D. Tjeenk Willink & Zoon, Haarlem, 1920.

Aldo NAOURI, *Une place pour le père*, Coll. Points, Le Seuil, 2003.

Aldo NAOURI, *Les Filles et leurs mères*, Poches Odile Jacob Poches, 2000.

Aldo NAOURI, *Les Pères et les Mères*, Odile Jacob, 2004.

P

Georges PAGÈS, *La guerre de Trente Ans, 1618-1648*, Payot, Réédition 1991.

Geoffrey PARKER (Ed.), *The Thirty Years War*, Second edition, Routledge, 1997.

Jean-Dominique PIERUCCI, *Un bâtard d'illustre maison : Hannibal de La Trémoille (1595-1670)*, Tiré à part de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, Niort, 1973.

René et Suzanne PILLORGET, *France baroque, France classique*, Coll. Bouquins, Robert Laffont, 1995, 2 vol.

J. J. POELHEKKE, *Frederik Hendrik, prins van Oranje. Een biografisch drieluik*, Walburg Pers., Zutphen, 1978.

R

Michel-Edmond RICHARD, *La vie des protestants français de l'Edit de Nantes à la Révolution (1598-1789)*, Les Editions de Paris, 1994.

Philippe RICHARDOT, *Les éditions d'auteurs militaires antiques aux XVe-XVIe siècles*, Institut de Stratégie Comparée, Paris, 2000.

S

Ellery SCHALK, *L'Epée et le Sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, Champ Vallon, 1996.

Winifred STEPHENS, *The La Trémoille family. From the Crusades to the French Révolution*, Houghton Mifflin Company, Boston and New York, 1914.

T

Victor L. TAPIÉ, *La France de Louis XIII et de Richelieu*, Coll. Champs, Flammarion, 1980.

Etienne THUAU, *Raison d'Etat et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité, Albin Michel, 2000.

Jean Luc TULOT, “ Les La Trémoille et le protestantisme au XVIe et au XVIIe siècle : 1 - Un illustre lignage ; 2 - Claude de La Trémoille, IIe duc de Thouars ”, *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 83, Troisième trimestre 2003, p. 120-153.

Jean Luc TULOT, “ Les La Trémoille et le protestantisme au XVIe et au XVIIe siècle : 3 - Charlotte-Brabantine de Nassau ”, *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 84, Quatrième trimestre 2003, p. 173-202.

Jean Luc TULOT, “ Les La Trémoille et le protestantisme au XVIe et au XVIIe siècle : 4 - Henri de La Trémoille, IIIe duc de Thouars ”, *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 85, Premier trimestre 2004, p. 27-52.

Jean Luc TULOT, “ Les La Trémoille et le protestantisme au XVIe et au XVIIe siècle : 5 - Marie de La Tour d’Auvergne, l’Héroïne de Thouars ”, *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 86, Deuxième trimestre 2004, p. 61-98.

V

Grégory VOUHÉ, “ Le château de Thouars et ses jardins ”, *Revue historique du Centre-Ouest*, Société des Antiquaires de l’Ouest, tome I, 2^e semestre 2002, p. 230-394.

W

Katharine WALKER, “ The Military Activities of Charlotte de La Trémouille, countess of Derby, during the Civil War and Interregnum ”, *Northern History* 38/1, 2001, p. 47-64.

William A. WEARY, “ The House of La Trémoille, fifteenth through eighteen centuries : Change and adaptation in a French noble family ”, *Journal of modern history*, N°49, mars 1977 (On demand supplement).

William A. WEARY, “ La maison de La Trémoille pendant la Renaissance : une seigneurie agrandie ”, *La France de la fin du XVe siècle*, B. Chevalier éd., Paris, C.N.R.S., 1985, p. 187-212.

Donald W. WINNICOTT, *L’enfant et sa famille*, Petite Bibliothèque Payot, 2003.

Donald W. WINNICOTT, *Jeu et réalité*, Coll. Folio Essais, Gallimard, 2004.

Donald W. WINNICOTT, *Conversations ordinaires*, Coll. Folio Essais, Gallimard, 2004.

Henriette de WITT-GUIZOT, *The Lady of Lathom. Being the Life and Original letters of Charlotte de La Trémoille, countess of Derby*, 1869.

Henriette de WITT-GUIZOT, *Charlotte de La Trémoille, comtesse de Derby*, Didier, Paris, 1870.

Z

Roger ZUBER, *La littérature française du XVIIe siècle*, Coll. Que sais-je ?, P.U.F., 2^e édition 1997

--

Jean Luc Tulot, F 22000 Saint-Brieuc, 31 décembre 2006